

Rapport de mi-étape

Stratégie d'action
jeunesse

2009 - 2014



Le présent document a été préparé par le Secrétariat à la jeunesse,
en collaboration avec les ministères et organismes partenaires
de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

Aucune reproduction de ce document ne peut être effectuée,
en tout ou en partie, sans mention de la source.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale
du Québec, 2012
ISBN 978-2-550-65566-4
ISBN 978-2-550-65567-1

© Gouvernement du Québec, 2012



Mot du secrétaire adjoint à la jeunesse



Coordonnée par le Secrétariat à la jeunesse, la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 rassemble 115 moyens d'action visant à favoriser la réussite des jeunes du Québec. Ces initiatives à l'égard de la jeunesse sont regroupées sous six grands défis thématiques, soit l'éducation et l'emploi, l'entrepreneuriat, la santé, les régions, la diversité et l'environnement.

C'est dans la perspective de faire un bilan des réalisations menées au cours des deux premières années de la mise en œuvre de cette stratégie que le présent rapport a été rédigé. Cet exercice met en valeur les nombreuses initiatives porteuses que la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 a permis de concrétiser.

À cet égard, le Secrétariat à la jeunesse tient à remercier l'ensemble de ses partenaires, qui se mobilisent jour après jour afin d'offrir à la jeunesse québécoise de multiples occasions de s'épanouir, de progresser vers un avenir meilleur et de participer pleinement à la vie collective. Grâce à leur collaboration, la Stratégie a porté ses fruits et a contribué à *Enrichir le Québec de sa relève*.

Bonne lecture!

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'N' followed by a horizontal line extending to the right.

Nikolas Ducharme





Sommaire



Au cours des deux premières années de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, le gouvernement a multiplié ses efforts afin de favoriser l'épanouissement des jeunes et de les soutenir dans la réalisation de leurs ambitions et de leurs rêves. Ce rapport d'étape 2009-2011 présente les réalisations mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie. Quatorze ministères et organismes gouvernementaux et près de 300 partenaires non gouvernementaux participent à la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Ceux-ci sont responsables de traduire concrètement le souci de la dimension jeunesse dans leurs différents champs d'intervention.

Certaines réalisations présentées dans ce rapport d'étape concernent l'instauration de politiques, de programmes ou de mesures; d'autres consistent en des activités de sensibilisation, de formation ou de recherche, alors que plusieurs ont trait au financement de projets qui s'adressent aux jeunes bénéficiant d'un programme donné.

Ce rapport de mi-étape met en lumière les réalisations ayant été mises en place dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 afin d'*Enrichir le Québec de sa relève*.





Table des matières

Introduction	2
Le passage à l'autonomie.....	5
Rappel des choix stratégiques	6
Combattre le décrochage scolaire	7
Faciliter le choix de carrière	23
Favoriser le passage à la vie active et le maintien en emploi	31
Permettre la conciliation famille-travail-études	43
Préparer les jeunes au nouvel espace mondial	48
Développer un Québec entreprenant.....	63
Rappel des choix stratégiques	64
Intensifier le développement de la culture entrepreneuriale	65
Favoriser la réussite des jeunes entrepreneurs	83
Initier aux réalités mondiales de l'entrepreneuriat	95
Pour un mieux-être collectif.....	101
Rappel des choix stratégiques	102
Favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie	103
Prévenir et agir sur les comportements à risque	108
Les jeunes au cœur du développement	121
Rappel des choix stratégiques	122
Favoriser la présence des jeunes dans toutes les régions du Québec	123
Encourager l'engagement dans le milieu de vie	131
Soutenir l'implication des jeunes Autochtones dans leur communauté et dans la société québécoise	138
Pour une société inclusive.....	151
Rappel des choix stratégiques	152
Favoriser le respect de la diversité	153
Soutenir la participation des jeunes issus de l'immigration	161
Une jeunesse engagée pour un Québec plus vert.....	167
Rappel du choix stratégique	168
Développer l'expertise environnementale	169
Conclusion	174

Introduction

La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 a été lancée le 27 mars 2009. Élaborée à la suite d'une consultation effectuée auprès des partenaires, d'autres ministères et des organismes jeunesse, cette Stratégie s'inscrit dans la continuité de la précédente : elle actualise bon nombre de moyens d'action, tout en intensifiant les efforts du gouvernement sur certains enjeux majeurs, notamment la persévérance scolaire. Coordonnée par le Secrétariat à la jeunesse (SAJ), elle compte 115 moyens d'action et est mise en œuvre avec succès grâce à la participation active de près de 300 partenaires.

Le SAJ a pour mandat de conseiller le gouvernement en matière de jeunesse et d'assister la première ministre dans l'exercice de ses responsabilités à cet égard. Il assure la coordination et le suivi de l'action gouvernementale dans ce domaine. La Stratégie d'action jeunesse est sous sa responsabilité.

Afin de coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, le SAJ compte sur la collaboration de différents ministères et organismes et de ses partenaires, ainsi que sur l'expertise de divers comités, dont les comités interministériels.

Le SAJ a déjà mis sur pied de multiples mécanismes de suivi et d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, déployés sur les cinq années de cette Stratégie. Il a, entre autres, procédé à l'évaluation de certaines mesures, dont l'Engagement jeunesse et IDEO 16-17. Il est également prévu que le SAJ, de pair avec ses partenaires, produise un rapport d'étape et un bilan final. Il s'agit donc d'un travail en continu qui pourra servir d'assise à l'élaboration de la prochaine Stratégie d'action jeunesse.

Le présent bilan couvre les deux premières années de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, soit les années financières 2009-2010 et 2010-2011.

La collecte d'information s'est déroulée en continu. La reddition de comptes de la majorité des moyens d'action étant basée sur l'année financière, les derniers résultats disponibles au moment de la rédaction datent de mars 2011. Bien que les résultats puissent avoir évolué depuis, le présent document fait donc exclusivement état des deux premières années de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

Le présent bilan de mi-parcours permet de constater que la Stratégie d'action jeunesse porte déjà d'excellents résultats. En plus d'avoir des retombées positives sur l'ensemble de la jeunesse québécoise, cette stratégie gouvernementale concertée est source d'inspiration à l'international. Des représentants de pays comme la France et la Belgique sont d'ailleurs venus constater les retombées de notre stratégie gouvernementale pour la jeunesse. Certains ont même importé nos modèles. Par exemple, le modèle des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse est actuellement repris en France et en Belgique. Voilà qui témoigne avec brio du succès de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.



La Stratégie d'action jeunesse en bref :

- Des investissements de plus de deux milliards sur une période de cinq ans
- La participation de 14 ministères et organismes gouvernementaux
- Près de 300 partenaires
- Près de 300 ententes de partenariat sous la responsabilité du SAJ

La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 déploie ses actions en six défis à relever. Chacun de ces défis se divise en choix stratégiques qui comprennent des mesures et moyens d'action. Les six défis sont les suivants :

Le Défi de l'éducation et de l'emploi

La lutte contre le décrochage scolaire, l'intégration en emploi et la préparation des jeunes au nouvel espace mondial sont au cœur de notre action.

Le Défi de l'entrepreneuriat

Le développement de la culture entrepreneuriale et le soutien aux jeunes entrepreneurs font partie des priorités du gouvernement.

Le Défi de la santé

Favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie et prévenir les comportements à risque sont des objectifs du Défi de la santé.

Le Défi des régions

Le Défi des régions vise à favoriser la présence des jeunes dans toutes les régions du Québec et à encourager l'engagement dans leur milieu de vie.

Le Défi de la diversité

Promouvoir le respect de la diversité et l'engagement des jeunes immigrantes et immigrants au cœur de la société québécoise est un objectif gouvernemental.

Le Défi de l'environnement

Le Défi de l'environnement vise à intensifier le développement de l'expertise jeunesse en matière de développement durable.

Dans l'ensemble de ces défis, ce sont plus de deux milliards de dollars que le gouvernement investit pour la jeunesse. La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 poursuit l'action initiée par la Stratégie 2006-2009, qui a permis de poser des gestes concrets ayant eu un impact important dans la vie quotidienne de milliers de jeunes. Grâce à ces efforts, des jeunes retournent aux études, d'autres obtiennent un emploi. Certains, dont le parcours a été semé d'embûches, retrouvent confiance en l'avenir. En ce sens, la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 se veut le reflet de l'engagement constant du gouvernement à l'égard des jeunes afin d'*Enrichir le Québec de sa relève.*





Défi
de **l'éducation** et de
l'emploi

Le passage à l'autonomie

Rappel des choix stratégiques

Dans l'ensemble de la société québécoise, l'éducation fait l'unanimité : il s'agit sans contredit d'une valeur centrale, autour de laquelle se réunissent toutes les générations. Source de liberté, l'éducation permet aux jeunes de rêver et de voir leurs rêves se concrétiser. Elle a en effet une incidence majeure sur leur capacité de choisir un parcours en fonction de leurs aspirations, de transformer leurs désirs en réalité.

Or, tous les jeunes ne naissent malheureusement pas avec des chances égales de réussir. Devant les difficultés éprouvées, certains ont parfois du mal à persévérer. Chaque jeune ayant son parcours propre, il est essentiel d'être en mesure de le soutenir adéquatement afin de favoriser ses chances de persévérer et de réussir. Pour ce faire, il importe d'intervenir auprès des jeunes à risque dès leur très bas âge et de les accompagner tout au long de leur parcours éducatif. La lutte contre le décrochage scolaire passe également par la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société québécoise et par le déploiement de stratégies régionales d'intervention.

Le choix de carrière constitue par ailleurs une étape cruciale du parcours scolaire. Devant la multitude des possibilités qui s'offrent à eux, les jeunes sont souvent indécis au moment de prendre des décisions fort importantes pour leur avenir. Le gouvernement contribue donc à enrichir leur réflexion, notamment en facilitant la découverte des métiers et professions, et en faisant la promotion de domaines parfois méconnus mais caractérisés par un important besoin de main-d'œuvre.

Dans le contexte économique actuel, l'obtention d'un premier emploi peut néanmoins s'avérer un défi pour plusieurs jeunes. Le gouvernement cherche ainsi à accompagner les jeunes travailleurs lorsqu'ils intègrent le marché du travail et soutient les personnes souffrant d'un handicap ou de troubles mentaux afin de leur permettre d'obtenir un emploi. Conscient de l'évolution du mode de vie des travailleuses et travailleurs québécois, qui sont de plus en plus préoccupés par l'équilibre entre le travail et la vie familiale, le gouvernement cherche par ailleurs à améliorer les services offerts aux jeunes familles de façon à faciliter la conciliation travail-famille. Il apporte une aide supplémentaire aux parents dont les enfants ont des besoins particuliers, ainsi qu'à ceux qui désirent retourner aux études.

Le monde actuel étant en pleine mutation, tant par l'éclatement des frontières que par l'évolution accélérée du savoir et des technologies, les jeunes doivent s'adapter aux nouvelles réalités du monde du travail. De surcroît, les défis sans cesse renouvelés du marché du travail nécessitent une relève qualifiée, notamment en raison de la compétitivité des nouvelles économies émergentes. Dans un tel contexte de mondialisation, celles et ceux qui s'ouvrent sur le monde et élargissent leur horizon professionnel et personnel savent sans aucun doute se démarquer. Dans la mesure où l'acquisition de compétences internationales constitue un atout de taille pour les jeunes qui intègrent le marché du travail, le gouvernement contribue à rendre plus accessibles les expériences à l'étranger pour les jeunes de l'ensemble Québec. Le dynamisme et la mobilité de la jeunesse ainsi mis à contribution aident incontestablement à *Enrichir le Québec de sa relève*.



Les choix stratégiques

Combattre le décrochage scolaire

Faciliter le choix de carrière

Favoriser le passage à la vie active et le maintien en emploi

Permettre la conciliation famille-travail-études

Préparer les jeunes au nouvel espace mondial

DÉFI DE L'ÉDUCATION
ET DE L'EMPLOI



Premier choix stratégique

Combattre le décrochage scolaire

Au cours des dernières années, le gouvernement a intensifié la lutte contre le décrochage scolaire afin d'améliorer les chances de réussite des jeunes et, par le fait même, d'assurer l'essor du Québec.

Dans la mesure où tous les enfants ne font pas leur entrée à l'école avec les mêmes chances de réussite, le succès d'une démarche de soutien à la persévérance scolaire et à la réussite éducative exige un accompagnement des jeunes à risque tout au long de leur développement. Puisque les facteurs de risque surgissent en bas âge, parfois même dès la petite enfance, les efforts du gouvernement en la matière sont déployés très tôt, dans une perspective de développement global de l'enfant.

Même si plusieurs caractéristiques sont communes aux décrocheurs, il ne peut exister un seul modèle d'intervention puisque plusieurs variantes s'inscrivent dans les différentes particularités locales. C'est pourquoi le gouvernement a tablé sur une mobilisation des acteurs régionaux et nationaux qui permet d'apporter des réponses en concordance avec les besoins déterminés, propres à chaque région. Cette mobilisation rassemble différents acteurs de la société, à savoir les parents ainsi que les intervenants du milieu de l'éducation et de la santé, du monde des affaires et de la communauté. Ainsi, la conjugaison des efforts de chacun contribue à la réussite de tous les jeunes Québécoises et Québécois.

Les mesures

- Enrichir la préparation à l'entrée à l'école des moins de cinq ans
- Accompagner les jeunes pour augmenter leurs facteurs de réussite
- Soutenir les régions pour combattre le décrochage scolaire



Enrichir la préparation à l'entrée à l'école des moins de cinq ans

Créer le Fonds pour le développement des jeunes enfants permettant d'investir dans des projets destinés aux enfants et à leurs parents vivant en situation de pauvreté

En partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon, le gouvernement du Québec a créé un fonds afin de soutenir le développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté. L'objectif visé est de favoriser la réussite de l'entrée à l'école et la poursuite de la scolarité de ces enfants.

Les organismes communautaires, les services de garde, les écoles et les commissions scolaires, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les municipalités peuvent présenter des projets, et par conséquent avoir accès à ce fonds.

Le fonds est affecté au financement d'activités, de projets et d'initiatives dont les objectifs sont les suivants :

- Favoriser le plus tôt possible, de concert avec les parents, le développement global de ces enfants, tant sur le plan physique que sur les plans psychologique, cognitif, langagier, social et affectif.
- Soutenir les parents dès la grossesse en leur procurant les outils les plus susceptibles de contribuer au développement de l'enfant.
- Soutenir l'innovation de même que l'acquisition et le transfert de connaissances en ces matières.

La première stratégie d'intervention préconisée s'appuie sur la mobilisation des communautés locales. Ainsi, des regroupements composés d'organismes communautaires, de services de garde, d'écoles, de commissions scolaires, d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux, et de municipalités peuvent présenter des projets qui s'inscrivent dans un plan d'action triennal pour avoir accès à ce fonds.

La seconde stratégie d'intervention permet de soutenir des projets d'acquisition et de transfert des connaissances. Il peut notamment s'agir de projets de développement d'un outil ou d'adaptation d'une bonne pratique. Il est également possible de recourir au fonds pour financer l'instauration d'un projet pilote.

Clientèle

Enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté

Responsable

Ministère de la Famille et des Aînés

Partenaire

Fondation Lucie et André Chagnon



État de situation

Depuis sa création, le Fonds pour le développement des jeunes enfants a donné naissance, par l'adoption d'une loi, à une société de gestion maintenant nommée Avenir d'enfants. Cet organisme à but non lucratif a pour mission d'offrir un accompagnement et un appui financier aux actions concertées et aux projets élaborés par les communautés. De plus, Avenir d'enfants soutient le partage des connaissances en appuyant des initiatives qui enrichissent les savoirs et savoir-faire en vue de contribuer au bien-être des enfants et de leur famille.

En 2009-2010, Avenir d'enfants a accordé son premier financement à 11 communautés locales pour un montant de 709 963 \$.

En 2010-2011, une aide financière de 5,6 M \$ s'est vu répartie dans 41 communautés locales, où vivent plus de 83 000 enfants de moins de cinq ans. Dix régions sont ainsi soutenues et peuvent compter sur la participation active de 759 partenaires.

Au cours de cette même année financière, Avenir d'enfants a également alloué des fonds pour la réalisation de huit projets et de quatre avant-projets portant sur l'acquisition et le transfert de connaissances, soutenu deux instances de coordination régionale et rendu possible la réalisation de trois projets spéciaux et de promotion. L'engagement financier total en 2010-2011 représente une somme de 17 405 103 \$.

Consolider les Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance afin de favoriser le développement optimal des enfants de moins de cinq ans se trouvant dans une situation qui les rend vulnérables

Afin de favoriser le développement optimal des enfants vivant en situation de vulnérabilité, le cadre de référence des Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE) mise sur une intervention précoce, intensive, continue et adaptée auprès des familles vulnérables. La clientèle ciblée par ces services est composée de femmes enceintes ou de mères âgées de moins de 20 ans, de mères de 20 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu et n'ayant pas de diplôme d'études secondaires, ainsi que de pères et d'enfants de 0 à 5 ans.

Ces services consistent en un accompagnement des familles vulnérables qui se traduit principalement par des visites à domicile et des activités de groupe, par un soutien à d'éventuelles interventions éducatives précoces auprès des enfants (réalisées en collaboration avec les services de garde éducatifs à l'enfance) et par des actions intersectorielles visant à améliorer les conditions de vie des familles.

Les principaux objectifs des SIPPE sont les suivants :

- Diminuer la mortalité et la morbidité chez les bébés à naître, les enfants, les femmes enceintes, les mères et les pères qui vivent dans une situation de vulnérabilité.
- Favoriser le développement optimal des enfants de moins de cinq ans considérés comme vulnérables.
- Améliorer les conditions de vie des familles se trouvant dans une situation de vulnérabilité.

Clientèle

Femmes enceintes ou mères âgées de moins de 20 ans, mères de 20 ans et plus sous le seuil de faible revenu et sans diplôme d'études secondaires, pères et enfants de 0 à 5 ans

Responsable

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaires

Agences de la santé et des services sociaux, centres de santé et de services sociaux, organismes communautaires, centres jeunesse et services de garde éducatifs à l'enfance



État de situation

En 2009-2010, des SIPPE étaient offerts dans 95 établissements. Ainsi, 68,6 % des femmes ayant accouché au cours de cette année et répondant aux critères d'éligibilité ont été suivies dans le cadre des SIPPE.

Pour l'année 2010-2011, le nombre d'établissements offrant ces services est demeuré stable, de même que le nombre de CLSC et de CRSSS. Or, la proportion des femmes ayant accouché dans l'année et répondant aux critères d'éligibilité bénéficiant des SIPPE s'est élevée à 80 %, ce qui dénote une augmentation de 11,4 % des femmes éligibles accompagnées par ces services.

Accompagner les jeunes pour augmenter leurs facteurs de réussite

Poursuivre l'appui et le soutien des écoles accueillant des élèves des milieux les plus défavorisés

Afin de réduire les répercussions des inégalités sociales sur la réussite des jeunes, il importe d'offrir à chacun un soutien adapté qui favorise l'égalité des chances. C'est précisément l'objectif de la Stratégie d'intervention *Agir autrement* (SIAA), qui accorde un appui particulier aux écoles accueillant des élèves provenant des milieux les plus défavorisés, de rang Indice de milieu socioéconomique (IMSE) 8, 9 et 10.

Agir autrement permet à chacune des écoles ciblées de mettre en place des interventions adaptées dont le but est de favoriser la réussite éducative des élèves. Chaque école participante est responsable de mettre en place un processus de planification, de suivi et d'ajustement de ses interventions basé sur une analyse de la situation de son milieu. À long terme, l'objectif de cette stratégie d'intervention est de diminuer l'impact des inégalités sociales sur la réussite et sur la qualification des élèves dans une perspective d'égalité des chances.

Clientèle

Élèves des milieux les plus défavorisés

Responsable

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Partenaires

Commissions scolaires

État de situation

Lancée en 2002 dans 200 écoles secondaires, la Stratégie d'intervention *Agir autrement* a été élargie, en 2007-2008, permettant son intégration dans 571 écoles primaires et dans 64 nouvelles écoles secondaires. Depuis 2009-2010, cette stratégie vise 778 établissements. Ainsi, au cours de cette année, 184 675 élèves de milieu défavorisé ont bénéficié d'*Agir autrement*.

Dans le cadre de cette stratégie, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport assure la formation de 17 agents de développement en milieu défavorisé (ADMD), qui œuvrent dans toutes les régions du Québec ainsi que dans la communauté anglophone. Ces agents voient à leur tour au développement de l'expertise des personnes-ressources des commissions scolaires.



Poursuivre IDEO 16-17 offrant un accompagnement personnalisé aux jeunes décrocheurs ou potentiellement décrocheurs

Lancé par le gouvernement du Québec en mars 2006, IDEO 16-17 (**I**nitiative, **D**écouverte, **E**xploration, **O**rientation) est un programme d'accompagnement personnalisé destiné aux jeunes décrocheurs ou potentiellement décrocheurs de 16 et 17 ans afin qu'ils persévèrent dans leur cheminement scolaire, qu'ils se trouvent un emploi ou qu'ils reprennent le contrôle de leur vie.

Reconduite et bonifiée dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, cette mesure d'accompagnement se déploie dans les 110 carrefours jeunesse-emploi du Québec et s'appuie sur la collaboration de près de 120 intervenants spécialisés. Par ailleurs, chaque carrefour jeunesse-emploi travaille actuellement avec des organismes locaux (des réseaux de l'éducation, de la santé et du milieu communautaire) afin d'offrir aux jeunes en difficulté de 16 et 17 ans une gamme de services leur permettant d'accroître leur persévérance et leur autonomie sociale, professionnelle et personnelle.

Dans le but de favoriser la réussite des jeunes ciblés, IDEO 16-17 poursuit les objectifs suivants :

- Accroître les habiletés favorisant l'initiative, le contrôle, l'estime de soi et la confiance en soi des jeunes.
- Réaliser des interventions axées sur le développement de projets pour créer des situations d'apprentissage.
- Favoriser une approche d'accompagnement comme fonction d'aide ou de soutien dans laquelle l'intervenant ne tente pas de changer l'individu, mais bien de travailler sur la relation qu'il entretient avec son but.

Clientèle

Jeunes de 16 et 17 ans éprouvant des difficultés dans la réalisation de leur projet de vie et dans l'atteinte de l'autonomie sociale, professionnelle ou personnelle

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Carrefours jeunesse-emploi, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et organismes communautaires

État de situation

Depuis sa mise en place, la mesure IDEO 16-17 connaît un franc succès. Elle a d'ailleurs fait l'objet d'une évaluation menée par le Centre d'études et de recherche sur les transitions et l'apprentissage de l'Université de Sherbrooke, publiée en 2010. Cette étude a permis de mettre en évidence les résultats probants de cette mesure :

- 92 % des répondants ont affirmé que l'objectif d'accompagnement accru visant à mettre les jeunes en mouvement avait été atteint.
- Le personnel intervenant ainsi que les directions générales ont estimé à 89 % que l'objectif d'accompagnement accru dans le but de favoriser le développement de l'autonomie personnelle et professionnelle des jeunes avait été atteint.
- 84 % des répondants ont affirmé que l'objectif d'expérimenter un partenariat local avait également été atteint.

Depuis son lancement, le déploiement de la mesure est en constante progression, comme le montre le tableau suivant, qui fait état des résultats pour les années 2009-2010 et 2010-2011 :

	2009-2010	2010-2011
Partenariats avec le réseau de l'éducation	667	749
Ententes signées avec des jeunes	2 825 (1 666 garçons et 1 159 filles)	3 426 (2 034 garçons et 1 392 filles)
Retours en formation	389 (212 garçons et 177 filles)	400 (224 garçons et 176 filles)
Maintiens en formation	1 441 (797 garçons et 644 filles)	2 422 (1 399 garçons et 1 023 filles)
Nombre de jeunes ayant obtenu un emploi	749	873



Mettre en œuvre des projets de conciliation travail-études afin de permettre aux jeunes d'obtenir un premier diplôme

Les projets de conciliation travail-études ont pour objectif de faciliter l'acquisition d'un premier diplôme professionnel ou technique pour les jeunes occupant déjà un emploi. Ils visent donc à favoriser l'atteinte de l'autonomie sociale, économique et professionnelle en permettant aux jeunes ciblés d'acquérir simultanément de l'expérience en emploi et en formation.

Implantées dans le cadre de la mesure Recherche et innovation d'Emploi-Québec, les interventions mises en œuvre par les différents acteurs engagés dans le projet doivent être souples, novatrices et différentes de ce qui se fait déjà par l'intermédiaire du panier de services d'Emploi-Québec. Les objectifs et les activités varient d'un projet à l'autre, ce qui nécessite un encadrement particulier pour le suivi des objectifs à atteindre.

Les diverses interventions réalisées misent sur un accompagnement soutenu des participants. À cet égard, ces derniers bénéficient de soutien pour la réalisation de leur projet de formation, de même que pour leur maintien en emploi.

Clientèle

Jeunes à la recherche de l'obtention d'un premier diplôme

Responsable

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Partenaire

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

État de situation

Quatre projets de conciliation travail-études ont été financés dans la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2011, auxquels 65 jeunes ont participé. De ces jeunes, 33 ont obtenu un diplôme, tandis que 36 ont intégré le marché du travail à la suite du projet.

Mettre en œuvre le Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)

Le Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage comprend 21 mesures et une mesure complémentaire qui visent à améliorer l'offre et la qualité des services éducatifs dispensés à ces jeunes. Ce plan, dont la mise en œuvre graduelle a commencé au cours de l'année scolaire 2008-2009, soutient également les intervenants et les parents de ces élèves. Les différentes mesures qu'il regroupe s'articulent autour de sept axes d'intervention :

- le soutien à la diversification des services;
- la mise en place de conditions favorisant une intégration réussie des EHDAA à la classe ordinaire;
- le soutien aux parents;
- l'amélioration des liens entre le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux;
- l'ajustement de la formation et l'accompagnement du personnel scolaire;
- la révision de certaines modalités de financement;
- la diffusion des résultats de l'application de la Politique de l'adaptation scolaire.

Clientèle

Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Responsable

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Partenaires

Commissions scolaires, groupe de concertation en adaptation scolaire constitué entre autres des représentants des gestionnaires des commissions scolaires et des écoles, du personnel scolaire, des parents et de l'Office des personnes handicapées du Québec



État de situation

Les 21 mesures et la mesure complémentaire comprises dans le Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sont actuellement mises en œuvre. De ce nombre, 10 mesures sont à ce jour complétées à plus de 95 %. En voici quelques exemples :

- Vingt personnes-ressources d'accompagnement des gestionnaires sont en poste dans l'ensemble des régions ainsi que dans le secteur anglophone. Elles ont sous leur responsabilité l'organisation des services diversifiés pour les élèves handicapés ou en difficulté, la révision des politiques locales d'organisation des services et la gestion des plans d'intervention.
- Afin de favoriser l'intégration des EHDAÀ à la classe régulière, la mesure visant la diminution du nombre d'élèves par classe a été bonifiée en 2010-2011 dans le cadre de la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires *L'école, j'y tiens!* Depuis 2010-2011, la taille des classes de 3^e et de 4^e année est ainsi réduite dans les écoles les plus défavorisées : les classes sont désormais composées d'un maximum de 20 élèves chacune. Les ententes de principes conclues avec les syndicats d'enseignants prévoient que les groupes du 1^{er} cycle du secondaire voient aussi leur taille réduite à compter de 2011-2012 pour atteindre un maximum de 28 élèves en 1^{re} secondaire et de 29 élèves en 2^e secondaire en 2013-2014.
- L'ensemble des commissions scolaires ont élaboré et diffusé une procédure d'examen des plaintes et ont complété le processus de nomination de leur protecteur de l'élève.
- Un guide d'accompagnement à l'intention des parents d'enfants ayant des besoins particuliers a été conçu en 2011 grâce à la collaboration de la Fédération des comités de parents du Québec.
- Dans le but d'améliorer les liens entre les réseaux de l'éducation et de la santé, l'ensemble des régions disposent de personnes-ressources régionales soutenant la réalisation des plans d'action locaux conjoints prévus à l'entente de complémentarité entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).
- En ce qui a trait à la formation et à l'accompagnement du personnel scolaire, un comité formé de représentants du MELS et des universités a réalisé des travaux portant sur la spécification des compétences professionnelles attendues des enseignants. Les doyens en éducation ont produit un plan d'action concernant la formation des enseignants, notamment en matière d'adaptation scolaire.

Poursuivre le soutien au projet Secondaire en spectacle, programme de développement culturel et artistique des jeunes axé sur l'expérimentation, l'apprentissage et la formation

Secondaire en spectacle est un programme de développement culturel et artistique axé sur l'expérimentation, l'apprentissage et la formation destiné aux jeunes des écoles secondaires du Québec. Chacune des écoles inscrites à ce programme est responsable d'organiser et de produire un spectacle local de sélection. Deux prestations y sont choisies pour représenter l'école lors d'une finale régionale. Ce spectacle d'envergure régionale est l'occasion de sélectionner les fiers représentants de la région qui participeront ensuite au Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle qui a lieu chaque année.

Les objectifs de Secondaire en spectacle sont les suivants :

- Promouvoir le développement et la pratique d'activités culturelles et artistiques auprès des élèves du secondaire dans un cadre éducatif, en favorisant le développement d'habiletés personnelles et sociales ainsi que l'acquisition de saines habitudes de vie.
- Contribuer aux orientations du renouveau pédagogique, à la réussite éducative, au développement des compétences transversales et à la prévention du décrochage scolaire.
- Participer à l'évolution de la jeune relève amateur et artistique dans le domaine des arts de la scène en tant qu'artiste, technicien, animateur ou organisateur.

Clientèle

Jeunes de 12 à 18 ans de niveau secondaire

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Unités régionales de loisir et de sport, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, écoles secondaires et commissions scolaires

État de situation

En 2009-2010, 10 914 jeunes ont participé aux finales locales de Secondaire en spectacle, tandis que 2 858 ont par la suite accédé aux finales régionales. 852 jeunes ont finalement participé au Rendez-vous panquébécois. Au total, 273 écoles se sont inscrites au programme.

En 2010-2011, le nombre de participants aux finales locales s'est élevé à 11 618, alors que 3 081 ont présenté un numéro aux finales régionales. Le Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle a accueilli 865 participants. 281 écoles ont participé au programme au cours de l'année.



Soutenir les régions pour combattre le décrochage scolaire

Concrétiser l'initiative conjointe entre le gouvernement et la Fondation Lucie et André Chagnon

Pour le gouvernement du Québec, la persévérance scolaire est un enjeu de taille. Dans le but de déployer un nombre accru d'actions visant à contrer le décrochage scolaire sur le terrain, le gouvernement et la Fondation Lucie et André Chagnon ont signé une entente de partenariat pour la persévérance scolaire le 25 novembre 2009. Ce partenariat poursuit les objectifs suivants :

- Soutenir la mobilisation des régions et des communautés afin de favoriser le développement d'actions innovantes et durables qui auront un effet considérable sur la persévérance scolaire et sur le taux de diplomation des jeunes.
- Appuyer des projets locaux innovants et complémentaires, bien ancrés dans les communautés défavorisées, en misant sur la mobilisation des acteurs clés qui accompagnent les jeunes dans le besoin.
- Sensibiliser les employeurs, les parents, les jeunes et l'ensemble de la population à l'importance de la persévérance scolaire comme condition à la participation active de chaque jeune à la société.
- Mettre l'accent, en priorité dans les milieux défavorisés, sur la continuité et sur la cohérence des services offerts aux enfants âgés de 0 à 17 ans, et plus spécifiquement lors des étapes de transition permettant le passage des services de garde à l'école primaire et de celle-ci à l'école secondaire.

À la suite de la signature de cette entente unissant le gouvernement à la Fondation Lucie et André Chagnon, l'organisme à but non lucratif Réunir Réussir (R²) a vu le jour, en décembre 2009. Cet organisme s'est vu confier deux mandats de taille par ses cofondateurs :

- la gestion d'un fonds d'investissement de 50 M\$, provenant à parts égales du gouvernement du Québec et de la Fondation Lucie et André Chagnon, pour soutenir des stratégies régionales et locales qui encouragent la persévérance scolaire;
- la responsabilité de veiller à ce que ces investissements régionaux et locaux aient un effet positif sur le taux de diplomation de l'ensemble des régions du Québec.

Clientèle

Jeunes Québécois

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Commissions scolaires, groupe de concertation en adaptation scolaire constitué entre autres des représentants des gestionnaires des commissions scolaires et des écoles, du personnel scolaire, des parents et de l'Office des personnes handicapées du Québec

État de situation

Les activités de Réunir Réussir (R²) ont été lancées le 27 août 2010 auprès des instances régionales mobilisées (IRM)¹ pour la persévérance scolaire. Chacune des 20 instances régionales du Québec a été appelée à faire le diagnostic de sa région afin de trouver des solutions aux problèmes que les jeunes doivent surmonter dans leur cheminement scolaire.

En date du dernier rapport trimestriel, présenté le 30 septembre 2011, R² avait investi près de 3 M\$, dont plus de 2,2 millions ont été consacrés à soutenir directement les régions dans le développement de projets ciblant la réussite et la persévérance scolaires.

Chez les enfants de 0 à 5 ans, les projets réalisés visaient notamment à dépister de façon précoce certains défis d'apprentissage, à réaliser des activités pour développer les compétences en lecture et en écriture, à mettre sur pied des camps de jour et à organiser des activités de liaison « école-famille-communauté ». Auprès des élèves de 6 à 12 ans, des sommes ont été investies en vue de financer des activités parascolaires sportives, culturelles ou scientifiques afin de stimuler les aspirations scolaires et professionnelles et la motivation des jeunes. Des camps estivaux pour élèves en difficulté ont également été mis sur pied dans le but d'améliorer la transition entre le primaire et le secondaire. En ce qui a trait aux adolescents de 13 à 20 ans, divers projets de mentorat (artistiques, sportifs ou scientifiques) s'adressant aux élèves à défis particuliers ont été financés afin de favoriser chez eux le développement de l'estime de soi. Des projets visant à améliorer l'équilibre entre le temps d'études et le temps de travail et des activités permettant la découverte de métiers et de professions ont aussi été réalisés.

Les 17 régions administratives du Québec sont maintenant soutenues par R² par l'intermédiaire des 20 instances régionales mobilisées. Parmi elles, cinq IRM ont complété le diagnostic de l'état de situation; quatre de ces dernières ont entrepris le déploiement d'un plan d'action. Il s'agit du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de Montréal, de Québec et de l'Estrie.

¹ Une instance régionale mobilisée (IRM) est un regroupement d'acteurs régionaux provenant de différents secteurs et œuvrant au sein d'une même **région** qui se **mobilisent** dans un **but commun** pour une **action coordonnée et concertée** en soutien aux **communautés locales**.



Développer l'expertise, transférer les connaissances et évaluer pour mieux intervenir sur la problématique du décrochage scolaire

Le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) a pour mandat de valoriser la recherche universitaire dans le domaine de la réussite scolaire et d'assurer le transfert des connaissances en ce domaine. Ainsi, à partir de résultats de recherche, le CTREQ produit, diffuse et facilite l'appropriation des outils pour lutter contre le décrochage scolaire, favorise la concertation entre les organismes de différents réseaux pour accroître la réussite éducative et offre de l'information aux principaux organismes agissant dans le domaine de la réussite éducative.

Le CTREQ vise d'abord les intervenants du réseau scolaire (enseignants, conseillers pédagogiques, gestionnaires et chercheurs). Par ses activités de liaison et de veille, il rejoint également les praticiens et les gestionnaires des réseaux de l'emploi et des services sociaux. Concrètement, l'organisme produit des outils mis à la disposition des milieux scolaires et accompagne ces derniers dans l'appropriation des outils. Il joue par ailleurs un rôle de liaison entre les organismes des différents réseaux et mène des activités de veille.

Clientèle

Jeunes Québécois

Responsable

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Partenaires

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et Secrétariat à la jeunesse

État de situation

Dans le cadre du groupe de travail sur la mobilisation des connaissances en éducation au Québec organisé par le MELS et l'Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'enseignement et la recherche en éducation du Québec (ADEREQ), le CTREQ a été mandaté en août 2010 par le MELS pour réaliser une cartographie sur le transfert des connaissances en éducation au Québec. Cette cartographie a permis de préciser la contribution d'organismes engagés dans la mobilisation des connaissances en éducation au Québec et de définir les actions effectuées par les différentes organisations ciblées en lien avec les processus de transfert et de concertation. Elle a également mis en évidence les besoins en ce qui a trait à la mobilisation et à la concertation afin de maximiser les retombées des actions dans les milieux de pratique et d'assurer l'amélioration des interventions pour la réussite des jeunes. Ce mandat de cartographie sur le transfert des connaissances en éducation a été reconduit en avril 2011, cette fois-ci auprès des organismes anglophones.

À la suite de ces réflexions, le CTREQ a collaboré étroitement avec le MELS et l'ADEREQ pour l'organisation du 1^{er} Symposium sur le transfert des connaissances en éducation. Cet événement avait pour but de dégager les meilleurs moyens de favoriser la concertation entre les divers réseaux de l'éducation en vue de la mise en œuvre d'actions intégrées.

Un répertoire (*Cœuréaction*) rassemblant des projets, des programmes, ainsi que quelques organismes et outils en lien avec le partenariat école-famille-communauté a par ailleurs été mis en ligne au mois de février 2011. Au moment de son lancement, le répertoire comptait 38 fiches. De ce nombre, 63 % présentaient des projets en application au Québec, 8 % portaient sur des projets en application au Canada mais hors Québec, 10 % provenaient des États-Unis et un projet venait de la France. Sur les 38 projets répertoriés, 74 % visaient la collaboration école-famille-communauté, 11 % ciblaient la collaboration école-famille et 16 % se rapportaient à la collaboration école-communauté. Au total, l'ensemble des fiches a été vu 3 500 fois. Quant au document sur les conditions essentielles, il a été téléchargé 911 fois.



Deuxième choix **stratégique**

Faciliter le choix de carrière

Face à la multitude des possibilités qui se présentent à eux, les jeunes éprouvent souvent de la difficulté au moment d'effectuer leur choix de carrière. Pour prendre des décisions éclairées quant à leur avenir, ils ont besoin d'être accompagnés dans la définition de leur projet de vie professionnelle. Une orientation adéquate peut en effet éviter de nombreux écueils et participe, de fait, à la lutte contre le décrochage scolaire.

Afin de faciliter l'importante prise de décision que constitue le choix de carrière, le gouvernement cherche à améliorer l'accessibilité et la disponibilité des services d'orientation professionnelle. Ainsi, il contribue notamment à faciliter la découverte de métiers et de professions, et à proposer des stages d'exploration. La valorisation de la formation professionnelle est également ciblée puisque ce secteur, bien qu'il soit parfois méconnu, est néanmoins caractérisé par un taux d'employabilité élevé.

Les mesures

- Permettre la découverte des métiers et des professions
- Promouvoir la formation professionnelle



Permettre la découverte des métiers et des professions

Déployer le projet de cybermentorat pour mieux accompagner les jeunes dans leur choix de carrière et leur orientation professionnelle

Afin de faciliter le choix de carrière des jeunes du Québec, l'organisme de cybermentorat Academos amène les élèves en pleine phase d'exploration professionnelle à découvrir et à valoriser des métiers méconnus, ainsi qu'à démystifier le monde du travail. Grâce au cybermentorat, cet organisme permet aux jeunes du 2^e cycle du secondaire (3^e, 4^e et 5^e secondaire) d'échanger avec des adultes pratiquant divers métiers et professions, et ce, en toute sécurité. En effet, les échanges ont exclusivement lieu par courriel, au moyen d'une messagerie électronique interne au site Web d'Academos.

Disponibles pour renseigner les jeunes, les cybermentors partagent avec ces derniers leur expérience du monde du travail de manière à faciliter l'orientation professionnelle. Le cybermentorat s'avère ainsi une excellente manière d'assurer le transfert de savoir d'une génération à l'autre dans le but d'inspirer la relève.

Clientèle

Jeunes du 2^e cycle du secondaire (3^e, 4^e et 5^e secondaire)

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Academos Cybermentorat, milieu scolaire et milieu des affaires

État de situation

En 2009-2010, les 17 régions du Québec étaient desservies par Academos. Au cours de cette année, l'organisme comptait sur la participation de 2 332 mentors, tandis que 17 054 jeunes se sont inscrits au programme. Au total, 14 343 jumelages ont été réalisés.

Au cours de l'année 2010-2011, l'ensemble du territoire québécois a continué d'être couvert par le service de cybermentorat. 213 mentors ont été recrutés pendant cette période, le total de bénévoles s'élevant alors à 2 546. 15 467 jeunes du 2^e cycle du secondaire ont eu recours aux services d'Academos durant l'année, tandis que 11 686 jumelages ont été créés.



Poursuivre Jeunes explorateurs d'un jour, programme de découverte des services publics pour les jeunes de 4^e et 5^e secondaire et de l'enseignement collégial

Jeunes explorateurs d'un jour (JEUJ) est un outil clés en main permettant aux élèves de 4^e et de 5^e secondaire et de niveau collégial de découvrir les services publics, de mieux connaître les gens qui y travaillent et d'explorer un métier ou une profession qui les intéresse. Cette occasion est offerte aux jeunes pour leur permettre d'en savoir davantage sur la nature d'une profession, sur les tâches accomplies par le professionnel, sur les perspectives d'emploi et sur l'environnement de travail. Créé en 2005, le programme est maintenant offert dans 10 régions administratives du Québec, à savoir dans les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, à Montréal, en Montérégie, à Laval, en Estrie, en Mauricie, à Lanaudière, dans les Laurentides et au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Jeunes explorateurs d'un jour est ouvert à l'ensemble des professions de la fonction publique (organismes publics ou parapublics : santé et services sociaux, sciences et technologies, sécurité publique, télécommunications, etc.) Chaque participant est jumelé à un employé (parrain) qui exerce une profession qui l'intéresse, ce qui lui permet d'entrer en contact avec la réalité du travail, tout en découvrant de nombreuses facettes de la profession ciblée.

En somme, Jeunes explorateurs d'un jour permet aux jeunes d'explorer les différents paliers et organismes gouvernementaux (fédéral, provincial, municipal, les réseaux de la santé et de l'éducation, les organismes parapublics, etc.) et les incite à faire une réflexion sur leur choix de carrière à un moment clé de leur parcours.

Clientèle

Jeunes de 4^e et de 5^e secondaire et de l'enseignement collégial

Responsables

Secrétariat du Conseil du trésor et Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Jeunes explorateurs d'un jour, École nationale d'administration publique et autres partenaires privés

État de situation

	Édition 2009-2010	Édition 2010-2011
Stages réalisés au sein des ministères et organismes publics et privés	1 257	1 610
Écoles ayant participé	84	96
Ministères et organismes ayant accueilli des stagiaires	238	321
Parrains/marraines ayant accueilli des stagiaires	495	744
Métiers et/ou professions ayant été explorés	162	186



Promouvoir la culture scientifique et la relève en science et technologie pour inciter les jeunes à s'orienter vers des carrières dans ces domaines d'activités

Afin de favoriser une plus grande compréhension de la science et de la technologie, et d'assurer le développement d'une relève et d'une main-d'œuvre qualifiées en ces domaines, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a mis sur pied le programme NovaScience.

Ce programme soutient le déploiement d'activités diverses dont les objectifs sont les suivants :

- Encourager les élèves du primaire et du secondaire ainsi que les étudiants du collégial et du premier cycle universitaire à envisager en plus grand nombre des carrières en science et technologie, à persévérer dans leurs études, ou à créer des entreprises en ces domaines.
- Accroître le sentiment de compétence en science et technologie par des pratiques d'apprentissage innovantes destinées au personnel éducateur des services à la petite enfance ou des services de garde en milieu scolaire, de même qu'au personnel enseignant du préscolaire, du primaire et du secondaire.
- Développer une attitude ouverte et critique à l'endroit de grands dossiers ou de problématiques stratégiques et d'actualité de la science et de la technologie, tant chez les jeunes que chez les adultes.

Clientèle

Élèves du primaire et du secondaire, étudiants du collégial et de premier cycle universitaire

Responsable

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Partenaires

Organismes du domaine de la culture et de la relève scientifique

État de situation

En 2009-2010, 93 organismes ont reçu une aide financière qui leur a permis de réaliser 8 361 activités. Ils ont ainsi rejoint 181 843 jeunes. En 2010-2011, le nombre d'organismes ayant reçu un appui financier s'est élevé à 109. 6 666 activités ont alors pu être réalisées auprès de 220 702 jeunes.

Promouvoir la formation professionnelle

Développer les activités de valorisation de la formation professionnelle permettant aux jeunes du secondaire de connaître les métiers de la formation professionnelle et technique et les perspectives d'emploi

Déployée au cours de l'année 2009-2010, la campagne de valorisation de la formation professionnelle s'est adressée aux élèves de 3^e secondaire, à leurs parents et aux intervenants scolaires. Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- Faire connaître aux jeunes les métiers de la formation professionnelle et technique, et les perspectives d'emploi qui y sont rattachées (en mettant l'accent sur les métiers qui affichent les meilleurs résultats sur le plan de l'intégration à l'emploi).
- Démystifier la situation actuelle du système de formation professionnelle et technique auprès des intervenants scolaires et des parents afin de mieux accompagner le jeune dans son choix de carrière.

Les activités réalisées dans le cadre de cette campagne ont pris diverses formes. Cette campagne comprenait en effet une pièce de théâtre itinérante, des journées portes ouvertes chez des membres des Manufacturiers et Exportateurs du Québec, et la diffusion d'un DVD qui présentait une pièce de théâtre valorisant la formation professionnelle.

Clientèle

Élèves de 3^e secondaire, parents et intervenants scolaires

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Fédération des commissions scolaires, milieu scolaire et ministère de la Santé et des Services sociaux

État de situation

La campagne de valorisation de la formation professionnelle et technique s'est déroulée au cours de l'année scolaire 2009-2010. Entre le 6 janvier et le 31 mars, la pièce de théâtre a été présentée à 62 reprises. Ces représentations ont permis de rejoindre 74 établissements de 32 commissions scolaires, rassemblant approximativement 15 500 jeunes. Au total, 12 régions sur 17 ont été touchées.

Par ailleurs, 135 visites d'entreprises ont été organisées pendant la même période, profitant à 2 099 jeunes. Seize régions ont été visitées dans le cadre de ces visites.

En terminant, dans le but de faire perdurer la campagne, une vidéo de la pièce de théâtre *Les parents mélangés* est toujours offerte gratuitement sur le site Internet de la Fédération des commissions scolaires du Québec.



Favoriser l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle

Afin de favoriser une hausse du nombre de jeunes de moins de 20 ans inscrits à la formation professionnelle, une mesure budgétaire a été instaurée à l'intention des commissions scolaires dans le cadre de leurs règles budgétaires 2007-2008. Cette mesure a été reconduite et bonifiée de 2008-2009 à 2010-2011, puis maintenue en 2011-2012. Le soutien financier mis en place se déploie de diverses façons :

- La mesure vise à appuyer toute action déployée par les commissions scolaires destinée à accroître le taux de fréquentation et la réussite des jeunes en formation professionnelle. Ces actions doivent s'inspirer du rapport d'orientation pour accroître l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle.
- La réalisation d'activités d'exploration de la formation professionnelle élaborées localement par les écoles ou par les centres d'éducation des adultes en collaboration avec les centres de formation professionnelle concernés est également soutenue. Ces activités permettent à tous les élèves de la formation générale (des jeunes ou des adultes) de se familiariser avec des programmes de la formation professionnelle.
- La mesure appuie aussi la concomitance à horaire intégré formation professionnelle– formation générale (FP-FG) pour les jeunes de moins de 20 ans inscrits dans un programme menant au diplôme d'études professionnelles (DEP) et qui désirent obtenir les préalables au DEP, les cours manquants pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) ou les conditions d'admission aux études collégiales.
- Les élèves qui bénéficient de la passerelle provisoire du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) vers certains programmes d'études professionnelles menant au DEP sont aussi soutenus par cette mesure, aux conditions déterminées par la ministre.

Clientèle

Jeunes de moins de 20 ans

Responsable

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Partenaires

Fédération des commissions scolaires du Québec
et commissions scolaires

État de situation

Une croissance du nombre de jeunes de moins de 20 ans inscrits dans les centres de formation professionnelle a pu être observée ces dernières années. En effet, en 2000-2001, 25 398 jeunes de moins de 20 ans étudiaient en formation professionnelle, alors qu'en 2009-2010, ce nombre est passé à 30 105.

Des travaux avec le réseau des commissions scolaires ont été entrepris en vue de suivre et d'apporter, au besoin, les ajustements nécessaires aux mesures mises en place pour augmenter l'accès des jeunes en formation professionnelle.

En 2011-2012 et en 2012-2013, la poursuite des travaux du sous-comité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du réseau des commissions scolaires pour l'accès à la formation professionnelle est prévue.



Troisième choix stratégique

Favoriser le passage à la vie active et le maintien en emploi

La transition de l'école vers le marché du travail constitue une étape déterminante dans la vie des jeunes. Or, grand nombre d'entre eux éprouvent de la difficulté à trouver un premier emploi ou à le conserver, tandis que certains n'ont d'autre choix que celui d'occuper un emploi à temps partiel ou temporaire. Face à cette situation qui peut s'avérer fâcheuse pour plusieurs jeunes Québécoises et Québécois, le gouvernement cherche à faciliter l'intégration de ces derniers au marché du travail. Pour ce faire, il contribue notamment à soutenir des programmes d'accompagnement visant à accroître l'autonomie des jeunes et à augmenter l'offre de stage en entreprise. Le gouvernement offre par ailleurs un soutien particulier aux personnes handicapées ou ayant des troubles mentaux dans leur quête d'un premier emploi.

Les mesures

- Accompagner les jeunes dans leur intégration au marché du travail et leur maintien en emploi
- Permettre aux jeunes ayant un handicap ou des troubles mentaux graves d'obtenir un emploi



Accompagner les jeunes dans leur intégration au marché du travail et leur maintien en emploi

Poursuivre Jeunes en action, qui permet aux 18 à 24 ans de développer leur autonomie et d'être accompagnés en ce qui concerne leur intégration et leur maintien dans un premier emploi, leur retour aux études, ou quant à la réalisation d'un projet professionnel

Jeunes en action vise à répondre aux besoins des jeunes face à des difficultés socioprofessionnelles importantes qui les empêchent de réaliser une intégration au marché du travail à court ou à moyen terme. Principalement offert dans les carrefours jeunesse-emploi, ce programme s'adresse aux jeunes de 18 à 24 ans de tout statut, éloignés du marché du travail, sans contrainte à l'emploi (ou avec contraintes temporaires en raison d'enfants à charge). Il vise prioritairement les participants du Programme alternative jeunesse et les jeunes admissibles à l'aide financière de dernier recours (jeunes utilisant déjà cette aide, jeunes mères monoparentales et nouveaux demandeurs).

L'objectif de Jeunes en action est d'amener les participants à accroître leur autonomie sur les plans personnel, social et professionnel, et de les accompagner dans leur processus d'intégration ou de maintien dans un premier emploi, un retour aux études ou la réalisation d'un projet professionnel.

Clientèle

Jeunes de 18 à 24 ans

Responsable

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Partenaires

Carrefours jeunesse-emploi, Centres d'amitié autochtones et autres organismes communautaires

État de situation

Entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010, 4 879 jeunes de toutes les régions du Québec ont participé à la mesure Jeunes en action. En 2010-2011, 3 432 participants à la mesure ont été dénombrés dans l'ensemble de la province.



Poursuivre le Programme alternative jeunesse qui, par le versement d'une aide financière, encourage les jeunes à s'engager dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle

Le Programme alternative jeunesse vise à soutenir les jeunes adultes de moins de 25 ans qui ont besoin d'une aide financière pour assurer leur subsistance. Ce programme les encourage à participer à des mesures et services d'emploi et à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Il s'agit ainsi d'une manière de contrer le risque de dépendance sociale.

Le Programme alternative jeunesse est plus spécifiquement destiné aux jeunes de moins de 25 ans capables d'entreprendre une démarche vers l'emploi et admissibles à l'aide financière de dernier recours. Ce programme est géré par des agents des centres locaux d'emploi qui détiennent une connaissance de la problématique jeunesse, du marché du travail local, ainsi que des programmes et services offerts sur leur territoire.

En échange d'un engagement du jeune à s'investir dans une démarche d'insertion, le programme propose une aide financière notamment composée d'une allocation jeunesse. Celle-ci est bonifiée, s'il y a lieu, d'une allocation d'aide à l'emploi lorsqu'il y a participation à une mesure active.

Clientèle

Jeunes adultes de moins de 25 ans

Responsable

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Partenaire

Emploi-Québec

État de situation

Entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010, 8 132 jeunes ont entrepris une démarche dans le cadre du Programme alternative jeunesse. En 2010-2011, le programme a accueilli 6 690 nouvelles inscriptions. Ces jeunes étaient répartis dans toutes les régions du Québec.

Poursuivre l'attribution d'un crédit d'impôt aux entreprises qui forment un apprenti dans le cadre d'un programme d'apprentissage en milieu de travail

Offert selon la formule du compagnonnage, le Programme d'apprentissage en milieu de travail vise à accroître le transfert des connaissances des travailleurs expérimentés vers les apprentis. De cette manière, des employés plus expérimentés forment des collègues dans leur milieu de travail en leur transmettant leur savoir-faire sur une base individuelle et structurée. Ainsi, les premiers jouent le rôle de compagnes ou de compagnons d'apprentissage et les seconds, d'apprenties ou d'apprentis.

Emploi-Québec propose plusieurs moyens pour bien structurer le processus d'apprentissage :

- Le carnet d'apprentissage, destiné à l'apprenti, comprend entre autres un plan personnalisé d'acquisition des compétences.
- Le guide du compagnon contient des recommandations pour chaque étape, les préalables exigés et des indications sur la progression de l'apprentissage.
- Une séance de formation est offerte au compagnon par Emploi-Québec.
- Un cours à distance portant sur le compagnonnage est également offert.

Par ailleurs, en étroite relation avec le compagnon, un représentant d'Emploi-Québec assume un rôle de soutien, de suivi, de coordination et de gestion du programme tout au long de la démarche.

En somme, le Programme d'apprentissage en milieu de travail permet d'élargir l'offre de service afin de mieux répondre aux besoins des travailleuses et travailleurs en entreprise et de créer de nouveaux outils et dispositifs plus efficaces pour faciliter la reconnaissance des acquis et des compétences des jeunes.

Clientèle

Jeunes de 16 ans et plus en milieu de travail

Responsable

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Partenaires

Commission des partenaires du marché du travail, ministère des Finances, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et réseaux scolaires

État de situation

Du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, 8 294 individus ont entrepris une démarche dans le cadre du Programme d'apprentissage en milieu de travail. Entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011, 4 080 démarches ont été entreprises. En 2009, 4 144 employeurs ont bénéficié du crédit d'impôt offert par le programme, tandis que 2 862 en ont profité en 2010.



Accroître le nombre de jeunes des centres jeunesse bénéficiant du programme Qualification des jeunes afin qu'ils réussissent leur insertion en emploi ou dans un parcours de formation qualifiante

Le programme Qualification des jeunes (PQJ) permet aux jeunes les plus vulnérables d'être soutenus et accompagnés de façon individuelle et intensive par un intervenant afin de préparer leur sortie du centre jeunesse et d'assurer la réussite de leur passage à la vie autonome. Le PQJ est accessible aux jeunes à partir de l'âge de 16 ans et jusqu'à 19 ans, soit un an après leur sortie du centre jeunesse. D'une durée de trois ans, ce programme se distingue donc des services réguliers du centre jeunesse puisqu'il se poursuit pendant un an auprès du jeune qui a atteint la majorité, permettant ainsi la présence d'un intervenant significatif lors de son passage à la vie adulte.

Ce programme d'accompagnement individualisé et intensif est offert par des intervenants des centres jeunesse qui s'y dédient exclusivement. Il est destiné aux jeunes qui reçoivent déjà des services des centres jeunesse et pour lesquels le passage à la vie autonome et l'insertion professionnelle constituent des défis de taille à relever.

Concrètement, le PQJ vise à développer des réseaux de soutien et d'aide autour de ces jeunes issus des centres jeunesse, à préparer et à encadrer leur passage à la vie autonome et, ultimement, à intégrer 75 % d'entre eux au marché de l'emploi ou dans une formation qualifiante.

Clientèle

Jeunes de 16 à 19 ans issus des centres jeunesse

Responsable

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaires

Centres jeunesse du Québec, Association des centres jeunesse du Québec et agences de la santé et des services sociaux

État de situation

Le programme Qualification des jeunes (PQJ) est offert dans tous les centres jeunesse du Québec depuis 2009. Afin de préserver son efficacité et de maximiser les chances de réussite du programme, le ratio jeunes par intervenant demeure stable : il est en effet fixé à dix jeunes par intervenant.

Au cours de l'année 2010-2011, 771 jeunes ont participé à la formule régulière ou intensive du PQJ.

Offrir une formule intensive du programme Qualification des jeunes, notamment aux jeunes contrevenants

Comme le programme Qualification des jeunes (PQJ), la formule intensive du PQJ permet aux jeunes des centres jeunesse d'être accompagnés de façon individuelle et intensive par un intervenant afin de préparer leur sortie du centre et d'assurer la réussite de leur passage à la vie autonome. Offerte par des intervenants spécialisés œuvrant dans les centres jeunesse, la formule intensive s'adresse à des jeunes ayant un profil semblable à celui des jeunes ciblés par la formule régulière, mais peut s'échelonner sur deux ans plutôt que sur trois.

Clientèle

Jeunes qui reçoivent déjà des services des centres jeunesse

Responsable

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaires

Centres jeunesse du Québec, Association des centres jeunesse du Québec et agences de la santé et des services sociaux

État de situation

En 2009-2010, cinq centres jeunesse ont déployé la formule intensive du programme Qualification des jeunes. Au cours de l'année suivante, le nombre de centres jeunesse offrant cette formule s'est élevé à 10. En 2010-2011, 771 jeunes ont participé à la formule régulière ou intensive du PQJ.



Poursuivre le Programme de bourses pour les jeunes artistes et écrivains de la relève professionnelle

Constatant les difficultés éprouvées par plusieurs artistes de la relève dans les premières étapes de leur démarche artistique, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) s'est donné pour objectif d'améliorer les conditions de recherche et de création, de déplacement et de perfectionnement des jeunes artistes et écrivains.

Ainsi, le CALQ a mis sur pied, en 2007-2008, le Programme de bourses pour les artistes et les écrivains de la relève destiné aux artistes qui comptent cinq années de pratique ou moins, qui n'ont jamais reçu de soutien financier du CALQ et qui œuvrent dans les domaines suivants : arts du cirque, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, chanson, danse, contes et littérature, métiers d'art, musique, théâtre et architecture. Ce programme est complémentaire au Programme de bourses aux artistes professionnels du CALQ. Il vise l'obtention d'une première reconnaissance par les pairs, ainsi que d'un premier appui d'une instance institutionnelle reconnue pour son action en matière de développement des arts et des lettres. Il est également accessible aux collectifs d'artistes et d'écrivains.

Clientèle

Artistes de la relève

Responsable

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Partenaire

Conseil des arts et des lettres du Québec

État de situation

En 2009-2010, le Conseil des arts et des lettres du Québec a reçu 474 demandes et accordé 82 bourses. L'année suivante, le nombre de demandes s'est élevé à 492, et 81 bourses ont été octroyées.

Mieux former les jeunes en matière de santé et de sécurité du travail

Afin de sensibiliser et d'informer davantage les élèves adultes et les étudiants en ce qui a trait aux risques présents sur les lieux de travail et aux moyens de les éviter, la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 prévoit la conception d'outils pédagogiques de formation à la santé et à la sécurité du travail.

De tels outils ont déjà été développés pour les élèves du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle et de la formation technique. De nouveaux outils sont toujours en préparation pour les jeunes fréquentant d'autres secteurs de formation, par exemple l'éducation des adultes.

Clientèle

Élèves du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Commission de la santé et de la sécurité du travail

État de situation

Les outils pédagogiques développés comprennent des situations et des activités d'apprentissage dans les domaines des sciences, des mathématiques, de l'éthique et de la culture religieuse et de l'éducation physique, ainsi que des sessions de formation et un outil de communication pour le directeur d'école et pour son conseil d'établissement.

Les outils visant le primaire et le secondaire ont été rendus disponibles dans le réseau scolaire dès l'automne 2009, de même que les outils dédiés aux secteurs de la formation générale aux adultes et de la formation collégiale préuniversitaire. La création de dix outils de situation d'apprentissage en santé et sécurité au travail (SA-SST) a été planifiée en 2010-2011. De ces dix outils, deux ont déjà été réalisés pour les domaines des mathématiques et de l'informatique.

Par ailleurs, la campagne *Mets tes droits au travail*, lancée pour la première fois en 2007 et toujours accessible sur le site de la Commission des normes du travail, a pour objectif d'informer et de sensibiliser les jeunes à propos de leurs droits et obligations au travail.



Établir une collaboration entre le Secrétariat à la jeunesse et le ministère du Travail afin de documenter la situation du travail atypique chez les jeunes et d'explorer des avenues de solution aux problématiques identifiées

Le travail atypique et la précarité d'emploi touchent particulièrement les jeunes. En effet, grand nombre de jeunes Québécoises et Québécois occupent un emploi à temps partiel ou temporaire, ou se tournent vers le travail autonome, ce qui a trop souvent pour conséquence d'augmenter leurs difficultés pécuniaires et de retarder leur accès à la propriété. De plus, en raison des horaires variables ou irréguliers, les emplois atypiques compliquent la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, et incitent ainsi plusieurs jeunes à retarder le moment de fonder une famille.

Devant le caractère inquiétant de la condition des jeunes travailleurs atypiques, le Secrétariat à la jeunesse et le ministère du Travail ont convenu de l'importance de documenter cette situation. Ils ont donc établi une entente de collaboration qui a pour objectif d'explorer des avenues de solution en rapport aux problématiques identifiées.

Clientèle

Jeunes concernés par le travail atypique

Responsable

Ministère du Travail

Partenaires

Secrétariat à la jeunesse et organismes jeunesse

État de situation

Une entente de collaboration entre le Secrétariat à la jeunesse et le ministère du Travail est entrée en vigueur à la suite du lancement de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Cette entente a permis d'établir une collaboration entre le ministère du Travail et le Secrétariat à la jeunesse, qui sont désormais en mesure d'échanger des informations et des études sur le travail atypique.

Permettre aux jeunes ayant un handicap ou des troubles mentaux graves d'obtenir un emploi

Soutenir la planification de la transition de l'école vers la vie active des élèves handicapés

Pour les élèves handicapés, une attention particulière doit être accordée à la transition de l'école vers la vie active (TEVA) afin de faciliter et d'assurer leur passage harmonieux vers cette prochaine étape de leur vie. Il importe de favoriser chez les élèves handicapés une poursuite optimale du développement, de la socialisation, de la scolarisation ou de l'intégration socioprofessionnelle une fois qu'ils auront quitté l'école. Un plan d'intervention approprié repose sur une planification à long terme, et tient compte des capacités, des besoins et des aspirations de l'élève. Cette planification doit donc s'inscrire dans une approche multisectorielle, et porter sur différents volets de l'insertion sociale et professionnelle du jeune lorsqu'il aura quitté l'école : le travail, les loisirs, le transport, etc.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) offre du soutien, notamment dans l'élaboration et dans le suivi des plans d'intervention. Le canevas de base national du plan d'intervention comporte une section permettant d'y inscrire des objectifs en lien avec la TEVA. De plus, le MELS recueille les pratiques prometteuses qui ont déjà cours dans certains milieux pour favoriser la transition entre l'école et la vie active, et les partage avec les responsables régionaux en adaptation scolaire. Il soutient par ailleurs l'expérimentation de projets intégrant la planification de la transition école–vie active.

Clientèle

Élèves handicapés

Responsable

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Partenaires

Office des personnes handicapées du Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ses directions régionales, ministère de la Santé et des Services sociaux et ses agences régionales, Secrétariat à la jeunesse et ses agents de liaison de l'Engagement jeunesse



État de situation

En 2009-2010, des personnes-ressources étaient disponibles dans chaque région du Québec pour accompagner les gestionnaires des commissions scolaires et des directions d'établissement dans la diversification de leurs modalités d'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA). Une formation a également été conçue pour soutenir les milieux scolaires à cet effet et a été offerte l'année suivante.

En 2010-2011, toutes les commissions scolaires du Québec ont mis en œuvre des activités de formation destinées aux gestionnaires concernant la planification de la transition de l'école vers la vie active (TEVA). Les agents de liaison et les comités directeurs régionaux de l'Engagement jeunesse ont apporté un soutien continu au déploiement de la TEVA en structurant la concertation. Dans la région de Montréal, notamment, une agente de liaison est dédiée à la mise en œuvre de la TEVA. Un comité régional TEVA associant tous les acteurs concernés par la problématique et assurant sa coordination a ainsi été mis en place. Au cours de l'année scolaire 2010-2011, 170 707 élèves ont bénéficié d'un plan d'intervention.

Offrir aux employeurs qui engagent des personnes handicapées un crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail, bonifié dans le cadre du Pacte pour l'emploi et de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Voué à soutenir les entreprises qui forment des apprentis par l'intermédiaire de stages pratiques, le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) est bonifié dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. En effet, afin de favoriser chez ces personnes l'acquisition d'une première expérience de travail, le crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail est porté à 40 % plutôt qu'à 30 % pour les employeurs qui offrent un stage à des personnes handicapées.

Clientèle

Jeunes handicapés en milieu de travail

Responsable

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Partenaires

Ministère des Finances et ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

État de situation

En 2009, 727 apprentis ayant un handicap ont entrepris ou poursuivi un Programme d'apprentissage en milieu de travail. En 2010, le Programme d'apprentissage en milieu de travail comptait un total de 916 apprentis, ce qui représente une évolution de 189 participants par rapport à l'année précédente.

En 2009, 4 144 employeurs ont bénéficié du crédit d'impôt offert par le Programme d'apprentissage en milieu de travail, tandis que 2 862 en ont profité en 2010.



Quatrième choix stratégique

Permettre la conciliation famille-travail-études

Au cours des dernières décennies, la population active québécoise a beaucoup changé : de plus en plus qualifiée, la main-d'œuvre d'aujourd'hui a des attentes grandissantes envers les employeurs, notamment en ce qui a trait à la conciliation travail-famille. Soucieux d'améliorer les conditions de vie de ses citoyens, le gouvernement contribue à accroître la qualité des services offerts aux jeunes familles et sollicite l'engagement des divers milieux autour de cette question. Il cherche par ailleurs à faciliter le retour aux études pour les jeunes travailleurs, de même que l'accès aux services de garde pour leurs enfants. Finalement, le gouvernement du Québec soutient plus particulièrement les parents qui s'occupent d'enfants ayant des besoins particuliers. En effet, il est souvent très complexe pour ces derniers de concilier leurs obligations professionnelles et familiales, ce pour quoi il importe de leur venir en aide.

Les mesures

- Améliorer les services offerts aux jeunes familles
- Soutenir les familles dont les enfants ont des besoins particuliers



Améliorer les services offerts aux jeunes familles

Déployer le Programme de soutien aux politiques familiales municipales

Le Programme de soutien aux politiques familiales municipales a pour objectif de créer des environnements favorables aux familles en adaptant les services municipaux à leur réalité et à leurs besoins. Concrètement, ce programme offre un soutien financier et technique aux municipalités de moins de 100 000 habitants, aux municipalités régionales de comté (MRC) et, depuis 2011, aux communautés autochtones qui désirent se doter d'une politique municipale familiale ou mettre à jour celle qu'elles ont déjà. L'appui financier est variable ou fixe, selon qu'il s'agisse d'une politique familiale à élaborer ou à mettre à jour, de façon indépendante ou conjointement avec la MRC. Le soutien technique, qui vise la mise en œuvre du plan d'action, est offert à chacune des étapes du processus d'élaboration, d'application et de mise à jour de la politique familiale municipale par le Carrefour action municipale et famille (CAMF). Le nombre d'heures et de sessions d'accompagnement est variable d'une étape à l'autre.

Clientèle

Municipalités et MRC

Responsable

Ministère de la Famille et des Aînés

Partenaire

Carrefour action municipale et famille

État de situation

En 2009-2010, 543 municipalités et 23 MRC s'étaient dotées d'une politique familiale municipale, ce qui équivalait alors à 82 % de la population du Québec. L'année suivante, un total de 592 municipalités et de 24 MRC avaient une telle politique, ce qui représentait une offre de service touchant 83 % de la population québécoise.



Rendre disponible le Programme de soutien aux projets issus de la communauté

Le Programme de soutien aux projets issus de la communauté vise à permettre à des acteurs locaux de contribuer à l'émergence de solutions innovantes en matière de conciliation travail-famille. Ce programme encourage ainsi la recherche de solutions novatrices aux problématiques touchant les services aux familles et l'organisation des milieux de vie en fonction de la conciliation travail-famille. Le soutien financier offert peut couvrir un maximum de 75 % du coût total du projet, jusqu'à concurrence de 50 000 \$.

Pour obtenir le financement, les projets doivent respecter les trois conditions suivantes, en plus d'avoir une durée inférieure à 24 mois :

- Les projets financés doivent répondre concrètement à un besoin des familles en matière de conciliation travail-famille.
- Ils ont l'obligation de reposer sur la concertation des partenaires concernés par le problème soulevé.
- Ils doivent se distinguer de ceux qui sont financés par les autres programmes déjà offerts par le gouvernement.

Sont admissibles à ce programme les personnes morales à but non lucratif légalement constituées en vertu des lois du Québec et les conférences régionales des élus.

Clientèle

Personnes morales à but non lucratif légalement constituées en vertu des lois du Québec et conférences régionales des élus

Responsable

Ministère de la Famille et des Aînés

État de situation

En 2009-2010, 18 organismes et associations ont présenté une demande de financement dans le cadre du Programme de soutien aux projets issus de la communauté. Parmi ces demandes, 12 ont été retenues et soutenues.

Au cours de l'année 2010-2011, les critères de sélection du programme ont été élargis pour reposer sur une définition plus large de la conciliation travail-famille-études, dans laquelle les étudiants ayant des responsabilités familiales font également partie de la clientèle visée. Onze projets ont alors été subventionnés.

Mettre en œuvre un Programme de soutien financier aux milieux de travail

Le Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser la mise en place de solutions concrètes en matière de conciliation travail-famille applicables dans les différents milieux de travail.
- Permettre aux petites et moyennes entreprises (PME) de planifier, d'élaborer et d'implanter des pratiques et des mesures de conciliation travail-famille qui répondent à la fois aux besoins des employeurs et à ceux des employés.

Par l'intermédiaire de ce programme, le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) accorde un soutien financier pouvant atteindre 10 000 \$ pour les entreprises et 50 000 \$ pour les associations. Toute PME de 250 employés ou moins, incluant les organisations à but non lucratif (OBNL), est admissible au volet Entreprises. Toute association patronale, syndicale, professionnelle, sectorielle ou toute autre organisation associative dont les activités sont principalement liées au travail, à l'emploi ou à la gestion et au développement des ressources humaines est admissible au volet Associations.

Clientèle

Petites et moyennes entreprises, organismes à but non lucratif et associations du monde du travail

Responsable

Ministère de la Famille et des Aînés

État de situation

En 2009-2010, deux projets ont été financés dans le cadre du Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille. L'année suivante, le nombre de projets financés s'est élevé à 13.



Soutenir les familles dont les enfants ont des besoins particuliers

Poursuivre le soutien apporté aux services de surveillance des élèves handicapés de 12 à 21 ans

Afin de permettre aux parents d'enfants présentant des besoins particuliers d'occuper un emploi ou de poursuivre leurs études, le gouvernement soutient les services de surveillance en dehors des heures de classe pour les élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans. Certains de ces jeunes n'ont pas un degré d'autonomie fonctionnelle suffisant pour pouvoir rester seuls à la maison après les heures de classe. Pour les familles dont un enfant présente des besoins particuliers, il est donc difficile de concilier les obligations familiales et professionnelles, spécialement lorsque le jeune fréquente l'école secondaire. Dans plusieurs cas, les services de surveillance pour les enfants à besoins particuliers sont d'un grand secours pour les parents.

Clientèle

Élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans

Responsables

Ministère de la Famille et des Aînés, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaires

Office des personnes handicapées, commissions scolaires, établissements scolaires, agences de la santé et des services sociaux, centres de santé et de services sociaux et organismes communautaires

État de situation

En 2009-2010, 11 services de surveillance ont été financés. Ils offraient à 176 élèves handicapés des activités structurées et adaptées à leurs capacités et à leurs intérêts, permettant ainsi à leurs parents de mieux concilier leur travail et leurs responsabilités familiales.

En 2010-2011, le gouvernement a financé 13 services de surveillance qui offraient des activités à 250 élèves handicapés. 107 filles et 143 garçons ont alors bénéficié de ces services.



Cinquième choix stratégique

Préparer les jeunes au nouvel espace mondial

Évoluant dans un monde en constante mutation, les jeunes doivent être en mesure de s'adapter à l'éclatement des frontières, à l'avènement des nouvelles technologies et aux réalités changeantes du monde du travail. Citoyens du monde, ils aspirent à découvrir les quatre coins de la planète, que ce soit pour étudier, pour travailler ou pour réaliser un projet communautaire. Dans le contexte actuel de mondialisation, celles et ceux qui élargissent leurs horizons et qui s'ouvrent sur le monde parviennent à se démarquer. L'acquisition de compétences à l'international peut en effet s'avérer fort utile à l'aube d'intégrer le marché du travail québécois. C'est pourquoi le gouvernement contribue à rendre plus accessibles les échanges et stages à l'étranger pour les jeunes de toutes les régions, qui font rayonner le Québec dans le monde entier.

La mesure

- Développer les compétences des jeunes à l'international



Accroître l'offre de stages professionnels à l'étranger aux jeunes des milieux collégial et universitaire

En collaboration avec les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ), le gouvernement contribue à accroître l'offre de stages à l'étranger pour les jeunes Québécoises et Québécois. Ces Offices couvrent divers territoires, dont la France et la Belgique, ainsi que les Amériques. Dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, un autre office, à savoir l'Office Québec-Monde, a également été créé afin de bonifier les territoires ciblés. Les principaux objectifs de l'ensemble des stages à l'étranger offerts en collaboration avec LOJIQ sont les suivants :

- Favoriser l'intégration en emploi des jeunes et la qualification de la main-d'œuvre.
- Permettre l'acquisition d'une première expérience de travail en lien avec leur champ de formation à des finissants du secondaire professionnel, des collèges et des universités.
- Préparer les jeunes au nouvel espace mondial avec lequel ils devront composer dans leur future carrière.

Clientèle

Jeunes Québécois

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Les Offices jeunesse internationaux du Québec



État de situation

Pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 a permis de financer 56 stages de plus que ce que prévoyaient initialement les Offices jeunesse internationaux du Québec. Ces stages étaient répartis de la façon suivante : l'Office franco-québécois pour la jeunesse a offert 27 stages de plus que prévu; l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse, 7; et l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, 22.

Au cours de l'année suivante, les Offices ont été en mesure de soutenir 59 stagiaires supplémentaires grâce à la Stratégie : l'Office franco-québécois pour la jeunesse a offert 33 stages; l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse, 10; et l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, 16.

Faciliter l'accessibilité des stages à l'étranger aux jeunes vivant dans des régions éloignées

Afin de favoriser l'égalité des chances pour l'ensemble des jeunes du Québec, le gouvernement accroît l'offre de stages à l'étranger pour les jeunes vivant en régions éloignées, en collaboration avec les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ). Bien que les stages offerts par les Offices soient ouverts à tous les jeunes Québécois, ceux qui vivent loin des grands centres connaissent certaines difficultés en raison des coûts supplémentaires encourus par les déplacements. La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 contribue donc à faciliter l'accès à des stages à l'étranger pour les jeunes de toutes les régions du Québec en accordant un soutien financier supplémentaire spécifiquement dédié aux jeunes des régions éloignées. Comme l'ensemble des jeunes du Québec, ces derniers se voient ainsi offrir la chance d'acquérir une première expérience de travail à l'étranger en lien avec leur formation et d'être mieux outillés pour faire face au nouvel espace mondial dans lequel ils évolueront.

Clientèle

Jeunes vivant dans des régions éloignées

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Les Offices jeunesse internationaux du Québec

État de situation

En 2009-2010, le nombre de participants provenant des régions éloignées ayant eu accès à des stages à l'étranger s'est élevé à 420. Parmi ces stagiaires, 112 étaient originaires du Bas-Saint-Laurent; 111, du Saguenay–Lac-Saint-Jean; 53, de l'Outaouais; 69, de l'Abitibi-Témiscamingue; 27, de la Côte-Nord; 47, de la Gaspésie; et un, du Nord-du-Québec.

Au cours de l'année financière suivante, 393 participants des régions éloignées ont pu avoir accès à des stages à l'étranger. 141 venaient du Bas-Saint-Laurent; 81, du Saguenay–Lac-Saint-Jean; 31, de l'Outaouais; 57, de l'Abitibi-Témiscamingue; 17, de la Côte-Nord; et 66, de la Gaspésie.



Offrir des stages à l'étranger aux jeunes éloignés du marché du travail

Dans le but de soutenir les jeunes Québécoises et Québécois désirant acquérir une expérience pratique pertinente à leur cheminement professionnel ou éprouvant des difficultés d'insertion socioprofessionnelle, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale offre à ces jeunes de vivre des stages à l'étranger. L'Entente triennale 2010-2013 conclue entre Emploi-Québec et les Offices Jeunesse Internationaux du Québec (LOJIQ) prévoit effectivement des stages collectifs et individuels, ainsi que des chantiers d'insertion. La clientèle ciblée est composée de jeunes de 18 à 35 ans provenant de toutes les régions du Québec, sans emploi, en recherche d'emploi ou dans un emploi non relié à leur domaine d'études. Grâce à cette entente, les jeunes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle ont accès à des chantiers d'insertion ou à des stages pratiques en entreprise en Wallonie-Bruxelles, dans les pays des Amériques et en France.

Clientèle

Jeunes de 18 à 35 ans éloignés du marché du travail

Responsable

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Partenaires

Les Offices jeunesse internationaux du Québec, carrefours jeunesse-emploi et organismes communautaires

État de situation

En 2009-2010, 257 jeunes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle ont bénéficié de l'Entente triennale 2010-2013 qui unit Emploi-Québec et les Offices jeunesse internationaux du Québec pour effectuer un stage à l'étranger. L'année suivante, le nombre de jeunes ayant bénéficié de cette entente s'est élevé à 308.

Soutenir la poursuite d'études collégiales et universitaires à l'étranger (programmes PECU)

Le programme Poursuite des études collégiales et universitaires (PECU) permet aux étudiants des niveaux collégial et universitaire de compléter une partie de leur scolarité en France, en Asie, dans les Amériques ou en Communauté française de Belgique, tout en restant liés à leur établissement d'attache au Québec. L'aide apportée à ces étudiants diffère selon la destination, et se traduit généralement par une indemnité pour le transport international et par la couverture des frais liés à l'assurance médicale. Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- Augmenter le nombre d'étudiants qui poursuivent des études collégiales et universitaires à l'étranger.
- Enrichir le programme de formation de l'étudiant par la connaissance d'autres approches théoriques et pratiques.
- Contribuer au développement de la compétence internationale de l'étudiant.

Clientèle

Étudiants des niveaux collégial et universitaire

Responsable

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Partenaires

Les Offices jeunesse internationaux du Québec

État de situation

Pour l'année 2009-2010, un total de 1 824 étudiantes et étudiants se sont prévalus de bourses dans le cadre du programme Poursuite d'études collégiales et universitaires (PECU). Parmi ces boursiers, 774 ont poursuivi leurs études en France; 731, dans un pays des Amériques; 161, en Asie; et 158, en Communauté française de Belgique.

En 2010-2011, le PECU a permis l'octroi de bourses à 1 647 étudiantes et étudiants, soit 592 pour la France, 571 pour les Amériques, 305 pour l'Asie et 179 pour la Communauté française de Belgique.



Mettre en œuvre un programme d'échange de stagiaires en formation technique avec le Mexique

Afin de favoriser les échanges interculturels et l'acquisition de compétences techniques, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) permet à des étudiantes et étudiants québécois inscrits en formation technique dans un cégep d'effectuer un séjour d'études ou un stage d'une durée maximale de quatre mois dans une université technologique ou dans une entreprise mexicaine. En contrepartie, le Québec accueille des étudiantes et étudiants mexicains inscrits dans une université technologique pour la réalisation d'un séjour d'études dans un cégep. Dans le cadre de ce programme d'échange, les jeunes Québécois reçoivent du MELS une aide financière mensuelle pour la réalisation de leur séjour au Mexique. Un maximum de 15 séjours d'une durée de quatre mois sont offerts chaque année. Pour les jeunes concernés, ces séjours constituent une expérience des plus enrichissantes qui les amène à :

- Développer leurs aptitudes professionnelles grâce à la réalisation d'un stage pratique.
- Enrichir leurs connaissances par la découverte d'autres approches ou méthodes de travail.
- Acquérir des compétences et habiletés leur permettant de réussir sur le plan international.
- Apprendre la langue espagnole.

Clientèle

Étudiants québécois inscrits en formation technique dans un cégep

Responsable

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Partenaire

Cégep international

État de situation

En 2009-2010, 10 étudiants ont été soutenus par le programme d'échange mis en place par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. L'année suivante, sept étudiants ont obtenu une bourse pour effectuer un court séjour dans une des universités technologiques du Mexique.

Poursuivre le Programme de mobilité internationale des étudiants universitaires

Le Programme de mobilité internationale des étudiants universitaires vise à soutenir les étudiantes et étudiants inscrits à un programme de grade dans une université québécoise qui participe à des programmes d'échange avec des universités étrangères, notamment par l'octroi de bourses. Ainsi, les universités québécoises disposent d'un budget pour attribuer des bourses à leurs étudiants inscrits dans les programmes d'études menant à un grade, négocier et conclure des ententes de mobilité étudiante avec les établissements d'enseignement étrangers, faire connaître aux étudiantes et étudiants les occasions de stages et d'études à l'international, et mettre en place des mesures d'accueil pour les étudiantes et étudiants étrangers au Québec. En somme, l'objectif consiste à ajouter une dimension internationale au programme de formation du jeune.

Clientèle

Étudiants universitaires

Responsable

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Partenaires

Universités québécoises

État de situation

Pour l'année 2009-2010, le Programme de mobilité internationale des étudiants universitaires a permis l'octroi de 677 bourses à des étudiants canadiens non résidents du Québec et étrangers inscrits dans un établissement québécois, et de 759 bourses à des étudiants résidents du Québec pour réaliser de courts séjours à l'étranger.

En 2010-2011, le Programme a offert 403 bourses à des étudiants canadiens non résidents du Québec et à des étudiants étrangers. 688 étudiants québécois et résidents du Québec ont également obtenu une bourse dans le cadre de ce programme.



Poursuivre et bonifier les programmes de bourses pour de courts séjours d'études à l'extérieur du Québec

Les bourses pour de courts séjours à l'extérieur du Québec permettent à des élèves de la formation professionnelle comme à des étudiants des niveaux collégial et universitaire d'acquérir une partie de leur formation (études ou stages) dans une autre province canadienne ou dans un autre pays. Les bourses attribuées varient en fonction de la destination et de l'ordre d'enseignement. Pour être admissible aux programmes, un élève ou étudiant doit avoir déjà suivi une partie de sa formation au Québec, et la formation acquise à l'étranger doit être reconnue comme étant à temps plein. En somme, la visée de ces programmes est d'encourager la poursuite de courts séjours d'études à l'extérieur du Québec et d'enrichir la formation suivie en y apportant une dimension internationale.

Clientèle

Élèves de la formation professionnelle, étudiants du collégial et de l'enseignement universitaire

Responsable

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Partenaires

Établissements d'enseignement universitaires, Cégep international et Éducation internationale au secondaire

État de situation

Au cours de l'année 2009-2010, des bourses pour de courts séjours d'études à l'extérieur du Québec ont été offertes à 102 élèves de la formation professionnelle, à 230 étudiants de la formation technique au collégial et à 2 933 étudiants universitaires.

En 2010-2011, ce sont 259 élèves en formation professionnelle et 240 étudiants en formation technique au collégial qui ont reçu des bourses visant à effectuer de courts séjours. Les données de 2010-2011 pour le réseau universitaire ne sont toutefois pas disponibles.

Soutenir les échanges internationaux en formation artistique et culturelle à l'enseignement collégial

Le Programme de soutien aux échanges internationaux en formation artistique et culturelle vise à instaurer une collaboration entre des établissements d'enseignement collégial québécois et étrangers. L'organisation de ces échanges de courte durée permet la réalisation conjointe d'activités (production, événement ou spectacle) par des équipes composées d'étudiantes et d'étudiants québécois et étrangers, encadrés par des professeurs ou professionnels de leur établissement d'attache. Les projets réalisés relèvent de domaines pour lesquels le Québec dispose d'un savoir-faire reconnu. Les promoteurs québécois et les partenaires étrangers auxquels ils sont jumelés sont tour à tour les hôtes de l'activité. Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- Ajouter une dimension internationale au programme de formation de l'étudiant.
- Enrichir la formation suivie par des échanges de pratiques culturelles et artistiques.
- Assurer le rayonnement international des établissements d'enseignement collégial.

Clientèle

Étudiants québécois au collégial

Responsable

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Partenaires

Cégep international et Association des collèges privés du Québec

État de situation

En 2009-2010, le Programme de soutien aux échanges internationaux en formation artistique et culturelle a contribué au financement de sept projets auxquels 74 étudiants du collégial ont participé. L'année suivante, 11 projets ont été partiellement financés par le programme. Au total, 109 étudiants du niveau collégial y ont participé.



Poursuivre le programme Odyssee qui encourage l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, en situation de travail dans des établissements scolaires

Afin de favoriser l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport administre, en collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, le programme Odyssee, qui permet à des jeunes d'être employés comme monitrices ou moniteurs de langue dans des établissements scolaires (primaires, secondaires ou postsecondaires). Les jeunes moniteurs appuient le travail des enseignants de langue seconde et ont pour mandat de faire découvrir à leurs élèves la réalité quotidienne de la langue enseignée ainsi que la culture qu'elle véhicule.

Le programme Odyssee est d'une durée de neuf mois et constitue un travail à temps plein (25 heures par semaine). Il est offert aux jeunes adultes détenant au minimum deux années d'études postsecondaires complétées (pour le Québec) ou une année d'université complétée (30 crédits) pour les étudiants des autres provinces canadiennes.

Clientèle

Jeunes des établissements scolaires (primaires, secondaires ou postsecondaires)

Responsable

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Partenaires

Ministère du Patrimoine canadien, provinces et territoires, de concert avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada

État de situation

En 2009-2010, les 75 postes offerts dans le cadre du programme Odyssee ont tous été pourvus. Le programme a connu un égal succès en 2010-2011.

Encourager l'apprentissage des langues modernes

Dans le but d'améliorer la connaissance d'une langue seconde ou tierce et de favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) appuie financièrement divers programmes d'échanges linguistiques.

D'abord, le Programme pour l'internationalisation de l'éducation québécoise (PIEQ) soutient les séjours linguistiques et les échanges de courte durée (au minimum 12 jours) entre des établissements d'enseignement québécois et étrangers.

Ensuite, les programmes d'échange de longue durée consistent en des échanges entre élèves francophones du Québec et élèves anglophones (Canada) ou germanophones (Allemagne). L'élève jumelé séjourne pendant trois mois dans la famille de son jumeau et accueille ensuite ce dernier dans sa propre famille pour la même durée. Les échanges s'adressent à des élèves âgés de 15 ou 16 ans qui ont déjà une connaissance de la langue du pays d'accueil.

Finalement, le MELS organise des échanges entre assistantes et assistants de langue seconde ou tierce avec l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Chine et le Mexique. Le rôle des assistants est de seconder le professeur de langue dans sa tâche, en réalisant avec les étudiants des activités orales complémentaires au programme d'enseignement, dans le but de faciliter l'apprentissage de la langue enseignée. Ce programme s'adresse aux étudiantes et étudiants universitaires, à qui il permet d'acquérir les compétences et habiletés que suppose l'internationalisation.

Clientèle

Élèves et étudiants québécois

Responsable

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Partenaires

Établissements d'enseignement et Éducation internationale

État de situation

Séjours linguistiques de courte durée :

En 2009-2010, 339 jeunes ont participé à des séjours linguistiques de courte durée à l'extérieur du Québec. L'année suivante, le nombre de participants s'est élevé à 460.

Échanges de longue durée :

Au cours de l'année 2009-2010, 103 élèves ont eu la chance de faire partie d'un programme d'échange dans une autre province canadienne, tandis que 56 jeunes ont pu vivre une expérience similaire avec l'Allemagne. En 2010-2011, 118 participants ont vécu un échange avec une autre province, alors que 48 participants se sont rendus en Allemagne.

Programme d'assistants de langue seconde ou tierce :

53 étudiants universitaires ont pu devenir assistants de langue à l'étranger en 2009-2010. Au cours de l'année suivante, 50 étudiants ont profité du même programme.



Créer l'Office Québec-Monde pour la jeunesse afin d'établir de nouveaux réseaux d'échanges favorisant l'acquisition de connaissances, ainsi que des formations professionnelles à l'occasion d'une expérience internationale

Afin de développer de nouveaux réseaux d'échanges avec des pays ou territoires reconnus comme porteurs de coopération mais qui ne sont pas couverts par l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ) ou l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ), le ministère des Relations internationales a supervisé la création de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ). Cet office permet l'instauration de relations avec de nouveaux pays, qui s'inscrivent dans la continuité de celles qui sont établies par les trois offices auparavant en place. Ainsi, l'OQMJ cherche à favoriser la connaissance mutuelle des cultures et à multiplier les occasions de développement des connaissances scolaires et des qualifications professionnelles des jeunes à l'occasion d'une expérience internationale.

Le projet de loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse a permis de fixer les règles et le mode de fonctionnement de l'Office créé.

Clientèle

Jeunes Québécois

Responsable

Ministère des Relations internationales

Partenaires

Les Offices jeunesse internationaux du Québec

État de situation

Le projet de loi n° 17, *Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse et modifiant diverses dispositions législatives*, a été sanctionné le 26 mai 2009.

2010-2011 a donc été l'année d'inauguration des activités de l'Office, au cours de laquelle 686 participants ont été soutenus financièrement à l'occasion d'expériences vécues à l'international.

Soutenir l'implantation de la Fondation des offices jeunesse internationaux du Québec (Fondation LOJIQ), dont la mission est d'accroître l'offre de stages à l'étranger aux jeunes Québécois, en faisant appel à la générosité des secteurs privé et institutionnel

Dans le but d'augmenter l'offre de stages à l'étranger pour les jeunes Québécoises et Québécois, le ministère des Relations internationales a accru l'autonomie financière des Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ), qui comprennent l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ) et l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ). Une fondation a ainsi été créée pour permettre à ces organismes de diversifier leurs sources de financement et d'enrichir leurs programmes de mobilité internationale. Ces offices ont de cette manière pu bonifier leurs programmes et offrir aux jeunes de nouvelles occasions de poursuivre un cheminement professionnel ou scolaire à l'étranger. Un nouvel organisme, soit l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ), a également été créé en 2009 et peut bénéficier du soutien de la Fondation LOJIQ.

Clientèle

Jeunes Québécois poursuivant un cheminement professionnel ou scolaire à l'étranger

Responsable

Ministère des Relations internationales

Partenaires

Les Offices jeunesse internationaux du Québec

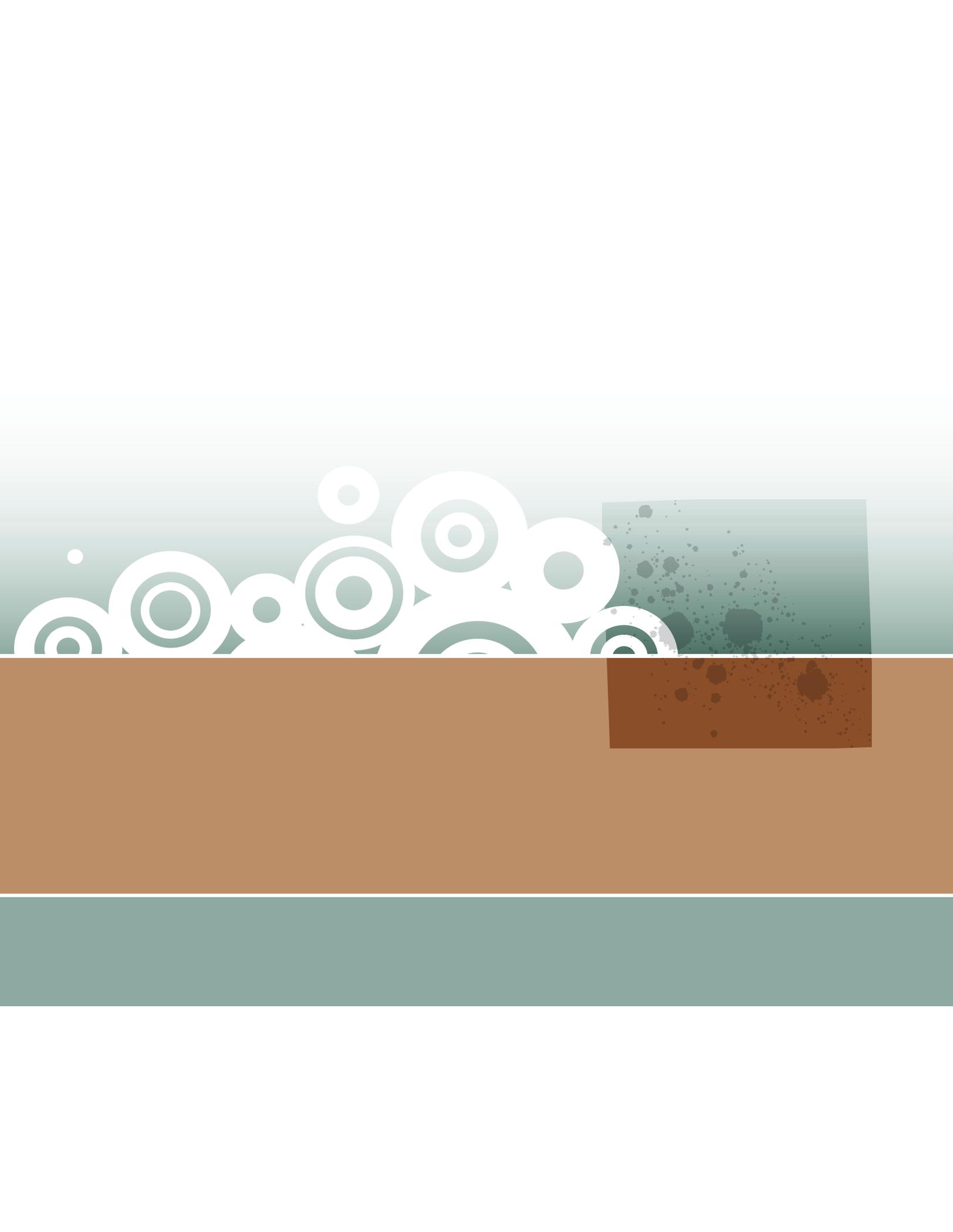
État de situation

La Fondation LOJIQ a permis d'ajouter 182 participants en deux ans pour l'ensemble des Offices jeunesse internationaux :

- En 2009-2010, 31 jeunes supplémentaires ont pu bénéficier des services de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, alors qu'ils étaient 16 l'année suivante.
- L'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse a offert des stages à sept participants de plus en 2009-2010 et a accueilli douze jeunes supplémentaires en 2010-2011.
- En 2009-2010, l'Office franco-québécois pour la jeunesse a fait bénéficier de ses services à 43 participants supplémentaires, tandis qu'ils étaient 73 en 2010-2011.

Par ailleurs, en excluant le soutien provenant de la Fondation, notons que les Offices jeunesse internationaux du Québec ont pu soutenir 3 953 participants dans le cadre de différents programmes en 2009-2010 et 5 494 pour l'exercice 2010-2011.







Défi de l'entrepreneuriat

Développer un Québec entreprenant

Rappel des choix stratégiques

Le développement de l'entrepreneuriat individuel et collectif revêt une importance capitale pour l'avenir du Québec afin d'assurer l'épanouissement personnel de chacun, la création de nouveaux emplois et la vitalité économique de notre société. Ces dernières années, le Québec s'est engagé avec ardeur et conviction dans le développement de l'entrepreneuriat pour s'assurer une place enviable dans le nouvel espace économique mondial. Les interventions auprès des jeunes se sont multipliées dans le but de favoriser le développement de la culture entrepreneuriale et, ainsi, d'assurer la formation d'une relève dynamique et performante pour l'avenir du Québec.

En lançant le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse en 2004, le gouvernement du Québec s'est doté d'une vision d'avenir prometteuse : une stratégie consacrée au développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes. Ce grand défi a ensuite été intégré aux Stratégies d'action jeunesse 2006-2009 et 2009-2014. En faisant la promotion des valeurs telles que la créativité, la responsabilité, la solidarité, la persévérance, la confiance en soi et l'initiative, il contribue incontestablement à l'enrichissement de l'individu et de la collectivité. En association avec ses partenaires, le gouvernement intensifie donc ses efforts afin de consolider et d'étendre le développement de la culture entrepreneuriale au Québec.

Dans le but de cultiver le goût de conquérir et d'innover de nos jeunes entrepreneurs, le gouvernement contribue par ailleurs à leur offrir un soutien accru. Il favorise ainsi la réussite de ces jeunes ayant entrepris une démarche de démarrage ou de reprise d'entreprise, qui en sont souvent à leur toute première expérience en la matière. Afin de préparer les jeunes entrepreneurs québécois aux réalités mondiales de l'entrepreneuriat, le gouvernement cherche également à accroître l'offre de stages à l'étranger. Un nombre croissant de jeunes se voient ainsi soutenus à l'occasion de formations, de missions commerciales ou de stages vécus à l'international, qui les préparent à affronter les défis que leur réserve le nouvel espace économique mondial.

Les choix stratégiques

Intensifier le développement de la culture entrepreneuriale

Favoriser la réussite des jeunes entrepreneurs

Initier aux réalités mondiales de l'entrepreneuriat

DÉFI DE
L'ENTREPRENEURIAT





Sixième choix stratégique

Intensifier le développement de la culture entrepreneuriale

L'émergence d'une véritable culture entrepreneuriale au Québec passe par la mobilisation de tous les acteurs de la communauté dans laquelle évoluent les jeunes. Parce que l'école, du primaire à l'université, constitue un milieu privilégié pour amener les jeunes à acquérir des qualités entrepreneuriales, les objectifs du Défi de l'entrepreneuriat s'inscrivent dans le projet éducatif du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Les programmes et outils pédagogiques liés à l'entrepreneuriat contribuent à créer un climat d'apprentissage stimulant et à permettre aux jeunes de découvrir leur potentiel et leurs talents. Dans une perspective beaucoup plus large, ils permettent d'aviver leur désir de réussir, favorisant ainsi la poursuite des études et le développement de l'engagement citoyen.

Le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse propose la mise en place d'activités pédagogiques à caractère entrepreneurial visant le développement de valeurs telles que la créativité, la confiance en soi, l'esprit d'initiative, la ténacité, le sens des responsabilités et la solidarité. Ces activités ont déjà permis à des centaines de milliers de jeunes venant de toutes les régions du Québec de s'investir dans des projets structurants touchant des domaines variés, dont le développement durable, la santé, la culture et l'ouverture sur le monde. Grâce à ces réalisations, les jeunes touchés ont acquis des qualités qui leur serviront tout au long de leur vie.

Afin de mettre en place des expériences entrepreneuriales stimulantes et enrichissantes pour les jeunes, la participation de l'ensemble des intervenants du monde de l'éducation est nécessaire, de même que celle des parents. Par ailleurs, le Défi de l'entrepreneuriat vise à accroître la contribution de la communauté et du milieu des affaires au développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes. Une attention particulière est également portée à la promotion des modèles proposés par l'économie sociale, porteurs d'effets bénéfiques pour les régions du Québec.

Les mesures

- Soutenir les jeunes dans la réalisation d'initiatives entrepreneuriales
- Mobiliser les intervenants en éducation
- Renforcer la cohérence et l'arrimage des interventions auprès du monde de l'éducation
- Établir des ponts entre l'école et le milieu des affaires
- Favoriser l'engagement des élus municipaux
- Promouvoir l'économie sociale dans les régions



Soutenir les jeunes dans la réalisation d'initiatives entrepreneuriales

Soutenir et accompagner des écoles primaires dans le développement des valeurs entrepreneuriales et environnementales

Le Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales (RQEEE) regroupe des écoles qui mettent en œuvre des projets visant à accroître les valeurs entrepreneuriales et environnementales chez les élèves du primaire. Les activités mises de l'avant par ce réseau sensibilisent effectivement les jeunes à la protection de l'environnement et les aident à adopter des attitudes entrepreneuriales.

Le RQEEE offre une formation aux directions d'établissement et aux équipes-écoles sur le développement des valeurs entrepreneuriales et environnementales à l'école. Cette formation porte également sur le leadership pédagogique que sous-tend le développement de ces valeurs. Par ailleurs, le RQEEE produit des outils pédagogiques d'accompagnement pour les activités réalisées.

Clientèle

Jeunes des écoles primaires, de la maternelle à la 6^e année

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales et écoles primaires

État de situation

En 2009-2010, le colloque annuel du Réseau des écoles entrepreneuriales et environnementales (RQEEE) s'est tenu les 2 et 3 avril 2009 et a rassemblé plus de 300 personnes, dont 159 élèves. Entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010, cinq nouvelles écoles ont été sensibilisées. Dix-huit activités de formation ont été offertes, dont quinze portaient sur les différentes valeurs entrepreneuriales, à l'occasion du Défi « Affichons nos valeurs », et trois ciblaient l'appropriation des valeurs entrepreneuriales. Le RQEEE comptait 74 écoles membres, pour un total de plus de 18 000 élèves.

L'année suivante, le colloque du RQEEE a eu lieu les 31 mars et 1^{er} avril 2010. Il a rassemblé 35 écoles qui regroupaient 301 participants. En 2010-2011, quatre nouvelles écoles ont rejoint le réseau, et deux sessions de formation portant sur la pédagogie à valeur entrepreneuriale ont été données. Le RQEEE comptait alors 71 écoles membres, pour un total de près de 18 000 élèves.



Soutenir la mise en œuvre de projets entrepreneuriaux dans des écoles primaires et secondaires en milieu défavorisé

Le programme Valoris vise à stimuler la réalisation de projets entrepreneuriaux dans les écoles situées en milieu défavorisé, et à évaluer leur impact sur le développement d'attitudes entrepreneuriales et sur la persévérance et la réussite scolaires. Valoris a pour principaux objectifs de soutenir concrètement les intervenants dans leur démarche de mise en œuvre d'un projet entrepreneurial au primaire et au secondaire et d'analyser les retombées des projets sur les élèves, notamment en ce qui a trait à la prévention du décrochage scolaire.

Issu d'un projet pilote financé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) en 2008-2009 dans une dizaine d'écoles primaires et secondaires des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, Valoris a par la suite été étendu à cinq régions du Québec dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. La Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) prévoit d'augmenter le soutien financier offert au projet de manière à ce que toutes les régions du Québec puissent en bénéficier d'ici 2014.

Clientèle

Jeunes des écoles primaires et secondaires en milieu défavorisé

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Concours québécois en entrepreneuriat, Club des petits déjeuners du Québec et écoles primaires et secondaires

État de situation

En 2009-2010, cinq régions ont été soutenues quant à la mise en œuvre de projets entrepreneuriaux dans des écoles primaires et secondaires en milieu défavorisé. Il s'agissait des régions de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches, de la Mauricie, de l'Estrie et de Montréal. Au cours de cette année, 31 ententes avec les écoles ciblées ont été signées, 62 projets entrepreneuriaux ont été réalisés et 1 039 élèves ont été rejoints.

En 2010-2011, les mêmes régions ont été soutenues dans la réalisation de projets entrepreneuriaux en milieu scolaire défavorisé. 28 ententes avec les écoles visées ont alors été ratifiées, 52 projets ont été menés et 996 élèves ont été touchés. De plus, pendant cette période, une analyse des retombées et des facteurs de succès des projets entrepreneuriaux réalisés en milieu défavorisé a été produite. Les résultats de cet exercice démontrent des retombées positives importantes pour les élèves ainsi que pour les enseignants.

Poursuivre l'implantation du programme Sensibilisation à l'entrepreneuriat auprès des jeunes du secondaire

Dans le cadre de l'implantation du Renouveau pédagogique, le programme optionnel Sensibilisation à l'entrepreneuriat est offert aux élèves de 4^e et de 5^e secondaire. Ce programme, qui fait partie du domaine du développement professionnel de l'élève, vise à préparer les jeunes à leur insertion socioprofessionnelle. De façon plus concrète, il vise à développer les deux compétences suivantes chez les élèves : la capacité de se situer en regard de l'entrepreneuriat et l'aptitude à mettre en œuvre un projet entrepreneurial. En somme, le programme invite les jeunes à développer leur esprit d'entreprendre.

Clientèle

Élèves de 4^e ou de 5^e secondaire

Responsable

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Partenaires

Commissions scolaires et établissements d'enseignement privé

État de situation

En 2009-2010, 46 commissions scolaires ont offert le programme Sensibilisation à l'entrepreneuriat. Au total, 3 065 élèves en ont bénéficié. Une équipe de formateurs était alors active afin d'accompagner le réseau scolaire dans la mise en œuvre du programme.

L'année suivante, 47 commissions scolaires ont offert le programme, et 3 450 élèves s'y sont inscrits. L'équipe de formateurs visant à soutenir le réseau scolaire dans l'application du programme est demeurée en place et travaillait à l'élaboration d'une formation en ligne au cours de cette période.



Soutenir, au secondaire, la possibilité d'expérimenter tous les cycles de vie d'une entreprise

Afin de sensibiliser les élèves du secondaire aux possibilités offertes par l'entrepreneuriat, le programme Jeunes Entreprises du Québec (JEQ) initie les jeunes du secondaire au fonctionnement d'une entreprise et au monde des affaires. Ce programme s'adresse essentiellement aux élèves de 4^e et de 5^e secondaire des écoles du Québec, tant du secteur public que privé. Son objectif est d'offrir à des jeunes de 4^e et 5^e secondaire, particulièrement en dehors de la région métropolitaine de Montréal, l'occasion d'expérimenter la création d'une entreprise et de la faire fonctionner pendant l'année scolaire. (Les jeunes de l'île de Montréal ont quant à eux accès au programme Entreprise Étudiante.)

Les jeunes participantes et participants de Jeunes Entreprises du Québec ont par ailleurs l'occasion d'être initiés au monde des affaires en assistant à des ateliers spécifiques donnés en classe par des intervenants disposant de matériel développé à cet effet et formés pour le faire.

Clientèle

Élèves de 4^e et 5^e secondaire

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Les Jeunes Entreprises du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, partenaires de l'entrepreneuriat jeunesse et grandes entreprises du Québec

État de situation

En 2009-2010, plus de 960 élèves provenant de 38 écoles situées à l'extérieur de l'île de Montréal ont bénéficié du programme Jeunes Entreprises du Québec. Au total, ce sont donc 51 entreprises étudiantes qui ont été créées en dehors de la région métropolitaine. À Montréal, plus de 550 jeunes se sont inscrits au programme Entreprise Étudiante.

Au cours de l'année 2010-2011, plus de 832 élèves provenant de 36 écoles ont participé à Jeunes Entreprises du Québec. 52 entreprises étudiantes ont ainsi été créées à l'extérieur de Montréal. Dans la région métropolitaine, le nombre de jeunes ayant bénéficié du programme Entreprise Étudiante est demeuré stable par rapport à l'année précédente.

Soutenir les clubs entrepreneuriaux étudiants en formation professionnelle, collégiale et universitaire

Afin de contribuer au développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes, l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec (ACEE) a pour mandat d'implanter de tels clubs dans les centres de formation professionnelle, dans les cégeps publics et privés, ainsi que dans les universités. Les activités organisées par les clubs d'entrepreneurs étudiants (conférences, visites d'entreprises, activités de réseautage, etc.) sont de nature à sensibiliser les membres, et plus largement les étudiants, à la culture entrepreneuriale.

Outre la création des clubs, l'ACEE organise un colloque annuel, publie le bulletin Info-Clubs, gère un site Internet et a créé une communauté virtuelle qui offre l'occasion aux jeunes d'échanger en ligne de l'information sur leur club et d'établir des partenariats.

Clientèle

Jeunes étudiants des centres de formation professionnelle, des cégeps et des universités

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec, centres de formation professionnelle, cégeps et universités

État de situation

En 2009-2010, l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants (ACEE) regroupait 52 clubs actifs, dont un au secondaire, 4 en formation professionnelle, 36 au cégep et 11 à l'université. Au cours de l'année, 216 activités ont été organisées : 7 missions économiques, 70 activités de financement, 7 visites d'entreprises, 25 conférences, 34 activités de réseautage et 73 projets. Le 17^e colloque annuel de l'ACEE a eu lieu les 30 et 31 novembre 2009, à Victoriaville. 380 personnes y ont participé.

En 2010-2011, l'ACEE rassemblait dans son réseau 42 clubs actifs. Parmi eux, 4 étaient en formation professionnelle, 32 au cégep et 6 à l'université. 110 activités ont alors été organisées, dont 11 missions économiques, 56 activités de financement, 8 visites d'entreprises, 13 conférences, 11 activités de réseautage et 11 projets. Le 18^e colloque annuel de l'ACEE s'est tenu les 12, 13 et 14 novembre 2010, à Victoriaville, et 350 personnes y ont participé.



Soutenir le Concours québécois en entrepreneuriat afin d'encourager la participation des établissements scolaires et des nouveaux entrepreneurs

Le Concours québécois en entrepreneuriat (CQE) est un organisme à but non lucratif dont la mission est de favoriser le développement de l'entrepreneuriat au Québec en récompensant les initiatives entrepreneuriales en milieu scolaire ainsi que la création d'entreprise. Concrètement, le CQE permet aux élèves et aux étudiants qui ont réalisé des projets faisant appel à leurs habiletés d'entrepreneur de se mesurer aux autres sur les plans local, régional et national. Il vise aussi à permettre aux nouveaux entrepreneurs, qui sont souvent au stade du plan d'affaires, de valider leur idée d'entreprise à l'intérieur d'un concours national.

Les projets soumis au Concours sont répartis en deux volets : il s'agit des volets Entrepreneuriat étudiant et Création d'entreprise. Le premier s'adresse aux élèves et aux étudiants, du primaire à l'université, qui ont réalisé des projets entrepreneuriaux scolaires ou parascolaires leur ayant permis de développer leurs caractéristiques entrepreneuriales. Le second concerne les entrepreneurs de 18 ans et plus qui en sont aux premières étapes de la réalisation d'un projet d'entreprise.

Clientèle

Élèves et étudiants du primaire à l'université et jeunes entrepreneurs

Responsables

Secrétariat à la jeunesse, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Partenaires

Concours québécois en entrepreneuriat et autres ministères du gouvernement du Québec

État de situation

En 2009-2010, le Concours québécois en entrepreneuriat a attiré 69 546 participants, qui ont soumis un total de 3 891 projets. Pour cette édition, 2 729 projets ont été présentés dans le volet Entrepreneuriat étudiant et 1 162 projets faisaient partie de la catégorie Création d'entreprise.

L'année suivante, 53 983 jeunes ont participé au Concours québécois en entrepreneuriat, soumettant au total 3 476 projets. 2 399 projets ont alors été réalisés dans le volet Entrepreneuriat étudiant, tandis que 1 077 projets s'inséraient dans le cadre du volet Création d'entreprise.

Mobiliser les intervenants en éducation

Intégrer à la formation pratique de futurs enseignants des stratégies d'intervention pédagogiques à valeur entrepreneuriale

Afin d'accroître le développement de la culture entrepreneuriale en milieu scolaire, le gouvernement du Québec intègre des stratégies d'intervention pédagogiques à valeur entrepreneuriale à la formation de futurs enseignants. Ainsi, des étudiants universitaires en fin d'études en science de l'éducation ou en orientation scolaire reçoivent une session de formation de trois jours sur les stratégies pédagogiques à valeur entrepreneuriale, suivie d'une période de stage au cours de laquelle un projet entrepreneurial est réalisé dans une classe du primaire ou du secondaire. Les maîtres associés aux stagiaires ciblés sont également appelés à participer à cette formation.

La réalisation d'une recherche sur les retombées de l'entrepreneuriat à l'école (persévérance, réussite, gestion de classe et décrochage) par l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) complète le projet. Notons que cette mesure se verra bonifiée dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Clientèle

Étudiants universitaires en fin d'études en science de l'éducation ou en orientation scolaire

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, universités du Québec et partenaires de l'entrepreneuriat jeunesse

État de situation

Aucune action n'était prévue en 2009-2010. La mobilisation des partenaires et l'élaboration de la formation portant sur le « Projet entrepreneurial orientant », destinée aux enseignants et conseillers d'orientation, ont été effectuées en 2010-2011.

Depuis, les sessions de formation ont été lancées. D'ici 2014, il est prévu que 120 stagiaires en éducation et leur maître associé, ainsi que 100 stagiaires en orientation, participent à la formation et réalisent un projet entrepreneurial en milieu scolaire.



Sensibiliser les parents et accompagner le personnel enseignant et les directions d'école en ce qui concerne le développement de la culture entrepreneuriale

Dans le but d'intensifier le développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes, le gouvernement cherche à accroître la contribution des différents intervenants du milieu scolaire ainsi que celle des parents à l'enseignement des valeurs et attitudes entrepreneuriales. L'objectif du gouvernement est d'outiller convenablement les enseignants de tous les niveaux, et de soutenir leurs initiatives visant la sensibilisation et la vulgarisation des compétences entrepreneuriales. Le gouvernement diffuse donc des guides pédagogiques en entrepreneuriat destinés à l'enseignement primaire, secondaire ou collégial. Des rencontres de sensibilisation, de formation et de réseautage sont également offertes.

La sensibilisation des parents a quant à elle pour but de démystifier l'entrepreneuriat afin que ceux-ci puissent soutenir les enseignants et encourager les jeunes dans la réalisation de projets entrepreneuriaux. Pour ce faire, le Secrétariat à la jeunesse a assuré la réédition, la diffusion et la promotion du dépliant *Apprendre à entreprendre... à l'école*.

Clientèle

Parents, personnel enseignant et directions d'école

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Commissions scolaires et établissements d'enseignement

État de situation

Au cours des dernières années, différents guides pédagogiques ont été élaborés dans le cadre du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse et approuvés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). L'année 2010-2011 a été l'occasion d'entamer la conception du guide sur l'entrepreneuriat et sur l'approche orientante. C'est également en 2010-2011 qu'a été amorcée l'élaboration de l'offre de formation régionale sur le précédent guide pour les secteurs primaire et secondaire. Des formations ont d'ailleurs eu lieu l'année suivante.

La réédition du dépliant *Apprendre à entreprendre... à l'école*, destiné à sensibiliser les parents à l'entrepreneuriat, a aussi été entreprise en 2010-2011. La nouvelle version de cet outil est désormais offerte.

Renforcer la cohérence et l'arrimage des interventions auprès du monde de l'éducation

Mettre sur pied un mécanisme de concertation permettant de mobiliser les leaders de l'éducation dans le développement de la culture entrepreneuriale

Afin de favoriser le développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes Québécoises et Québécois, le Secrétariat à la jeunesse cherche à mobiliser les leaders du monde de l'éducation au sein d'un comité ayant pour mandat de réfléchir au rôle de l'école dans le développement de la culture entrepreneuriale et de se concerter sur les actions à prendre pour en assurer le succès. Une meilleure concertation des grands organismes qui interagissent dans le milieu de l'éducation et une sensibilisation accrue de leurs membres respectifs sont effectivement essentielles pour faire de l'entrepreneuriat un véritable projet éducatif. En somme, la création d'un comité de concertation vise les objectifs suivants :

- Assurer une bonne compréhension des objectifs liés au développement de la culture entrepreneuriale en milieu scolaire, du primaire à l'université, au regard de la mission de l'école québécoise.
- Favoriser l'échange et la concertation des grands leaders sur les actions à prendre pour assurer une meilleure contribution du réseau de l'éducation au développement de l'entrepreneuriat en milieu scolaire.

Clientèle

Leaders du monde de l'éducation

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, partenaires et leaders du milieu de l'éducation

État de situation

Une première rencontre des leaders de l'éducation s'est tenue en septembre 2008 sous l'appellation *Premier symposium national sur le rôle de l'éducation dans le développement de la culture entrepreneuriale au Québec*. Les participants représentaient les principaux organismes du milieu, à savoir l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS), la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), la Fédération des cégeps du Québec (FCQ), la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), l'Association des doyens des études supérieures au Québec (ADESAQ), la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération des comités de



parents du Québec (FCPQ), l'Association des directrices générales et des directeurs généraux (ADIGEQ), l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ) et le réseau de l'Université du Québec. Les intervenants présents ont abordé deux thèmes : le rôle de l'éducation dans la préparation de la relève et le rôle du système d'éducation dans le renforcement de la culture entrepreneuriale au Québec. À la suite de ce symposium, les leaders ont manifesté un fort intérêt de se revoir.

Le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) étudie avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) les moyens permettant de faciliter la concertation dans le monde de l'éducation. À cet égard, une entente signée entre le SAJ et le MELS, en février 2011, prévoit la mise sur pied d'un comité de concertation entre les deux entités (MELS-SAJ).

Soutenir les initiatives entrepreneuriales des communautés grâce au réseau des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse

Afin d'assurer le développement de la culture entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire québécois, le Secrétariat à la jeunesse a mis sur pied un important réseau d'agents chargés de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes dans le cadre du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse. Localisés dans chacun des carrefours jeunesse-emploi du Québec, les agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse (ASEJ) sont entièrement voués à la promotion de la culture entrepreneuriale.

Les ASEJ agissent auprès des jeunes de moins de 35 ans et soutiennent l'action des différents acteurs qui travaillent au développement de l'entrepreneuriat jeunesse dans leur communauté. De ce fait, l'ASEJ doit s'assurer d'offrir une présence équilibrée entre les deux volets de son mandat que sont l'école et la communauté. Dans le volet École, les ASEJ ont notamment les responsabilités suivantes :

- Sensibiliser les enseignants, professionnels non-enseignants et directions d'écoles aux avantages d'introduire l'entrepreneuriat à l'école, et ce, aux niveaux primaire, secondaire, collégial et universitaire.
- Présenter à ces mêmes professionnels différents outils pédagogiques faisant la promotion de la culture entrepreneuriale.
- Accompagner les enseignants et les élèves dans la réalisation de projets entrepreneuriaux.

Dans la communauté, les ASEJ ont les responsabilités suivantes :

- Sensibiliser les différents acteurs de la communauté aux avantages du développement de la culture entrepreneuriale.
- Initier l'organisation d'activités de promotion de la culture entrepreneuriale chez les jeunes dans la communauté.
- Collaborer à la réalisation de projets impliquant les élus et les autres acteurs engagés dans le développement économique de leur communauté sur les plans local et régional.
- Promouvoir la Journée nationale de la culture entrepreneuriale en initiant ou en organisant des activités entrepreneuriales dans la communauté.

Clientèle

Jeunes de moins de 35 ans

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Carrefours jeunesse-emploi et Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec



État de situation

Déjà implanté dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, le réseau des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse (ASEJ) a été bonifié avec le lancement de la nouvelle Stratégie. Depuis 2009, 98 ASEJ couvrent l'ensemble du territoire québécois.

En 2009-2010, les agents ont réalisé 2 088 activités entrepreneuriales dans plus de 410 établissements scolaires. De plus, le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ), avec l'aide des ASEJ, a rejoint près de 2 500 personnes à l'occasion de conférences faisant la promotion des valeurs entrepreneuriales. Par ailleurs, l'édition 2009 de la Journée nationale de la culture entrepreneuriale (créée en 2006) a vu naître le rallye *Entreprends-toi d'une région à l'autre*, un concours qui s'adresse aux jeunes entrepreneurs de toutes les régions du Québec. En moins de deux semaines, plus de 35 000 personnes avaient visité le site Web du concours.

En 2010-2011, les agents ont réalisé 5 961 activités, dont 4 070 auprès des jeunes et 1 104 auprès des enseignants. Les autres activités (787) ont quant à elles été menées auprès des éducatrices et éducateurs de services de garde, des directions d'écoles et du personnel des commissions scolaires. Au cours de cette année, les ASEJ ont rejoint 97 087 personnes en milieu scolaire, dont 82 878 jeunes. Dans la communauté, 281 530 personnes ont été touchées par les activités des agents, dont 52 266 jeunes.

Soutenir les initiatives d'entrepreneuriat collectif et d'économie sociale grâce au réseau des agents de promotion de l'entrepreneuriat collectif jeunesse

Dans le but de favoriser le développement de l'entrepreneuriat collectif et de l'économie sociale chez les jeunes du Québec, un réseau d'agents de promotion de l'entrepreneuriat collectif jeunesse (APECJ) est à l'œuvre dans les coopératives de développement régional de toutes les régions du Québec. Relevant du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, ces agents soutiennent l'implantation et la consolidation de projets d'entrepreneuriat collectif jeunesse et contribuent à l'organisation d'activités de mobilisation locale ou régionale. Ils assurent également la mise en place de plusieurs programmes d'éducation à la coopération, dont les principaux sont Ensemble vers la réussite (EVR), Jeune Coop et Coopérative jeunesse de services (CJS).

Ensemble vers la réussite (EVR) est un programme qui s'adresse aux élèves du 3^e cycle du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire. Il s'agit d'une démarche axée sur la réalisation d'un projet de classe choisi par les élèves et dont les aspects organisationnels et financiers sont gérés de façon coopérative.

Jeune Coop est un programme d'expérimentation de l'entrepreneuriat collectif. Les jeunes qui y participent en viennent ainsi à constater qu'il est possible de créer son propre emploi et de développer des entreprises à la fois saines et compétitives. Conformément à l'esprit coopératif, Jeune Coop mise sur la solidarité et l'entraide pour accroître chez les jeunes l'initiative, l'autonomie et le sens des responsabilités.

Une coopérative jeunesse de service (CJS) regroupe entre 12 et 15 jeunes âgés de 14 à 17 ans. Ensemble, ils relèvent le défi de mettre sur pied leur entreprise de type coopératif afin de créer leur emploi d'été dans leur localité. Ces jeunes offrent de nombreux services à leur communauté, généralement en effectuant de menus travaux tels que la tonte de gazon, ou encore de la peinture, du gardiennage, etc. Ils reçoivent le soutien de deux animateurs respectivement spécialisés dans les domaines économique et social.

Clientèle

Élèves du 3^e cycle du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, Fédération des coopératives de développement régional, coopératives de développement régional, Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire et Regroupement québécois pour la coopération du travail



État de situation

En 2009-2010, 21 agents de promotion de l'entrepreneuriat collectif jeunesse (APECJ) couvraient l'ensemble des régions du Québec. Au cours de cette année scolaire, 1 833 jeunes ont œuvré au sein de 103 programmes Jeune Coop. Le programme Ensemble vers la réussite a quant à lui rejoint 637 personnes, tandis que 1 809 jeunes ont expérimenté la coopération au sein de 158 coopératives jeunesse de services. 3 240 autres personnes ont par ailleurs participé à différentes activités de sensibilisation à l'entrepreneuriat collectif.

En 2010-2011, le nombre d'APECJ est demeuré stable. 93 programmes Jeune Coop ont été mis en place au cours de l'année, et 1 771 jeunes y ont participé. Les activités de sensibilisation d'Ensemble vers la réussite ont rejoint 524 jeunes, alors que les 158 coopératives jeunesse de services mises sur pied ont réuni 1 771 jeunes. Enfin, 7 403 autres jeunes ont participé à différentes activités de sensibilisation à l'entrepreneuriat collectif.

Établir des ponts entre l'école et le milieu des affaires

Réaliser des activités de sensibilisation, notamment par des témoignages d'entrepreneurs dans les écoles

Dans le but d'augmenter l'intérêt des jeunes à l'égard de l'entrepreneuriat, le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) contribue, en collaboration avec les chambres de commerce du Québec, à réaliser des activités qui en font la promotion. Pour ce faire, des rencontres visant à mobiliser les entrepreneurs et les gens d'affaires autour de la promotion de l'entrepreneuriat ont préalablement lieu.

Les principales activités de sensibilisation ensuite offertes prennent la forme de conférences sur l'entrepreneuriat, données par des entrepreneurs ou par des gens d'affaires, et de rencontres et d'ateliers animés dans les écoles, qui visent à intéresser les jeunes à une carrière entrepreneuriale. Ces diverses activités ciblent plus particulièrement les jeunes du secteur de la formation professionnelle et technique.

Clientèle

Jeunes du secondaire, de la formation professionnelle et du collégial

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Fédération des chambres de commerce du Québec, chambres de commerce membres de la Fédération et carrefours jeunesse-emploi

État de situation

En 2009-2010, 15 chambres de commerce ont participé aux activités de sensibilisation à l'entrepreneuriat. Au total, 1 869 jeunes des niveaux secondaire, professionnel et collégial ont été rejoints par ces activités.

L'année suivante, 12 chambres de commerce ont proposé des activités de sensibilisation à l'entrepreneuriat destinées aux élèves et aux étudiants; 735 jeunes du secondaire, de la formation professionnelle et du collégial en ont bénéficié.



Favoriser l'engagement des élus municipaux

Sensibiliser les élus municipaux à l'importance de l'entrepreneuriat jeunesse comme outil de développement par l'expérimentation de communautés entrepreneuriales

Afin de sensibiliser les élus municipaux à l'importance de créer un mouvement de prise en charge de l'entrepreneuriat, le Centre de vigie et de recherche sur la culture entrepreneuriale (CVRCE) de la Fondation de l'entrepreneurship est responsable de la mise sur pied de communautés entrepreneuriales au Québec. Ce projet cible notamment les élus de municipalités dévitalisées et cherche à leur faire prendre conscience du rôle d'agent mobilisateur qu'ils peuvent jouer dans une démarche de prise en charge de l'entrepreneuriat dans leur milieu. Le CVRCE développe actuellement des projets pilotes dans trois communautés entrepreneuriales. Ces projets se divisent en six étapes :

- la mobilisation des communautés autour de l'entrepreneuriat;
- la formation des leaders des communautés sélectionnées;
- le soutien à l'engagement des leaders;
- l'élaboration d'une stratégie de communication;
- la mise en œuvre d'un plan d'action;
- la pérennisation et l'évaluation des retombées.

Clientèle

Élus de toutes les régions du Québec, notamment ceux de municipalités dévitalisées

Responsable

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Partenaires

Fondation de l'entrepreneurship, Secrétariat à la jeunesse et associations municipales

État de situation

En date du 31 mars 2011, trois projets pilotes de communautés entrepreneuriales étaient en cours de réalisation, soit à la MRC de Lotbinière, à la Ville de Shawinigan et à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Entre septembre 2010 et mars 2011, 19 activités de sensibilisation ont été effectuées auprès de 185 élus.

Promouvoir l'économie sociale dans les régions

Créer et diffuser un outil de sensibilisation à l'économie sociale auprès des trois types d'agents concernés (agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse, agents de promotion de l'entrepreneuriat collectif jeunesse et agents de participation citoyenne) ainsi qu'auprès de clientèles cibles, notamment les communautés autochtones et les personnes issues de l'immigration

Dans le but d'outiller les agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse (ASEJ), les agents de promotion de l'entrepreneuriat collectif jeunesse (APECJ) et les agents de participation citoyenne (APC) dans leurs actions visant à sensibiliser les jeunes aux effets positifs de l'entrepreneuriat social, un comité a été formé. L'objectif de ce comité est de créer un outil de sensibilisation à l'économie sociale et à ses bienfaits sur le mieux-être des citoyens, d'en assurer la diffusion auprès des ASEJ, des APECJ et des APC, et de le rendre accessible aux clientèles cibles, dont notamment les communautés autochtones et les personnes issues de l'immigration, dans toutes les régions du Québec. Le développement de cet outil promotionnel vise ainsi à permettre à des agents multiplicateurs de promouvoir adéquatement l'économie sociale.

Clientèle

Jeunes en milieu scolaire et dans la communauté

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, forums jeunesse du Québec, Chantier de l'économie sociale et ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

État de situation

Le comité de création de l'outil de sensibilisation à l'économie sociale a vu le jour en 2010-2011. Il est composé de trois agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat (ASEJ), de deux agents de participation citoyenne (APC) et de neuf agents de promotion de l'entrepreneuriat collectif jeunesse (APECJ). La première rencontre de ce comité a eu lieu le 15 mars 2011. Le Chantier de l'économie sociale, qui en assurait le leadership, y avait également convié quelques partenaires régionaux, tels que les Pôles de l'économie sociale de la Mauricie et du Centre-du-Québec, le Comité d'économie sociale de l'île de Montréal et le Regroupement des centres d'amitié autochtones. L'objectif de la rencontre était de présenter aux agents utilisateurs des outils existants et de former un comité de travail en vue de la création d'un nouvel outil de sensibilisation.

Cet outil sera dédié aux ASEJ, aux APECJ et aux APC, et aura pour objectif de les sensibiliser à l'économie sociale. Les divers agents devraient être en mesure d'utiliser l'outil conçu auprès des jeunes en milieu scolaire et dans la communauté.



Septième choix stratégique

Favoriser la réussite des jeunes entrepreneurs

Lorsqu'un jeune souhaite réaliser son rêve de devenir entrepreneur, l'accès à des formations adéquates et l'obtention de conseils sont indispensables pour appuyer la concrétisation de son projet. En effet, le démarrage ou la reprise d'une entreprise nécessite d'excellentes habiletés de gestion. Il est donc essentiel que les jeunes entrepreneurs aient accès à des outils ou à des formations qui leur permettent de déterminer leurs lacunes potentielles et de les pallier au tout début de leur démarche entrepreneuriale. Il importe également d'accompagner les jeunes dans les premières phases de leur démarche afin de favoriser la réussite de leur projet d'affaires. À cet égard, le mentorat, qui consiste à jumeler un entrepreneur aguerri à un nouvel entrepreneur, apparaît comme une excellente manière d'assurer le transfert des connaissances.

La promotion de certains secteurs clés de l'économie constitue une autre façon de favoriser la réussite des jeunes. Pour assurer l'avenir du Québec, la formation d'une relève compétente dans les secteurs agricole et bioalimentaire est un incontournable. C'est pour cette raison que le gouvernement accorde un soutien particulier aux projets d'entreprise qui touchent ces secteurs.

Les mesures

- Améliorer les habiletés de gestion
- Intensifier l'accompagnement
- Promouvoir la relève pour les secteurs agricole et bioalimentaire



Améliorer les habiletés de gestion

Offrir partout au Québec la formation Gérer efficacement ma nouvelle entreprise

Développé dans le premier plan triennal du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, le programme Gérer efficacement ma nouvelle entreprise visait à accompagner les jeunes propriétaires d'entreprise afin de les soutenir dans leur nouvelle démarche. Dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, une réflexion sur la poursuite de ce programme a été entreprise. À la suite d'une consultation effectuée préalablement au lancement de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, chapeautée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, il a été décidé que la formule du mentorat serait priorisée. Cette pratique favorise en effet la réussite des jeunes entrepreneurs en leur permettant notamment d'améliorer leurs habiletés de gestion.

Clientèle

Jeunes entrepreneurs

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Réseau public des services aux entreprises du Québec (SAE), ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Fédération des caisses Desjardins du Québec, Réseau québécois du crédit communautaire (fonds d'emprunt et cercles d'emprunt) et Association des centres locaux de développement du Québec et ses membres

État de situation

Dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, une douzaine de jeunes entrepreneurs de la région maskoutaine participant au financement du fonds Créavenir Maskou ont suivi gratuitement la formation Gérer efficacement ma nouvelle entreprise. Ils ont pu avoir accès à cette formation grâce à une entente spécifique avec le centre local d'emploi de leur municipalité régionale de comté (MRC).

Dans le cadre des consultations qui ont précédé le lancement de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), il est apparu que la formule du mentorat d'affaires semble mieux arrimée aux besoins exprimés par les jeunes entrepreneurs. À cet égard, la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat a renouvelé l'appui financier accordé par le gouvernement au Réseau M de la Fondation de l'entrepreneurship, qui offre aux entrepreneurs un accès à des services de mentorat de la part de gens d'affaires aguerris. D'ici 2014, il est prévu que 7 000 jeunes entrepreneurs puissent être ainsi accompagnés.



Proposer des séances de sensibilisation au réseautage d'entreprises

Afin de sensibiliser les entrepreneurs de 18 à 35 ans à l'importance du réseautage d'entreprises, des séances de formation sont offertes gratuitement aux jeunes entrepreneurs. Ces formations sont l'occasion de présenter à ces derniers les techniques ou outils susceptibles d'être utilisés en matière de réseautage d'entreprises, d'explorer les grandes étapes d'implantation et de souligner les avantages escomptés à l'aide d'exemples concrets. D'une durée de trois heures, les séances de sensibilisation au réseautage d'entreprises sont animées par un formateur chevronné. Elles proposent un cahier pédagogique et offrent à chaque participant une charte des réseaux électroniques.

Clientèle

Jeunes entrepreneurs de 18 à 35 ans

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Fondation de l'entrepreneurship, centres locaux de développement, sociétés d'aide au développement des collectivités, chambres de commerce et carrefours jeunesse-emploi

État de situation

En 2009-2010, 13 séances de sensibilisation au réseautage d'entreprises ont été offertes dans six régions, à savoir celles de Québec, de la Mauricie, de Montréal, de Laval, de Lanaudière et de la Montérégie. Ces séances ont rejoint 232 personnes, dont 206 étaient des jeunes de 35 ans et moins.

L'année suivante, 15 séances de formation ont été présentées dans sept régions, soit celles de Québec, de Montréal, de Lanaudière, de la Montérégie, du Nord-du-Québec, de Longueuil et du Centre-du-Québec. 237 personnes, dont 135 étaient des jeunes de 35 ans et moins, ont assisté à ces séances.

Organiser des sessions de formation au Qualimètre et aux outils de la qualité pour les jeunes entrepreneurs

Dans le but d'accroître les habiletés des jeunes entrepreneurs, le Mouvement québécois de la qualité est responsable d'organiser des sessions de formation portant sur des outils de gestion reconnus : le Qualimètre et les outils de la qualité. Ces outils ont pour objectif de permettre aux jeunes entrepreneurs de poser des diagnostics efficaces sur leur propre gestion et d'avoir accès à des éléments de résolution de problèmes. Ils traitent, entre autres, des problématiques suivantes : le leadership, la gestion de l'information, la planification stratégique, les ressources humaines, la gestion des processus, les résultats de l'organisation, la satisfaction de la clientèle, etc.

Tenues plusieurs fois par année dans différentes régions du Québec, les séances de formation sur le Qualimètre et sur les outils de la qualité visent à présenter ces outils aux jeunes entrepreneurs afin que ces derniers se les approprient dans leur propre démarche. Grâce aux formations offertes, le Mouvement québécois de la qualité contribue donc à promouvoir et à rendre accessibles aux organisations les meilleures pratiques d'affaires pour accroître leur performance et leur compétitivité. Le Mouvement québécois de la qualité offre également une formation de suivi destinée aux jeunes entrepreneurs ayant assisté aux formations sur le Qualimètre ou sur les outils de la qualité. Cette formation est donnée quelques mois après les premières et permet de répondre à certaines difficultés éprouvées.

Clientèle

Jeunes entrepreneurs

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Mouvement québécois de la qualité, Association des centres locaux de développement du Québec et ses membres

État de situation

En 2009-2010, 40 sessions de formation sur le Qualimètre ou sur les outils de la qualité ont été offertes dans 13 régions du Québec. Elles ont rejoint plus de 561 personnes, dont 487 jeunes entrepreneurs et 74 intervenants socioéconomiques.

En 2010-2011, 50 séances de formation ont été données dans 10 régions administratives. 554 jeunes entrepreneurs ont alors été rejoints, auxquels s'ajoutent 94 intervenants en développement économique, pour un total de 648 participants.



Intensifier l'accompagnement

Soutenir le mentorat d'affaires auprès des jeunes entrepreneurs

Le mentorat d'affaires consiste à jumeler un nouvel entrepreneur en démarrage avec un entrepreneur qui a déjà réussi un projet d'entreprise dans un secteur économique donné. Cette pratique offre au nouvel entrepreneur l'occasion de profiter de l'expérience et du savoir d'un entrepreneur établi, et a d'ailleurs comme effet de doubler les chances de survie des entreprises qui y ont recours. De plus, elle permet aux entrepreneurs d'accélérer leur progression vers la réussite en bénéficiant de l'expérience de gens d'affaires aguerris et impartiaux. Depuis le début des années 2000, un service de mentorat structuré et étendu à toutes les régions a été mis en place. Il est actuellement coordonné dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, qui contribue à soutenir les participants jumelés, à accroître le nombre de mentors recrutés et à assurer la répartition des cellules dans toutes les régions du Québec.

Clientèle

Jeunes entrepreneurs de 35 ans et moins

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Fondation de l'entrepreneurship, centres locaux de développement, sociétés d'aide au développement des collectivités, chambres de commerce et gouvernement fédéral par Développement économique Canada

État de situation

En 2009-2010, 297 nouveaux mentors ont été recrutés dans les 17 régions du Québec. Ils ont accompagné 475 jeunes entrepreneurs de 35 ans et moins dans l'ensemble des régions.

En 2010-2011, 152 mentors ont été recrutés dans 13 régions. 593 jeunes entrepreneurs de 35 ans et moins ont bénéficié de leur expérience, et ce, dans les 17 régions du Québec.

Soutenir la création de groupes d'échanges et de relève d'entreprises réunissant de jeunes entrepreneurs et des chefs d'entreprises

Afin d'accroître le taux de succès des jeunes entrepreneurs, le gouvernement du Québec cherche à entourer et à soutenir ces derniers de façon accrue. Pour ce faire, il confie au Groupement des chefs d'entreprise du Québec le mandat d'assurer des contacts entre les jeunes et les entrepreneurs expérimentés. Ainsi, des rassemblements, des outils et des réseaux sont mis en place sous la forme de clubs, d'ateliers et de prises de contact avec des chefs d'expérience. De cette manière, le gouvernement contribue à favoriser le processus de continuité des entreprises en préparant la relève à prendre la succession.

Clientèle

Jeunes entrepreneurs et chefs d'entreprises

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Groupement des chefs d'entreprise du Québec, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, grandes institutions financières du Québec, Caisse de dépôt et placement du Québec et journal *Les Affaires*

État de situation

En 2009-2010, le Groupement des chefs d'entreprise du Québec a accompagné plus d'une centaine de nouveaux entrepreneurs, regroupés en 11 groupes d'échanges, dont deux spécifiquement en relève d'entreprise. Au cours de cette période, 101 nouveaux entrepreneurs se sont joints au Groupement. 31 d'entre eux ont assisté à l'une des trois formations pour nouveaux entrepreneurs alors offertes, tandis que 36 ont été formés par les trois ateliers destinés à la relève. Cette même année, 10 rencontres régionales ont été organisées, mais aucun nouveau club n'a été démarré.

En 2010-2011, 108 nouveaux entrepreneurs se sont joints au Groupement des chefs d'entreprise du Québec. Parmi eux, 39 ont assisté à l'une des trois formations pour nouveaux entrepreneurs, et 47 ont participé à l'un des trois ateliers pour la relève. Par ailleurs, 10 rencontres régionales se sont tenues, et cinq clubs ont été démarrés.



Offrir un soutien technique à des jeunes vivant l'exclusion sociale et économique afin qu'ils bénéficient d'un microcrédit pour démarrer une entreprise

Le crédit communautaire, par le « microcrédit » et l'accompagnement de proximité, consiste à proposer un soutien technique à des jeunes de 18 à 35 ans vivant l'exclusion sociale et économique afin qu'ils démarrent une activité économique génératrice de revenus autonomes. Offert dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse, il s'agit d'un modèle durable de développement pour les personnes vivant une forme d'exclusion et ayant besoin d'un accompagnement serré, suivi et régulier. En effet, les utilisateurs du service, en raison de l'accompagnement fourni par le crédit communautaire pendant toute la durée du soutien financier obtenu, quittent graduellement les paiements de transfert sociaux pour vivre de revenus qu'ils génèrent eux-mêmes par leur petite entreprise. Au cours de la réalisation de leur projet, les bénéficiaires de ce crédit ont par ailleurs l'occasion de développer des compétences entrepreneuriales et d'acquérir des habiletés liées au métier d'entrepreneur (savoir-être et savoir-faire).

Clientèle

Jeunes de 18 à 35 ans vivant l'exclusion sociale et économique

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Réseau québécois du crédit communautaire, institutions financières, communautés religieuses, entreprises d'économie sociale, grandes centrales syndicales, fil Action, Réseau d'investissement social du Québec et groupes de placement éthique

État de situation

En 2009-2010, 314 nouveaux projets se sont ajoutés aux 124 qui étaient déjà en suivi au début de l'année. Ces projets touchaient 423 jeunes entrepreneurs qui ont reçu 5 798 heures d'accompagnement.

L'année suivante, 292 nouveaux projets se sont additionnés aux 142 qui étaient en suivi au commencement de la période. Ces projets touchaient 434 jeunes entrepreneurs, qui ont bénéficié de 6 273 heures d'accompagnement.

Soutenir l'accompagnement et le financement de jeunes entrepreneurs en démarrage ou en relève d'entreprises, notamment auprès des nouveaux arrivants

Dans le but de faciliter le démarrage ou l'acquisition d'entreprise, notamment pour les jeunes immigrantes et immigrants, le gouvernement du Québec cherche à aider les jeunes entrepreneurs sur les plans technique et financier. Il vise également à développer l'intérêt des entrepreneurs et des gens d'affaires aguerris pour le mentorat auprès des jeunes afin que ces derniers bénéficient du savoir et de l'expérience de leurs prédécesseurs.

Pour ce faire, le gouvernement a établi un important partenariat avec la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (FCJE), qui accorde aux jeunes de 18 à 35 ans des prêts pouvant atteindre 15 000 \$ et des ressources d'affaires en ligne qui représentent les assises nécessaires au démarrage de nouvelles entreprises. Chaque jeune entrepreneur dont la FCJE appuie les démarches a accès, s'il le souhaite, à 30 000 \$ supplémentaires de la Banque de développement du Canada (BDC), sans aucun autre processus additionnel. À titre d'exemple, en 2010-2011, près d'un projet sur deux s'est prévalu de cette offre.

La FCJE offre par ailleurs un programme de mentorat que doivent compléter les jeunes entrepreneurs qui obtiennent son appui. La Fondation assure le jumelage et la formation de chacun de ses entrepreneurs, et leur désigne individuellement un mentor bénévole dévoué et qualifié qui les accompagnera pendant au moins deux ans, c'est-à-dire pendant la période critique du démarrage de leur entreprise.

Clientèle

Jeunes de 18 à 35 ans

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, partenaires de l'entrepreneuriat jeunesse, Association des centres locaux de développement du Québec et ses membres

État de situation

En 2009-2010, 182 projets ont été financés par la Fédération canadienne des jeunes entrepreneurs (FCJE). 241 jeunes entrepreneurs ont alors bénéficié d'un soutien technique et financier.

L'année suivante, la FCJE a financé 263 projets, portés par 342 jeunes entrepreneurs.



Offrir des formations portant sur l'acquisition d'entreprises et permettant de développer les compétences de gestion appropriées

Afin de faciliter l'acquisition d'entreprise pour les jeunes de l'ensemble des régions du Québec, le gouvernement contribue à accroître l'accès à des formations portant sur les compétences de gestion. Il appuie ainsi le déploiement du programme Succès-Relève auprès des intervenants socioéconomiques de diverses régions. Initialement, ce programme, développé par le SAJE Montréal-métro, était uniquement offert sur le territoire de la Ville de Montréal. Spécifiquement destiné aux jeunes désirant acquérir une entreprise existante, Succès-Relève a obtenu de très bons résultats dès son lancement, d'où l'intérêt du gouvernement à appuyer son déploiement en région.

Concrètement, le programme offre aux futurs entrepreneurs des formations et un suivi personnalisés afin de leur permettre de réaliser avec succès un achat d'entreprise. Les formations offertes touchent sept thématiques : l'introduction et la validation du projet, le diagnostic de l'entreprise, l'évaluation de l'entreprise, l'aspect juridique, le montage financier, la planification stratégique, et l'intégration et la dimension humaine.

Clientèle

Jeunes désirant acquérir une entreprise

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

SAJE Montréal-métro, centres locaux de développement, sociétés d'aide au développement des collectivités et clubs d'entrepreneurs étudiants de la formation professionnelle et de l'enseignement collégial

État de situation

En 2009-2010, trois ententes régionales ont été signées avec Développement Mauricie, l'Association des centres locaux de développement de l'Abitibi-Témiscamingue et Laurentides Relève Entrepreneuriale. Ces ententes ont permis d'offrir des formations qui ont rejoint 63 participants, dont 19 jeunes.

En 2010-2011, trois nouvelles ententes régionales ont été signées avec le Centre local de développement de Québec, le Regroupement des centres locaux de développement du Bas-Saint-Laurent Est et le Regroupement des centres locaux de développement du Bas-Saint-Laurent Ouest. Au total, six organismes sont donc licenciés jusqu'à maintenant. Les derniers venus ayant acquis leur licence en janvier, ils n'ont pas été en mesure d'organiser une formation en 2010-2011. Les trois organismes qui étaient déjà en activité l'année précédente et le SAJE Montréal-métro ont toutefois offert des formations qui ont rejoint 96 participants, dont 50 jeunes.

Promouvoir la relève pour les secteurs agricole et bioalimentaire

Renouveler le plan d'action du volet Établissement et relève agricole pour les cinq prochaines années

Soucieux de donner la chance à un plus grand nombre de jeunes de réaliser leur rêve de vivre de l'agriculture, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) s'est engagé à faire de l'appui à la relève agricole une priorité en y consacrant le premier volet de sa Politique jeunesse et en lançant son Plan d'action 2005-2008. Afin de maintenir les efforts déployés, le ministère a décidé de poursuivre les objectifs de son plan d'action pour la période 2009-2013. Il met ainsi en place des mesures qui s'articulent autour de cinq orientations (le milieu de vie, la formation, le financement, l'accompagnement et les connaissances sectorielles) et qui visent à favoriser des conditions propices à l'établissement et à la relève agricole auprès des jeunes entrepreneurs. Ce plan poursuit également l'objectif de mobiliser l'ensemble des partenaires du secteur en ce sens.

Clientèle

Relève du secteur bioalimentaire

Responsable

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Partenaires

Fédération de la relève agricole du Québec et organismes membres du comité de suivi de la politique jeunesse

État de situation

En 2008-2009 et 2009-2010, 489 projets ont été financés dans le cadre de quatre programmes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Il s'agissait des programmes Investissement, Compétences, CUMO-CUMA et Initiatives. L'année suivante, les mêmes programmes ont permis de financer 393 projets. Au 31 mars 2011, le MAPAQ avait implanté sept mesures principales sur les vingt-trois que prévoient les cinq orientations du plan d'action 2009-2013.



Mettre en œuvre les mesures du Plan d'action pour la relève entrepreneuriale dans les pêches et l'aquaculture commerciales

Le Plan d'action pour la relève entrepreneuriale dans les pêches et l'aquaculture commerciales vise à intéresser les jeunes au secteur des pêches et de l'aquaculture, et à leur fournir des outils en mesure de les guider dans leur projet d'établissement. L'apport des jeunes à la vitalité du secteur et au dynamisme des régions est considéré dans ce plan d'action, qui traduit concrètement la volonté du gouvernement d'accompagner et de soutenir la relève dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Ce plan d'action s'inscrit dans le cadre de la Politique jeunesse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), et comprend des mesures s'articulant autour des cinq orientations que sont le milieu de vie, la formation, le financement, l'accompagnement et les connaissances sectorielles. Ces mesures visent à favoriser des conditions propices à l'établissement et à la relève dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales auprès des jeunes entrepreneurs. Elles contribuent également à mobiliser l'ensemble des partenaires du secteur en ce sens.

Clientèle

Relève entrepreneuriale dans les pêches et l'aquaculture commerciales

Responsable

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Partenaires

Membres du comité de suivi du volet Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales

État de situation

En 2009-2010, 22 jeunes pêcheurs ont bénéficié d'une aide financière dans le cadre du Plan d'action pour la relève entrepreneuriale dans les pêches et l'aquaculture commerciales. L'année suivante, le nombre de bénéficiaires d'une telle aide s'est élevé à 28.

Élaborer un plan d'action visant à développer la relève dans le secteur de la transformation alimentaire

Préoccupé par l'ampleur des défis à surmonter par la relève du secteur bioalimentaire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) accorde une grande importance aux enjeux auxquels font face les jeunes qui aspirent à devenir entrepreneurs en transformation alimentaire. À cet égard, le Ministère travaille à l'élaboration d'un plan d'action afin de développer la relève entrepreneuriale dans ce secteur.

La démarche de consultation entreprise auprès des jeunes de la relève entrepreneuriale en transformation alimentaire est l'occasion d'accroître la connaissance qu'a le gouvernement de ces entrepreneurs. Les constats soulevés à l'issue de cette démarche permettront de cibler des actions ayant pour but de favoriser l'entrée de jeunes entrepreneurs compétents dans le secteur de la transformation alimentaire, et d'assurer la pérennité de leur établissement en leur offrant l'accompagnement et les outils nécessaires.

Clientèle

Jeunes de la relève dans le secteur de la transformation alimentaire

Responsable

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

État de situation

L'étape de la consultation de l'industrie et de divers intervenants du secteur de la transformation alimentaire est terminée. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en est donc à finaliser son plan d'action. L'annonce et la mise en œuvre de ce plan devraient se faire sous peu.



Huitième choix stratégique

Initier aux réalités mondiales de l'entrepreneuriat

Branchés sur le monde, les jeunes Québécoises et Québécois sont dynamiques, curieux et innovants. Devant l'ouverture qui caractérise le nouvel espace mondial, ils veulent voyager, explorer et découvrir les pratiques en vigueur à l'étranger. Afin de préparer les jeunes entrepreneurs québécois aux réalités mondiales de l'entrepreneuriat, le gouvernement appuie ces derniers dans leur désir de connaître ce qui se fait ailleurs. Un nombre croissant de jeunes sont donc soutenus pour réaliser des missions commerciales ou des formations à l'étranger. Ils sont ainsi mieux outillés pour relever avec brio les défis qui se présentent à eux.

La mesure

→ Permettre la mobilité et l'acquisition d'expérience



Faire vivre aux jeunes Québécois l'élaboration de projets d'entreprises dans le cadre d'Écoles d'été réunissant des jeunes venant de plusieurs pays du monde

L'École d'été internationale des jeunes entrepreneurs (Université de Sherbrooke) et l'École d'été des jeunes créateurs de coopératives (Coopérative de développement régional de l'Estrie) visent à initier des jeunes étudiants et professionnels de 18 à 35 ans à l'entrepreneuriat traditionnel et coopératif. Ces écoles d'été sont par ailleurs l'occasion de mettre les participants en contact avec des jeunes originaires de divers pays étrangers. Elles permettent aux participants de développer leur potentiel entrepreneurial, d'acquérir le sens et la culture des affaires, d'apprendre à rédiger un projet d'affaires et à le mettre en œuvre, et de découvrir différents savoir-faire et savoir-être des pays de la Francophonie en matière de création et de gestion d'entreprise.

Pendant les deux semaines de formation, les jeunes ont l'occasion d'apprendre sur la création d'entreprises traditionnelles et coopératives, de réaliser un plan d'affaires et de le défendre devant un jury international.

Clientèle

Étudiants et jeunes professionnels de 18 à 35 ans

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Université de Sherbrooke, Coopérative de développement régional de l'Estrie et ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

État de situation

Pour l'année financière 2009-2010, l'édition de l'École d'été des jeunes créateurs de coopératives s'est tenue du 2 au 16 août 2009. L'événement a permis de réunir 36 participants de l'ensemble de la Francophonie. Il n'y avait toutefois aucune activité de prévue pour l'École d'été internationale des jeunes entrepreneurs à l'été 2009.

L'année suivante, l'édition du volet coopératif a eu lieu du 9 au 21 août 2010 sur le campus de l'Université de Sherbrooke. L'événement a accueilli une trentaine de participants de 18 à 35 ans provenant du Québec, de l'Ontario, de la France, de la République tchèque, de la Croatie, du Bénin, de la Tunisie et du Sénégal. L'École d'été internationale des jeunes entrepreneurs a quant à elle eu lieu du 8 au 21 août 2010, également à l'Université de Sherbrooke, et a accueilli des participants provenant du Québec, de la France, du Sénégal, du Maroc, de la République tchèque, de la Turquie, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Niger et de la Tunisie.



Soutenir la participation de jeunes Québécois à un stage ou à une activité à l'étranger afin de les sensibiliser et de les former aux valeurs entrepreneuriales

Le programme Synergie entreprises vise à favoriser, grâce à des expériences effectuées à l'étranger, l'acquisition de connaissances, le transfert d'expertise ou encore l'échange de pratiques liées au travail de jeunes qui œuvrent au développement de la culture entrepreneuriale. Offert par Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ), ce programme a donc pour objectif de soutenir la participation de jeunes Québécois, formateurs et spécialistes de moins de 35 ans, à un stage ou à une activité à l'étranger afin d'accroître la sensibilisation aux valeurs entrepreneuriales.

Clientèle

Jeunes Québécois, formateurs et spécialistes de moins de 35 ans

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Les Offices jeunesse internationaux du Québec et ministère des Relations internationales

État de situation

En 2009-2010, les statistiques des Offices Québec-Monde pour la jeunesse indiquent que 21 missions ont été réalisées et qu'elles rassemblaient 130 stagiaires, répartis de la façon suivante : 66 ont fait un stage avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ); 44, avec l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ); et 20, avec l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ).

L'année suivante, 69 stagiaires ont participé aux différentes missions organisées par Les Offices jeunesse internationaux du Québec : 29 ont effectué un stage avec l'OFQJ; 19, avec l'OQWBJ; et 21, avec l'OQAJ.

Jumeler des jeunes à des entreprises afin de leur permettre d'acquérir une expérience entrepreneuriale lors de missions internationales

Le mentorat d'affaires international vise à permettre à des jeunes finissantes et finissants universitaires d'acquérir une expérience professionnelle, de sonder leur fibre entrepreneuriale et de faire valoir leurs compétences lors de missions économiques à l'étranger. Dirigées par des ministres ou organisées par des instances régionales de développement économique, ces missions prennent la forme d'un jumelage entre un jeune et une entreprise dont le ou les dirigeants prévoient un voyage d'affaires. Les jeunes se voient donc offrir l'occasion d'accompagner des entrepreneurs québécois dans leurs démarches de développement de marchés à l'étranger. En retour, les entrepreneurs québécois bénéficient du soutien de jeunes personnes motivées, sensibilisées aux réalités interculturelles et maîtrisant des langues étrangères. Les principaux objectifs du mentorat d'affaires international sont les suivants :

- Permettre le partage d'expertise entre de jeunes finissantes et finissants et des entrepreneurs dans leurs démarches de développement de marchés et de création de partenariats à l'étranger.
- Préparer la relève à affronter les défis d'un environnement économique devenu mondial en lui offrant des possibilités d'apprentissage et de développement d'habiletés aux côtés de professionnels.
- Permettre aux participants de s'intégrer à des réseaux national et international de chefs d'entreprises et d'entrepreneurs.

Clientèle

Jeunes Québécois finissants universitaires ou diplômés récents

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Les Offices jeunesse internationaux du Québec, ministère des Relations internationales, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, établissements scolaires, universitaires, organismes à vocation économique des régions du Québec, MRC et villes qui élaborent des missions, etc.

État de situation

Entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010, deux missions économiques ont été organisées à l'international et ont rejoint neuf jeunes. L'année suivante, deux missions ont également été menées, rassemblant cette fois 20 participants.



Encourager la participation de jeunes entrepreneurs à des formations, à des salons d'affaires à l'étranger ainsi qu'à des missions commerciales

Afin de permettre à de jeunes entrepreneurs âgés de 18 à 35 ans d'acquérir une expertise ou de développer des partenariats d'affaires à l'international, le gouvernement du Québec cherche à accroître l'accès à des formations, à des salons d'affaires ou à des missions commerciales à l'étranger. En collaboration avec Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ), il contribue donc à augmenter le nombre de jeunes soutenus dans le cadre de telles perspectives internationales.

Par ailleurs, le gouvernement appuie le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ), qui sensibilise ses membres à l'importance de participer à des activités à l'international et en coordonne la réalisation. De plus, ce regroupement travaille à développer des ailes jeunesse ou des jeunes chambres de commerce dans toutes les régions administratives du Québec.

Clientèle

Jeunes entrepreneurs âgés de 18 à 35 ans

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

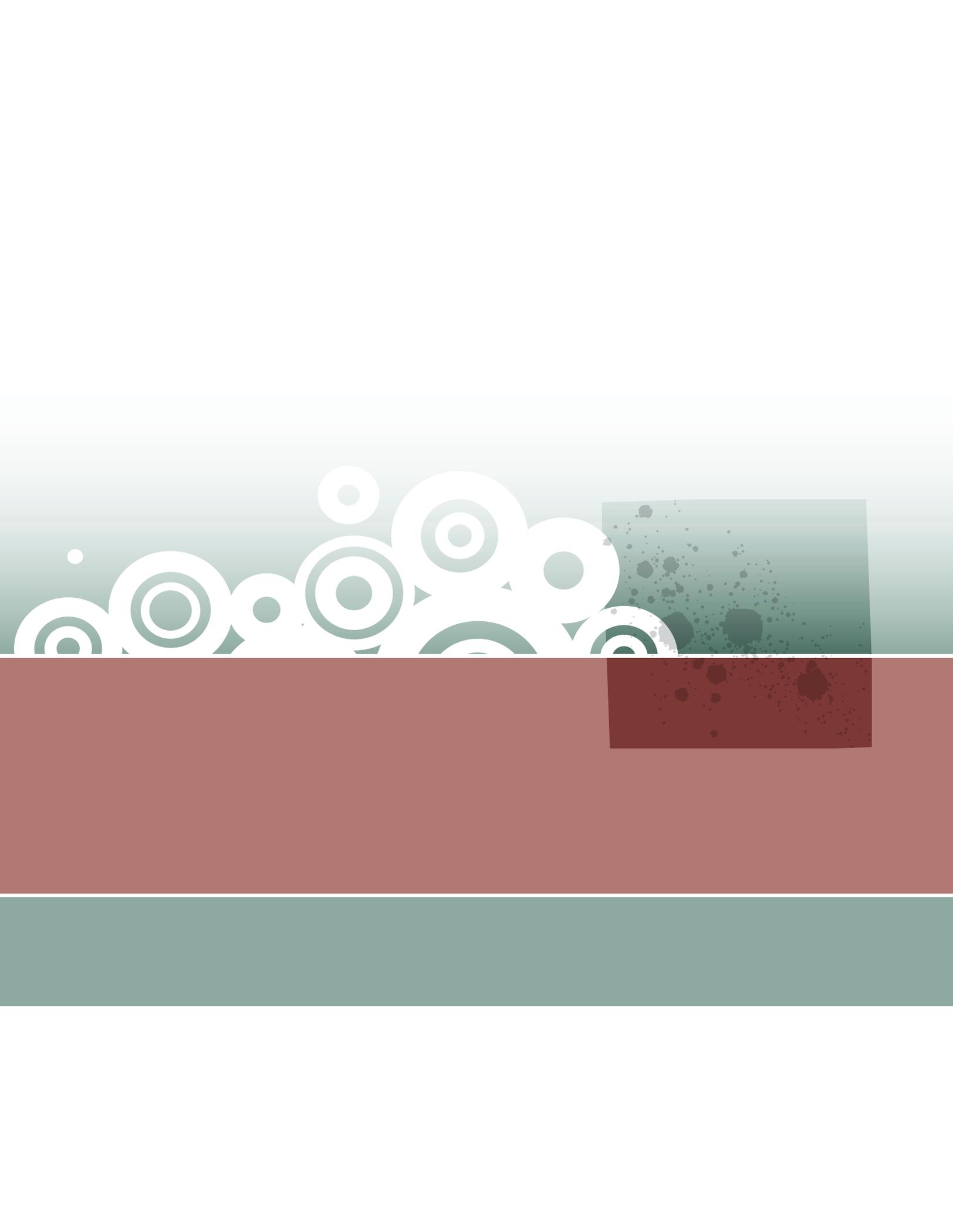
Les Offices jeunesse internationaux du Québec, Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec, établissements d'enseignement et réseaux voués à la sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse et jeunes chambres de commerce

État de situation

En 2009-2010, Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) ont offert des missions à l'étranger à 46 jeunes entrepreneurs. L'année suivante, LOJIQ a permis à 83 jeunes de participer à ces missions : 32 jeunes entrepreneurs ont alors été soutenus par l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ); 12, par l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ); et 39, par l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ).

Le Regroupement des jeunes chambres de commerce (RJCCQ) a quant à lui offert une première mission en France à l'automne 2009. À cette occasion, 15 jeunes entrepreneurs ont participé au salon E-Commerce Paris 2009. Une deuxième mission, rassemblant elle aussi 15 jeunes entrepreneurs, a eu lieu à la fin février 2010, cette fois au Mexique. Il s'agissait du salon Expo Comm Mexico 2010.

En 2010-2011, trois missions ont été réalisées par le RJCCQ. La première s'est déroulée en Israël et regroupait 14 jeunes entrepreneurs. La deuxième a permis à sept jeunes entrepreneurs du secteur du design de se rendre à Londres et à Bruxelles en septembre 2010. La dernière a finalement eu lieu en Chine en mars 2011 et touchait 10 jeunes entrepreneurs.





Défi de **la santé**

Pour un mieux-être collectif

Rappel des choix stratégiques

Pour le gouvernement du Québec, le mieux-être global des jeunes, tant sur les plans physique, psychologique que social, constitue une priorité. Le fait d'inciter les jeunes à se développer à la pleine mesure de leurs capacités les rend aptes à devenir de meilleurs ambassadeurs pour le Québec de demain.

Le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 vise spécifiquement le mieux-être physique des jeunes en les sensibilisant à l'importance d'adopter un mode de vie équilibré. Avec la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, le gouvernement désire poursuivre la mise en place de moyens rassemblant les conditions favorables à l'acquisition de comportements sains.

La prévention des comportements à risque constitue également un enjeu primordial, surtout auprès des adolescentes et adolescents. La recherche d'une identité et d'une certaine reconnaissance des pairs, caractéristique de cette période de la vie, augmente chez ces derniers les risques d'adopter des comportements compromettant leur intégration à la vie active.

Les choix stratégiques

Favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie
Prévenir et agir sur les comportements à risque

DÉFI DE LA SANTÉ





Neuvième choix stratégique

Favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie

Une importante proportion de jeunes Québécoises et Québécois présentent un surplus de poids. Puisque l'enfance et l'adolescence sont des périodes cruciales pour l'apprentissage et l'adoption d'un mode de vie équilibré, la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 contribue à faire la promotion de l'acquisition de comportements sains auprès des enfants. Ses actions s'ajoutent à celles du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012.

Influencés par l'industrie de la mode et par les médias, de nombreux adolescents, en grande majorité des filles, développent des troubles alimentaires. Le gouvernement souhaite réduire l'impact potentiel de l'extrême maigreur causée par l'anorexie sur la santé des jeunes touchés. Il fait donc la promotion d'une image corporelle saine et diversifiée, et de l'importance de maintenir un poids santé.

La mesure

→ Inciter à manger sainement et à adopter un mode de vie actif



Outiller les milieux de garde, les élèves, les parents et les enseignants pour qu'ils acquièrent et maintiennent une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif

Dans la foulée de la mise en œuvre de la politique-cadre *Pour un virage santé à l'école*, le gouvernement soutient le réseau scolaire de multiples manières. Il assure notamment la bonification continue du site Internet portant sur la politique-cadre afin de diffuser des façons concrètes d'appliquer la politique, coordonne la conception d'un outil destiné aux parents et au personnel scolaire pour les aider à accompagner les jeunes dans l'acquisition et dans le maintien de saines habitudes de vie, produit un outil pour les élèves qui souhaitent mieux s'alimenter et être plus actifs physiquement, et poursuit le programme Embellissement de la cour d'école.

De cette manière, les écoles primaires et secondaires sont appuyées par le gouvernement dans diverses démarches mises en place pour favoriser le mieux-être des jeunes. Ces démarches peuvent prendre différentes formes :

- l'augmentation des occasions d'être actifs physiquement chez les élèves;
- l'aménagement et l'animation des aires intérieures et extérieures pour optimiser les occasions de bouger;
- la mise en place de différentes activités d'éducation, de promotion et de communication favorisant une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif;

- le soutien aux partenariats entre le milieu scolaire et la communauté;
- l'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur dans la mise en place ou la poursuite de mesures favorables à l'adoption d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif.

Clientèle

Les milieux de garde, les élèves, les parents et les enseignants

Responsable

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Partenaires

Ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, universités, cégeps et collèges privés subventionnés

État de situation

En 2009, la trousse *Ma cour : Un monde de plaisir ! Guide pour l'aménagement, l'organisation et l'animation de la cour d'école* a été conçue par Kino-Québec, sous la supervision du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Elle vise à outiller les milieux scolaires dans la mise en œuvre d'un projet favorisant une vie harmonieuse et active à l'école. Offerte gratuitement aux écoles, elle est accompagnée d'une formation pour celles qui désirent l'utiliser. Un suivi est ensuite assuré par des organismes partenaires du programme Kino-Québec.

En 2010-2011, 151 projets d'embellissement des cours d'école ont été financés par le MELS.

Par ailleurs, le site Web de la politique-cadre *Pour un virage santé à l'école*² est mis à la disposition des commissions scolaires, des écoles et des parents. On y trouve, entre autres, des indications sur la mise en œuvre d'une politique locale, des réponses aux questions les plus souvent posées quant à l'application de cette politique, des exemples d'écoles qui l'appliquent et des liens vers des documents portant sur la saine alimentation et le mode de vie physiquement actif destinés aux parents et aux élèves.

En 2009, le MELS a tracé un bilan de la mise en œuvre de la politique-cadre grâce à une collecte de données réalisée en ligne auprès de 1 300 établissements. Ce bilan a montré qu'après un peu moins de deux ans de mise en œuvre de la politique, les milieux scolaires s'étaient mobilisés et avaient instauré plusieurs mesures permettant d'améliorer l'offre alimentaire (respect du Guide alimentaire canadien, élimination de certains aliments comme les frites et les boissons sucrées, etc.) et de favoriser un mode de vie physiquement actif, notamment grâce à l'animation et à l'aménagement des aires intérieures et extérieures.

En 2011, trois fascicules présentant les résultats de ce bilan ont été produits afin de permettre aux milieux scolaires et à leurs partenaires de dresser le portrait de leur situation en regard de ces résultats et de déterminer de façon concrète les actions à prioriser pour offrir aux élèves un environnement plus favorable à leur santé.

2 <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/viragesante/index.asp?page=cadre>



Élaborer la charte d'engagement volontaire pour contrer l'extrême maigreur et l'anorexie, et promouvoir une image corporelle saine

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est responsable, en collaboration avec plusieurs ministères et organismes, de mettre en œuvre un plan d'action pour contrer l'extrême maigreur et pour faire la promotion d'une image corporelle saine. Ce plan d'action se déploie en plusieurs axes :

- la mise sur pied d'un comité de travail constitué d'acteurs de l'industrie de la mode, de la publicité, des médias et du gouvernement;
- l'élaboration d'une charte d'engagement volontaire par ce comité;
- la promotion de la charte d'engagement volontaire et l'adhésion du milieu à cette charte;
- la participation au plan de communication gouvernemental sur les saines habitudes de vie et la diversité des images corporelles.

En sensibilisant les milieux de la mode et des médias à l'importance de ne pas valoriser la maigreur excessive et de diffuser des images corporelles diversifiées, ce plan d'action vise aussi à promouvoir l'application de principes protégeant la santé des mannequins et favorisant le respect des valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes. La mobilisation de plusieurs acteurs de ces milieux autour de la problématique de l'extrême maigreur constitue une étape primordiale du plan d'action visant à promouvoir une image corporelle saine et diversifiée.

Clientèle

Acteurs de l'industrie de la mode, de la publicité, des médias et du gouvernement

Responsable

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Partenaires

Secrétariat à la Condition féminine, industrie de la mode, de la publicité et des médias, ministère de la Santé et des Services sociaux et ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

État de situation

La Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée a été rendue publique le 16 octobre 2009. Une campagne de sensibilisation s'est par la suite tenue du 15 mars au 12 avril 2010 et a permis de recueillir 15 056 signataires par l'entremise du microsite www.jesigneenligne.com.

Le plan d'action de la mise en œuvre de la Charte de 2010 à 2013 a été dévoilé le 17 décembre 2010 et vise principalement les jeunes, prioritairement les filles de 14 à 17 ans.

À la fin de l'exercice financier 2010-2011, plus de 19 500 signataires avaient adhéré à la Charte. À ce jour, ce sont 21 170 personnes qui appuient ses principes.



Promouvoir le transport actif chez les étudiants des établissements postsecondaires

Afin de sensibiliser les jeunes adultes à l'importance d'intégrer de saines habitudes à leur mode de vie, le gouvernement les incite à multiplier les occasions de pratiquer des activités physiques. Dans la mesure où les étudiantes et étudiants des établissements supérieurs ont souvent un emploi du temps très chargé, la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 les encourage à avoir recours aux déplacements actifs (c'est-à-dire à des déplacements non motorisés, tels que la marche ou le vélo) au quotidien. Il s'agit là d'une manière efficiente d'intégrer l'activité physique au cœur du mode de vie des jeunes. La Stratégie fait donc la promotion du transport actif auprès des étudiantes et étudiants des établissements d'enseignement supérieur.

Clientèle

Étudiants des établissements d'enseignement supérieur

Responsable

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Partenaires

Fédération étudiante universitaire du Québec, Fédération étudiante collégiale du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale, Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale, Accès transports viables et Partenariat jeunesse pour le développement durable

État de situation

En 2010, un sondage a été conçu pour connaître les habitudes de transport des étudiants fréquentant les établissements postsecondaires. Plus de 1 600 répondants provenant d'une université et de quatre cégeps ont complété ce sondage. À la suite de l'analyse de ces résultats, un projet pilote sera élaboré afin de promouvoir les déplacements actifs chez les étudiantes et étudiants des établissements d'enseignement supérieur.



Dixième choix stratégique

Prévenir et agir sur les comportements à risque

Certains jeunes sont aux prises avec des problèmes de santé mentale, de violence, de toxicomanie, de délinquance ou d'itinérance. D'autres se voient directement affectés par des problèmes similaires vécus par leurs parents. Le développement du plein potentiel de ces jeunes en vue de leur insertion sociale et professionnelle est ainsi compromis. Pour contrer l'aggravation de leurs difficultés et favoriser leur intégration sociale, le gouvernement priorise une intervention préventive et la mobilisation des acteurs concernés.

Afin de venir en aide à ces jeunes et de prévenir l'adoption de comportements à risque, la Stratégie d'action jeunesse accorde une attention particulière aux problématiques liées à l'hypersexualisation, à l'homophobie, à la négligence dont sont victimes certains enfants, aux troubles psychologiques qui touchent de nombreux jeunes, aux divers problèmes de consommation et au phénomène des gangs de rue.

Les mesures



- Promouvoir une sexualité saine et responsable
- Contrer la négligence envers les enfants de 0 à 12 ans
- Accompagner les jeunes en détresse ou ayant des troubles mentaux
- Lutter contre la toxicomanie
- Contrer le phénomène des gangs de rue

Promouvoir une sexualité saine et responsable

Offrir des activités d'éducation à la sexualité incluant des interventions visant à contrer l'homophobie et le phénomène de l'hypersexualisation en milieu scolaire et dans les centres jeunesse

Afin de promouvoir l'acquisition de comportements sexuels sains, la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 contribue à mettre en place des interventions à la sexualité globales, cohérentes, concertées et continues, réalisées auprès des jeunes en milieu scolaire et dans les centres jeunesse. Le développement d'une sexualité saine, responsable et respectueuse constitue en effet un enjeu d'importance à l'adolescence. Soumis à de multiples facteurs d'influence à un âge où le processus de construction identitaire est en cours, les jeunes sont amenés à choisir de façon précoce des modèles desquels s'inspirer. Certains d'entre eux adoptent alors des pratiques à risque, parfois dans le but d'obtenir la reconnaissance de leurs pairs. Le gouvernement fait donc la promotion du développement d'une sexualité saine par l'entremise d'activités éducatives offertes autant aux élèves du primaire qu'à ceux du secondaire. Des préoccupations liées à l'homophobie et à l'hypersexualisation sont intégrées à ces activités.

**Clientèle**

Jeunes en milieu scolaire et dans les centres jeunesse

Responsable

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaires

Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux, agences de la santé et des services sociaux, centres de santé et de services sociaux, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Institut national de santé publique du Québec, Fédération des commissions scolaires du Québec, écoles primaires et secondaires, centres jeunesse, Association des centres jeunesse du Québec et organismes communautaires

État de situation

En 2009-2010, quatre projets de démonstration d'éducation à la sexualité ont été déployés dans des écoles primaires et secondaires de six régions (deux projets sont développés respectivement dans deux régions). Les régions sélectionnées sont connues pour leur engagement et pour les travaux qu'elles ont menés au cours des dernières années en matière d'éducation à la sexualité. Certains outils ont par ailleurs été produits dans le cadre de trois des quatre projets et étaient en développement dans le cadre du quatrième.

En 2010-2011, toutes ces interventions ont été réalisées en contexte scolaire, en cohérence avec l'approche École en santé (AÉS). D'ailleurs, chacun des projets de démonstration mettait l'accent sur un des quatre axes privilégiés dans le cadre de l'AÉS, à savoir les jeunes, l'école, la famille ou la communauté. Ces projets en étaient à leur première année d'implantation et, à la suite des deux premières années, seront étendus à l'ensemble des régions. Au total, ces activités d'éducation à la sexualité, qui incluent des interventions visant à contrer l'homophobie et l'hypersexualisation, ont été offertes dans 20 établissements d'enseignement (treize écoles primaires et sept écoles secondaires). Plus de 1 300 jeunes ont ainsi été rejoints, et 31 outils ont été créés pour l'occasion.

Contre la négligence envers les enfants de 0 à 12 ans

Implanter un programme s'adressant aux familles négligentes ayant des enfants de 0 à 12 ans

La négligence familiale constitue un problème multidimensionnel qui compromet le développement et l'adaptation sociale des enfants. Le programme d'intervention en négligence vise à soutenir les familles qui ont des enfants âgés de 0 à 12 ans et qui vivent en contexte de négligence. Il consiste en un ensemble d'interventions multidimensionnelles, diversifiées, constantes et structurées, qui tiennent compte des besoins matériels, affectifs et sociaux des enfants et des parents, ainsi que des besoins liés à l'exercice du rôle parental.

Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- Diminuer la transmission intergénérationnelle de la problématique de la négligence.
- Développer ou restaurer les habiletés et les compétences liées à l'exercice du rôle de parent, et diminuer le stress parental.
- Favoriser l'intégration sociale des familles.
- Diminuer le recours au placement.
- Éliminer les éléments pouvant mener à la compromission ou au risque de compromission.
- Réduire le nombre de signalements dans le contexte de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ).

Clientèle

Familles vivant en contexte de négligence et ayant des enfants de 0 à 12 ans

Responsable

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaires

Agences de la santé et des services sociaux, centres de santé et de services sociaux, centres jeunesse et organismes communautaires

État de situation

En 2009-2010, une coordonnatrice nationale a été embauchée, et le plan de travail complet du Programme d'intervention en négligence, comprenant la planification du déploiement des actions sur cinq ans, a été élaboré. Ainsi, deux premières régions, soit celles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, ont été soutenues et ont pu amorcer les travaux liés à l'implantation d'un programme en négligence. Parallèlement, le ministère de la Santé et des Services sociaux a entrepris des démarches relatives à la réalisation d'une évaluation des programmes dans le but d'élargir l'éventail des programmes d'intervention en négligence reconnus efficaces.



En 2010-2011, deux nouvelles régions ont été soutenues pour la mise en œuvre du programme d'intervention. Les régions des Laurentides et de l'Abitibi-Témiscamingue ont ainsi amorcé leurs travaux régionaux liés à l'implantation d'un programme en négligence, alors que les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont poursuivi les leurs. Au 31 mars 2011, trois des vingt-cinq territoires de centres de santé et de services sociaux (CSSS) des régions financées dans le cadre de la Stratégie étaient couverts par un programme d'intervention en négligence. Ainsi, 73 parents et 117 enfants se voyaient accompagnés par ce programme.

Plusieurs autres régions et territoires de CSSS se préparent par ailleurs à implanter le programme d'intervention en négligence.

Accompagner les jeunes en détresse ou ayant des troubles mentaux

Favoriser l'accessibilité et le déploiement de l'hébergement et offrir des mesures de soutien dans la communauté pour les jeunes de 18 à 25 ans souffrant de troubles mentaux graves

Les jeunes Québécoises et Québécois atteints de problèmes de santé mentale sont particulièrement touchés par le phénomène de l'itinérance. Un accompagnement spécialisé soutenu et des services adaptés à leurs besoins peuvent sans contredit contribuer à diminuer ce phénomène. Afin de venir en aide à ces jeunes, la Stratégie d'action jeunesse cherche à améliorer l'accès à l'hébergement de transition et aux mesures de soutien dans la communauté. De plus, elle sensibilise les acteurs des réseaux jeunes et adultes à l'importance d'offrir une continuité de services à ces jeunes lors du passage à l'âge adulte.

Clientèle

Jeunes de 18 à 25 ans souffrant de troubles mentaux graves

Responsable

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaires

Centre national d'excellence en santé mentale, Groupe d'appui au développement des pratiques de soutien dans la communauté et Société d'habitation du Québec

État de situation

En 2009-2010, un coordonnateur national a été embauché au Centre national d'excellence en santé mentale (CNESM). Ce coordonnateur assure la planification et la mise en œuvre des activités de promotion des mesures de soutien et d'hébergement. En 2010-2011, la promotion des mesures de soutien dans la communauté (à savoir le suivi intensif et le suivi intensif variable) auprès des clientèles jeunes ayant un trouble mental grave et pouvant également être aux prises avec des troubles de dépendance a donc été faite tout au long des activités de l'année.

Repérer les jeunes présentant un risque suicidaire et faciliter leur demande d'aide par des réseaux de sentinelles

Le programme Sentinelles a été mis en place pour venir en aide aux jeunes présentant des tendances suicidaires, qui requièrent un accompagnement personnalisé et un soutien psychologique rapide et adéquat. Ce programme est un moyen accessible, concret et efficace de former des personnes adultes et volontaires afin qu'elles puissent reconnaître les individus à risque suicidaire et les orienter rapidement vers les ressources de leur milieu. Ainsi, les sentinelles sont aptes à intervenir auprès des jeunes en détresse et à faciliter les demandes d'aide qu'ils n'ont pas toujours la force de formuler seuls.

Dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 et du Programme national de santé publique 2003-2012, le ministère de la Santé et des Services sociaux poursuit la formation des sentinelles, complète la mise en place de nouveaux réseaux et assure le maintien des réseaux de sentinelles qui existent déjà dans l'ensemble des milieux de vie jeunesse.

Clientèle

Adultes susceptibles d'être en contact avec des jeunes suicidaires, par leur travail, leurs activités bénévoles et sociales, par la place qu'ils occupent dans leur milieu ou dans leur communauté ou pour leurs habiletés en relation d'aide

Responsable

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaires

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, écoles, commissions scolaires, cégeps, universités, milieux de travail, organismes de loisirs, maisons de jeunes et autres organismes communautaires jeunesse

État de situation

Au cours de l'année 2009-2010, 2 878 sentinelles ont été formées, dont 1 094 travaillent au sein des milieux jeunesse. Le ministère de la Santé et des Services sociaux a aussi poursuivi l'implantation des réseaux de sentinelles, qui interviendront auprès des jeunes. En 2010-2011, 2 765 sentinelles supplémentaires ont été formées.



Assurer le maintien des équipes multidisciplinaires de deuxième niveau en santé mentale et en prévention du suicide dans tous les centres jeunesse

Afin de faciliter le dépistage des troubles mentaux ou du potentiel suicidaire chez les jeunes et d'assurer auprès d'eux un suivi adapté à leurs besoins spécifiques, des équipes multidisciplinaires de deuxième niveau sont présentes dans tous les centres jeunesse du Québec. Celles-ci ont pour fonction d'appuyer les intervenants de premier niveau dans leurs interventions auprès des jeunes ayant des problèmes de santé mentale ou des tendances suicidaires. Elles permettent ainsi le développement de l'expertise chez les intervenants de premier niveau (soutien et formation) et assurent la liaison avec les équipes de traitement spécialisé en psychiatrie (troisième niveau). Les équipes de deuxième niveau possèdent une expertise en santé mentale, et sont des spécialistes en évaluation du potentiel suicidaire et en intervention auprès des jeunes à risque.

Clientèle

Jeunes souffrant de troubles mentaux et/ou à potentiel suicidaire

Responsable

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaires

Agences de la santé et des services sociaux, centres jeunesse et Association des centres jeunesse du Québec

État de situation

En 2009-2010, des équipes de soutien multidisciplinaires de deuxième niveau en santé mentale étaient implantées dans tous les centres jeunesse du Québec. 41 intervenants formaient ces équipes, qui ont réalisé un total de 3 370 consultations.

En 2010-2011, ces équipes sont demeurées présentes dans l'ensemble des centres jeunesse. Au cours de cette année, les intervenants de deuxième niveau ont mené 3 403 interventions de divers types : ils ont notamment offert du soutien aux intervenants de premier niveau, appliqué le protocole d'intervention en situation de crise suicidaire et effectué des interventions directement auprès des jeunes.

Lutter contre la toxicomanie

Implanter un programme d'intervention spécifique en toxicomanie offert aux jeunes des centres jeunesse

Bon nombre des jeunes suivis en centres jeunesse ont des problèmes de consommation de drogues ou d'alcool. Dans le but d'accroître l'offre de service destinée à cette clientèle dans le besoin et de faciliter son processus de consultation pour la toxicomanie, un programme d'intervention spécifique en réadaptation de la toxicomanie lui est offert au sein même des centres jeunesse, et ce, dans la plupart des régions du Québec. Grâce à la collaboration des centres de réadaptation en dépendance (CRD), la clientèle jeunesse nécessitant des services en dépendance est mieux orientée et accompagnée dans la réhabilitation. Ainsi, les corridors de service entre les CRD et les centres jeunesse sont renforcés, et une expertise-conseil est offerte par le CRD à l'équipe de deuxième niveau des centres jeunesse, soit les intervenants en santé mentale et en prévention du suicide.

Quinze régions du Québec disposent d'un centre de réadaptation pour personnes alcooliques et autres toxicomanes, et peuvent donc bénéficier du projet. L'intégration de ressources du CRD au sein des centres jeunesse permet de rejoindre plus systématiquement les jeunes qui y sont hébergés, en plus de favoriser le déploiement d'une approche et d'une expertise cliniques ciblant davantage les réalités vécues par ces jeunes (historique de placement, santé mentale, etc.)

Clientèle

Jeunes des centres jeunesse ayant un problème de consommation d'alcool ou de drogue

Responsable

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaires

Centres de réadaptation en dépendance, agences de la santé et des services sociaux et centres jeunesse

État de situation

En 2009-2010, le ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré un guide de mise en œuvre pour le déploiement de l'offre de service spécialisée en toxicomanie offerte par les CRD dans les centres jeunesse. Il a également établi le calendrier d'implantation avec les agences de santé et de services sociaux.

À partir de 2010-2011, une implantation graduelle de l'offre de service a vu le jour dans 15 régions du Québec. Au cours de cette première année d'implantation, 577 jeunes ont été suivis dans les unités de réadaptation des centres jeunesse. Au total, la collaboration des CRD a permis l'ajout de l'équivalent de 8,35 intervenants à temps complet au sein de l'ensemble des centres jeunesse concernés.



Implanter un programme d'intervention familiale s'adressant particulièrement aux enfants de 6 à 12 ans qui vivent avec un ou des parents présentant une toxicomanie

Les jeunes enfants exposés au problème de toxicomanie de leurs parents peuvent devenir particulièrement vulnérables. C'est pour cette raison que les centres de réadaptation en dépendance (CRD), qui traitent de nombreux parents toxicomanes, viennent aussi en aide aux enfants grâce à un programme spécialement conçu pour eux. D'une durée de 12 semaines, ce programme poursuit les objectifs suivants :

- Diminuer les effets négatifs chez les enfants ayant été ou étant exposés à un problème de toxicomanie d'un ou des parents et réduire les incidences néfastes des comportements de dépendance sur la vie familiale.
- Favoriser un développement optimal chez l'enfant et diminuer les risques de problèmes d'adaptation personnelle et sociale (anxiété, dépression, etc.)
- Amener les enfants à acquérir une sécurité personnelle, un plus faible niveau de stress, une meilleure estime de soi et donc une meilleure confiance en soi.
- Offrir un lieu de consultation et d'expression de soi salubre aux parents comme aux enfants.
- Favoriser une meilleure communication parents-enfants.

En somme, l'utilisation d'un paradigme d'intervention familiale permet à la fois d'améliorer la condition des enfants et celle des parents présentant le problème de toxicomanie.

Clientèle

Enfants de 6 à 12 ans qui vivent avec un ou des parents présentant une toxicomanie

Responsable

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaires

Agences de la santé et des services sociaux, centres de réadaptation en dépendance, centres jeunesse et centres de santé et de services sociaux dans les trois régions où se dérouleront les projets pilotes

État de situation

En 2009-2010, le Centre Dollard-Cormier – Institut universitaire sur les dépendances (CDC-IUD) a procédé à la bonification d'un programme d'intervention destiné aux enfants âgés de 6 à 12 ans dont un des parents souffre d'une dépendance. Par la suite, le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à un appel de propositions auprès des agences de la santé et des services sociaux et des CRD afin de choisir les trois régions qui implanteraient le programme sous forme de projet pilote. À la date limite, sept projets avaient été déposés. Le comité d'analyse mis en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux a retenu les projets de la Mauricie–Centre-du-Québec, de Laval et de la Montérégie.

En 2010-2011, 11 intervenants ont été formés en vue de la mise en œuvre de ce programme. Au total, l'équivalent de 3,9 intervenants à temps complet ont offert le programme au cours de l'année, permettant ainsi de rejoindre 21 enfants de 6 à 12 ans.



Contre le phénomène des gangs de rue

Soutenir financièrement les actions mises en avant par des organismes communautaires afin de prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue

Le Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité du ministère de la Sécurité publique consiste notamment à soutenir financièrement la réalisation de mesures préventives visant à contrer la délinquance chez les jeunes. Ce programme s'attaque entre autres au phénomène des gangs de rue, qui touche particulièrement les mineurs éprouvant des difficultés personnelles, familiales ou scolaires.

Les mesures financées par ce programme, qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, sont proposées par des organismes communautaires œuvrant auprès des jeunes de certains milieux à risque. Il s'agit là d'une manière efficace d'augmenter la capacité d'intervention des milieux municipal et communautaire dans la prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue.

Clientèle

Jeunes pouvant potentiellement adhérer aux gangs de rue

Responsable

Ministère de la Sécurité publique

Partenaires

Organismes communautaires associés à divers partenaires venant entre autres des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et des services de police du Québec

État de situation

En 2009-2010, 22 organismes communautaires ont été financés par le Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité et ont ainsi pu réaliser 23 projets distincts. Treize de ces projets ont été mis en œuvre à Montréal et quatre, à Québec. Les autres projets ont respectivement vu le jour à Gatineau, à Longueuil, à Repentigny, à Sherbrooke, à Mascouche et à Pointe-Claire (un projet dans chacune de ces villes).

En 2010-2011, le nombre d'organismes communautaires financés a été porté à 23, et 25 projets ont été menés à terme. Treize d'entre eux ont été réalisés à Montréal; quatre, à Québec; et deux, à Laval. Un projet a également été mené dans chacune des villes suivantes: Gatineau, Longueuil, Repentigny, Sherbrooke, Mascouche et Châteauguay. Au total, ces activités ont touché 23 500 jeunes.

Soutenir financièrement l'élaboration d'initiatives visant à prévenir ou réduire les occasions associées aux activités de recrutement des jeunes aux fins d'exploitation sexuelle

Le Programme de financement en prévention du recrutement des jeunes aux fins d'exploitation sexuelle dans un contexte de gangs de rue permet l'élaboration de plans d'action visant à prévenir ou à réduire l'adhésion des jeunes à ces gangs. Les mesures appuyées financièrement par ce programme doivent être proposées par des organismes sans but lucratif, qui œuvrent auprès des jeunes. Ce programme permet donc d'augmenter la capacité d'intervention des milieux institutionnel et communautaire à prévenir le recrutement d'adolescentes et d'adolescents aux fins d'exploitation sexuelle dans un contexte de gangs de rue.

Clientèle

Adolescents et adolescentes pouvant potentiellement être recrutés aux fins d'exploitation sexuelle dans un contexte de gangs de rue

Responsable

Ministère de la Sécurité publique

Partenaires

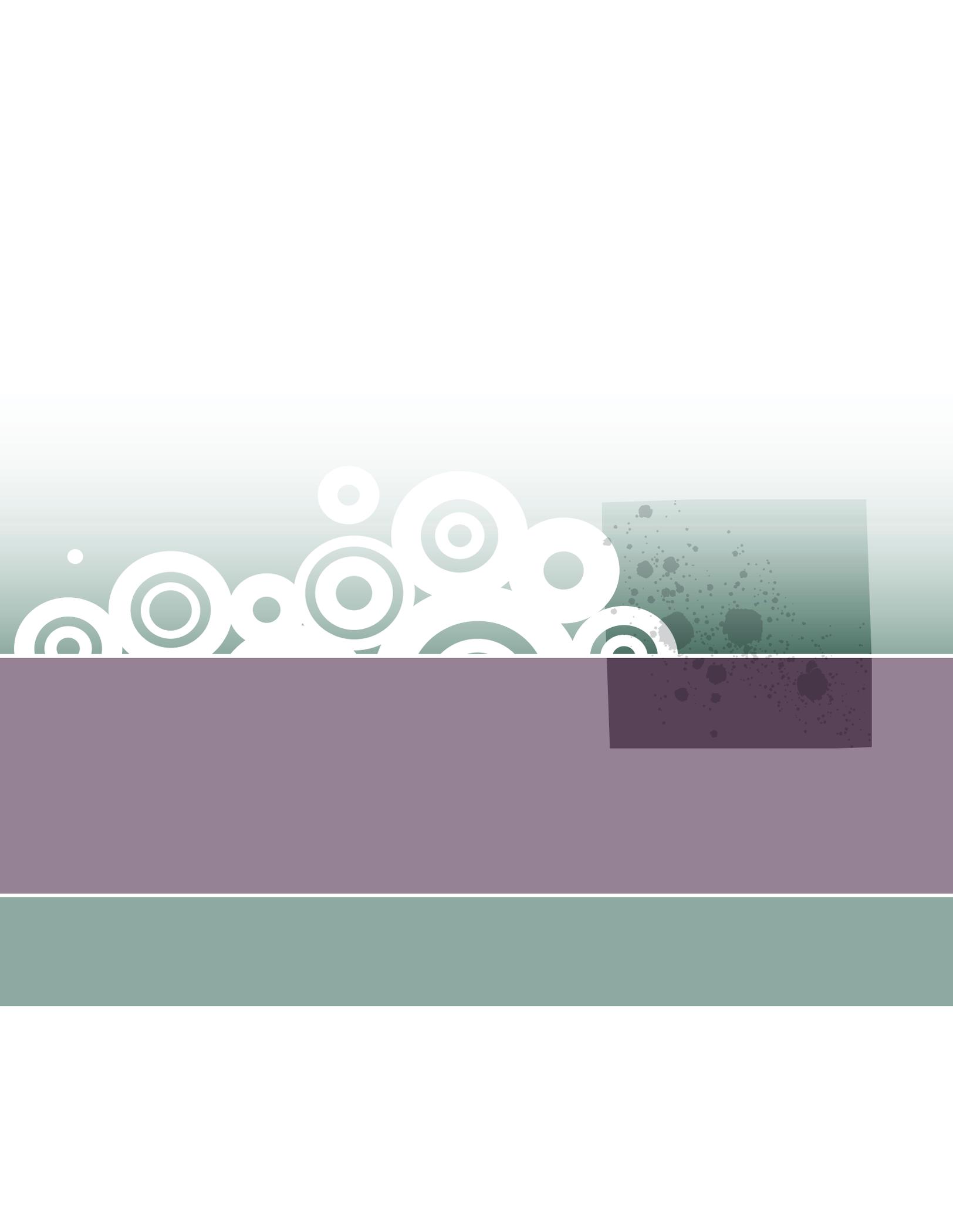
Organismes sans but lucratif associés à divers partenaires venant entre autres des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et des services de police du Québec

État de situation

En 2009-2010, 17 organismes à but non lucratif ont été financés par le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour réaliser 17 projets distincts. Parmi ces projets, huit ont été menés à Montréal; trois, à Québec; deux, en périphérie de Québec; un, à Longueuil; un, à Terrebonne; un, à Sherbrooke; et un, à Drummondville.

En 2010-2011, 19 organismes ont reçu une aide financière leur permettant de mener à terme 19 projets. Onze d'entre eux se sont déroulés à Montréal et quatre, dans la région de la Capitale-Nationale, tandis qu'un projet a été réalisé dans chacune des régions suivantes : la Montérégie, Lanaudière, le Centre-du-Québec et l'Estrie. Au total, près de 3 000 jeunes ont ainsi été rejoints.







Défi des **régions**

Les jeunes au cœur du développement

Rappel des choix stratégiques

Les jeunes Québécoises et Québécois sont au cœur du développement des régions. Effectivement, la prospérité et la vitalité de l'ensemble du territoire québécois reposent sur le développement régional. Dynamiques, instruits et engagés, les jeunes constituent sans contredit une valeur ajoutée pour les communautés qu'ils habitent.

Le gouvernement du Québec s'est donc donné pour mandat de rendre les régions plus attrayantes aux yeux des jeunes et d'accroître leur sentiment d'appartenance à l'égard de leur milieu de vie. Il cherche ainsi à permettre aux jeunes de découvrir des régions méconnues ou de garder contact avec leur région d'origine en faisant la promotion de la qualité de vie et des attraits qui les caractérisent. Il s'agit là d'une manière de favoriser la présence des jeunes sur l'ensemble du territoire québécois.

Afin de rendre les régions plus dynamiques, le gouvernement encourage par ailleurs l'engagement des jeunes dans leur milieu de vie. Il cherche entre autres à faciliter la concertation, la représentation et la mobilisation des jeunes de chacune des régions du Québec, et à valoriser la participation citoyenne. L'acquisition de compétences civiques chez les jeunes est également ciblée, notamment par des activités d'initiation au processus électoral.

Dans la mesure où les jeunes Autochtones occupent une place d'importance dans diverses régions du Québec, le gouvernement souhaite aussi favoriser leur participation au développement. Il travaille donc à améliorer la persévérance et la réussite scolaires chez ces jeunes. De plus, le gouvernement cherche à stimuler leur représentativité au sein des instances décisionnelles. Finalement, il contribue à améliorer la qualité de vie des jeunes Autochtones qui font intégralement partie du développement régional.

Les choix stratégiques

Favoriser la présence des jeunes dans toutes les régions du Québec

Encourager l'engagement dans le milieu de vie

Favoriser l'implication des jeunes Autochtones dans leur communauté et dans la société québécoise

DÉFI DES RÉGIONS





Onzième choix stratégique

Favoriser la présence des jeunes dans toutes les régions du Québec

Le développement économique, social et culturel du Québec repose incontestablement sur une occupation dynamique et durable du territoire par les jeunes, qui constitue une valeur ajoutée pour les communautés. Le gouvernement cherche donc à favoriser la présence des jeunes dans chacune des régions du Québec, de manière à ce que ces derniers disposent de toute la latitude souhaitable pour contribuer au développement de leur milieu. Dans le but d'améliorer la qualité de vie des jeunes, le gouvernement travaille par ailleurs à l'amélioration de la continuité et de la complémentarité des services qui leur sont offerts. Il soutient également la réalisation de projets menés par et pour les jeunes afin que leur présence en région soit dynamique et active.

Les mesures

- Soutenir le retour, l'établissement et le maintien en région
- Améliorer la continuité, la complémentarité et la cohérence des services
- Encourager le développement de projets novateurs par et pour les jeunes



Soutenir le retour, l'établissement et le maintien en région

Consolider le soutien à Place aux jeunes

La mission de Place aux jeunes en région (PAJR) est de lutter contre l'exode et d'influencer la migration des jeunes qualifiés au profit de l'ensemble du territoire québécois. Présent dans 15 régions administratives du Québec, cet organisme s'appuie sur un réseau d'agents de migration dans 66 municipalités régionales de comté (MRC), soit celles qui sont les plus touchées et préoccupées par le problème d'exode des jeunes et celles qui accusent un solde migratoire négatif. Concrètement, Place aux jeunes vise à faciliter la migration et le maintien des diplômés de 18 à 35 ans en région en accompagnant les jeunes dans leurs démarches visant à s'établir, à travailler et à développer leur nouveau milieu. Les principaux objectifs poursuivis par l'organisation sont les suivants :

- Soutenir l'occupation dynamique et durable du territoire par les jeunes.
- Favoriser la participation des jeunes au développement régional et durable du Québec.
- Sensibiliser les jeunes au potentiel économique des régions.
- Informer les jeunes sur les occasions d'affaires et d'emplois dans les régions.

- Soutenir le retour et l'intégration socioprofessionnelle des jeunes dans leur région d'origine.
- Consolider le réseau des agents de migration et des agents de liaison de Place aux jeunes.

Pour atteindre ses objectifs, l'organisme offre divers services : les séjours exploratoires, qui permettent aux jeunes de découvrir une région en y passant quelques jours; le site Internet www.placeauxjeunes.qc.ca et le bulletin électronique *Accro des régions*, qui présentent des offres d'emploi, les attraits des différentes régions, des concours, des témoignages, etc.; le volet Place aux jeunes Ados (PAJ-Ados), qui s'adresse aux jeunes de 14 à 17 ans afin de développer chez eux un sentiment d'appartenance à leur région; et un soutien individuel à distance, qui aide les jeunes qui désirent vivre en région dans les multiples étapes qui précèdent leur établissement.

Clientèle

Jeunes de 18 à 35 ans

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Place aux jeunes en région, carrefours jeunesse-emploi et centres locaux de développement

État de situation

Compte tenu des résultats prometteurs obtenus par Place aux jeunes en région dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, la Stratégie 2009-2014 prévoyait une bonification du financement de l'organisme de l'ordre de 25 %, indexée annuellement.

En 2009-2010, 778 jeunes se sont établis en région grâce au soutien de Place aux jeunes. Au cours de l'année, 1 212 jeunes ont participé à un séjour exploratoire et 5 742 ont bénéficié d'un soutien individuel à distance. Des activités de sensibilisation réalisées par l'organisme dans le but d'accroître le sentiment d'appartenance des jeunes à leur région ont rejoint 20 770 adolescents. Le bulletin électronique *Accro des régions* a quant à lui attiré 9 078 nouvelles inscriptions, et 14 393 emplois y ont été affichés. Dans l'ensemble des régions du Québec, Place aux jeunes a pu s'appuyer sur 3 973 partenaires provenant de divers milieux tels que des établissements scolaires, des organismes socioéconomiques, des entreprises privées et des élus.

En 2010-2011, le soutien de PAJR a permis à 896 jeunes de s'établir en région. 1 173 jeunes ont eu la chance de participer à un séjour exploratoire, tandis que 6 072 autres ont été soutenus de façon individuelle à distance. Au cours de cette même année, 22 678 adolescents ont été rejoints par des activités visant à développer leur sentiment d'appartenance à leur région. Par ailleurs, le bulletin *Accro des régions* a affiché 12 898 emplois, attirant du coup 6 838 nouvelles inscriptions tout au long de l'année.



Au cours de la mise en œuvre de la Stratégie, bonifier le crédit d'impôt offert aux nouveaux diplômés travaillant dans une région-ressource éloignée

Afin de favoriser l'établissement et le maintien des jeunes diplômés en région, le crédit d'impôt offert aux nouveaux diplômés travaillant dans une région-ressource éloignée a été bonifié dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Cette aide fiscale, accordée sous forme de crédit d'impôt non remboursable, permet aux jeunes diplômés de réduire leur impôt à payer d'un montant pouvant atteindre 40 % du salaire admissible pour un maximum de 3 000 \$ par année. Le montant cumulatif ne peut pas dépasser 10 000 \$. Les objectifs de cette mesure fiscale sont les suivants :

- Mettre en place des conditions favorables à l'établissement des jeunes en région.
- Soutenir le retour et l'intégration socioprofessionnelle des jeunes dans leur région d'origine.
- Influencer l'employabilité des régions-ressources.
- Inciter les jeunes diplômés à demeurer ou à se rendre dans une région-ressource éloignée pour acquérir une première expérience de travail dans leur domaine de spécialisation.
- Soutenir l'occupation dynamique et durable du territoire par les jeunes.
- Favoriser la participation des jeunes au développement régional et durable du Québec.
- Aider les régions à combattre la pénurie de main-d'œuvre.
- Permettre aux jeunes diplômés de réduire leur impôt à payer.

Clientèle

Nouveaux diplômés travaillant dans une région-ressource éloignée

Responsable

Ministère des Finances

État de situation

Afin de favoriser davantage la rétention des jeunes diplômés dans les régions-ressources éloignées, l'aide fiscale destinée à ces nouveaux diplômés est, depuis 2006, accordée sous la forme d'un crédit d'impôt non remboursable et répartie sur une période minimale de trois ans. En 2009, 23 637 nouveaux diplômés ont profité d'un allègement fiscal. L'année suivante, le nombre de jeunes ayant bénéficié de cette mesure s'est élevé à 24 954 dans l'ensemble des régions ciblées. 85 % des jeunes diplômés ayant profité du crédit d'impôt choisissent de demeurer dans une région éloignée après y avoir vécu une première année. Après trois ans, ce sont près de 65 % des jeunes bénéficiaires qui résident toujours dans une région admissible.

Améliorer la continuité, la complémentarité et la cohérence des services

Poursuivre l'Engagement jeunesse afin d'accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes

L'Engagement jeunesse est une mesure qui vise à améliorer la continuité et la complémentarité des services offerts aux jeunes en matière de santé, de services sociaux, de qualification et d'aide à l'emploi, dans le but de les rendre plus efficaces et plus cohérents. Son objectif est d'accentuer la complémentarité de certaines mesures ou de certains programmes afin de faciliter la transition des jeunes d'un programme ou d'un service à un autre. Pour ce faire, les ministères, les organismes gouvernementaux et les partenaires locaux et régionaux mettent en commun leurs programmes et leurs interventions. Ils sont ainsi à même de mieux répondre aux besoins des jeunes. En outre, les partenaires locaux sont invités à participer à la concertation et à appuyer les initiatives locales.

Dans le cadre de l'Engagement jeunesse, une attention particulière est portée aux jeunes de 16 à 24 ans sous-scolarisés ou sans emploi, aux jeunes des centres jeunesse, aux jeunes immigrants ou issus des communautés culturelles, ainsi qu'aux jeunes handicapés en processus d'intégration socioprofessionnelle.

Dans chacune des 16 régions participantes, un ou des agents de liaison (quatre œuvrent à Montréal et trois, en Montérégie) travaillent à la mobilisation des acteurs régionaux et locaux autour de l'Engagement jeunesse et assurent une meilleure continuité des services aux jeunes. Les objectifs ciblés par la mesure sont les suivants :

- Améliorer l'accueil, la référence et l'accompagnement des jeunes en difficulté qui ont recours aux services offerts par les différents organismes publics, communautaires et privés.
- Simplifier la réglementation et les procédures administratives concernant l'offre de service aux jeunes.
- Réduire les délais avant d'accéder à un service donné.
- Moduler les programmes, interventions ou stratégies dans le but de les rendre davantage complémentaires.

Clientèle

Jeunes de 16 à 24 ans

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et organismes locaux et régionaux



État de situation

Au cours des années 2009-2010 et 2010-2011, 18 territoires de Conférence régionale des élus (CRÉ) mettaient en œuvre l'Engagement jeunesse, et 21 agents de liaison travaillaient dans les régions du Québec à assurer une meilleure continuité des services aux jeunes.

La démarche privilégiée s'appuie sur une mobilisation et une concertation des directions régionales des ministères concernés, qui travaillent conjointement avec les acteurs régionaux.

Un rapport d'évaluation a été déposé à l'automne 2011. Les résultats obtenus permettent d'affirmer que la mise en œuvre de l'Engagement jeunesse est déjà bien amorcée. Plusieurs bonnes pratiques en matière de continuité des services et de nombreuses initiatives ont été mises en place par les agents de liaison (protocoles d'entente, création d'une passerelle entre un organisme communautaire et un centre d'employabilité, projets pilotes, etc.) Le contenu de cette évaluation sera rendu public au printemps 2012.

En 2010-2011, l'Engagement jeunesse a pu compter sur la collaboration de plus de 173 partenaires de partout au Québec.

Mettre sur pied le Plan de cheminement vers l'autonomie visant à aider les jeunes, dès leurs 16 ans, dans leur passage à la vie autonome et leur intégration sociale

Le Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA) vise à offrir aux jeunes, de façon concertée, des conditions facilitant leur passage à la vie adulte. Ce plan s'inspire du *Pathway Plan*, une procédure d'évaluation implantée au Royaume-Uni pour soutenir les jeunes dans le passage vers l'âge adulte et dans la conquête de leur autonomie. Le PCA, quant à lui, vise à ce que chaque jeune à risque d'échouer son passage à la vie autonome et son intégration sociale puisse être dirigé vers un service d'aide approprié, et ce, dès l'âge de 16 ans.

Pour ce faire, trois moyens ont été déterminés : il s'agit de développer une vision partagée du développement de l'autonomie, de mettre à la disposition des acteurs jeunesse un mécanisme et/ou un outil commun de revue de la situation de chaque jeune et de planifier l'intervention avec chacun, à partir d'une évaluation de sa situation et en identifiant les partenaires engagés.

Concrètement, le Plan de cheminement vers l'autonomie poursuit les objectifs suivants :

- Constituer, dans neuf régions administratives du Québec, un partenariat réunissant tous les acteurs et intervenants concernés par la préparation au passage à la vie autonome et à l'intégration sociale des jeunes.
- Aider ces partenariats régionaux à se doter d'un mécanisme et d'un outil communs de revue systématique de la situation de chaque jeune à risque afin de se prononcer sur ses chances de réussir son passage à la vie autonome.
- Appuyer ces partenariats dans la conception de dispositifs intégrés de réponses aux besoins manifestés.
- Soutenir les partenariats régionaux dans l'acquisition de processus communs de documentation et de circulation de l'information.

Les agents de liaison de l'Engagement jeunesse contribuent à la mise en œuvre du PCA pour son déploiement régional. Déjà actifs sur le terrain, ces agents participent au développement et à la consolidation d'une culture de collaboration au sein des acteurs engagés auprès des jeunes.

Clientèle

Jeunes dès 16 ans soutenus par les centres jeunesse du Québec

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Association des centres jeunesse du Québec et ministère de la Santé et des Services sociaux



État de situation

Pour la période 2009-2012, le Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA) est développé de façon expérimentale dans neuf régions pilotes du Québec, soit les régions de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches, de Montréal, de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Estrie, de la Mauricie, du Centre-du-Québec, de la Montérégie et de l'Outaouais. Afin de mener le PCA à terme de façon efficace, deux professionnels s'y consacrent à plein temps : la coordonnatrice à la mobilisation, qui agit sous la responsabilité de l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ), collabore avec le coordonnateur au développement qui est sous la responsabilité de l'École nationale d'administration publique (ENAP).

En 2009-2010, la coordonnatrice à la mobilisation s'est principalement consacrée à la rédaction du cadre conceptuel du projet, ainsi qu'au développement de l'outil Portrait de l'autonomie des jeunes. À la fin de cette première année, la majorité des régions avait adopté une stratégie de mise en œuvre du PCA.

En 2010-2011, deux régions ont été sélectionnées pour participer à l'étape de préexpérimentation de l'outil, soit l'Outaouais et Québec. Neuf intervenants (quatre pour l'Outaouais et cinq pour Québec) ont rencontré chacun deux jeunes avec le Portrait de l'autonomie des jeunes. Au total, ce sont donc 18 jeunes et neuf intervenants qui ont eu la possibilité de commenter l'outil.

Ces différentes étapes ont donné lieu à l'aboutissement d'une version stable de l'outil, qui fait l'objet d'un consensus parmi les partenaires engagés dans la démarche. La première phase de son implantation a donc pu être entamée en avril 2011.

Encourager le développement de projets novateurs par et pour les jeunes

Reconduire les Fonds régionaux d'investissement jeunesse

Les Fonds régionaux d'investissement jeunesse (FRIJ) sont destinés au financement de projets novateurs réalisés par et pour les jeunes, dans le but de répondre aux besoins de ces derniers. Les projets soutenus doivent avoir un impact structurant sur le développement économique et social des jeunes, ainsi que sur celui des régions du Québec. Le mandat de gérer ces fonds est confié aux forums jeunesse régionaux. Administrés par des jeunes de toutes les régions, les FRIJ permettent donc de mobiliser et de concerter les partenaires du milieu afin d'appuyer les jeunes dans leurs projets de développement régional.

Clientèle

Jeunes du Québec

Responsable

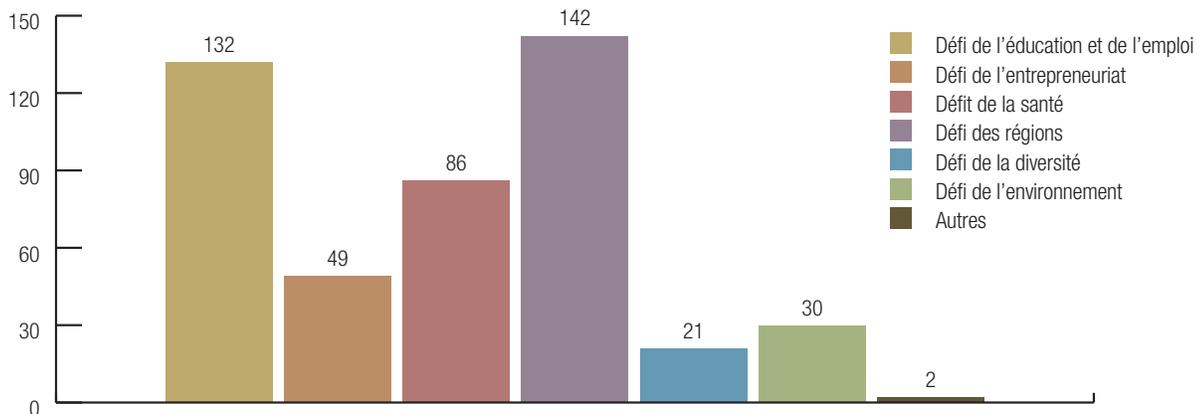
Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Forums jeunesse régionaux, conférences régionales des élus et ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

État de situation

Reconduits dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, les Fonds régionaux d'investissement jeunesse (FRIJ) représentent pour le gouvernement du Québec des investissements de 10 182 034 \$ par année, ce qui équivaut à un montant global de 50 910 170 \$ pour la durée de la Stratégie d'action jeunesse. Pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2011, le FRIJ a permis de réaliser 127 Actions jeunesse structurantes (AJS) et 335 Projets locaux et régionaux (PLR) dans l'ensemble des régions du Québec. Au cours de cette période, ce sont donc 462 projets qui ont été réalisés. Au total, 32 802 jeunes ont participé aux divers projets financés, qui ont permis de générer 485 emplois à temps partiel et 877 emplois à temps plein. Le tableau suivant illustre la répartition des projets menés en fonction du défi de la Stratégie d'action jeunesse auquel ils se rapportent.





Douzième choix **stratégique**

Encourager l'engagement dans le milieu de vie

La vitalité des régions repose sur une participation soutenue des citoyennes et citoyens au sein des instances qui s'y trouvent. Le fait d'offrir aux jeunes la possibilité de s'engager dans leur communauté équivaut à les inviter à s'y ancrer et à y devenir des acteurs de changement. Le gouvernement cherche donc à augmenter la représentation et la concertation des jeunes en région et à valoriser l'engagement citoyen, de manière à ce que cet engagement devienne contagieux. La sensibilisation des jeunes à leur futur rôle d'électeur est également ciblée afin de favoriser chez eux une participation active à la vie démocratique.

Les mesures

- Renforcer la représentation des jeunes en région
- Valoriser l'engagement citoyen
- Initier au processus électoral et aux institutions démocratiques



Renforcer la représentation des jeunes en région

Consolider les forums jeunesse régionaux qui contribuent à la représentation, à la concertation et à la mobilisation des jeunes en région

Les forums jeunesse régionaux ont pour mandat général de faire des jeunes de 35 ans et moins des acteurs du développement local et régional, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec. Ces organismes contribuent à la représentation, à la concertation et à la participation citoyenne des jeunes en région. Ils sont par ailleurs responsables de la gestion des Fonds régionaux d'investissement jeunesse (FRIJ), qui visent à permettre la réalisation de projets par et pour les jeunes de toutes les régions.

Le Québec compte 19 forums jeunesse, excluant ceux des communautés crie et inuite; il y a donc un forum par territoire de Conférence régionale des élus (CRÉ). La majorité des forums jeunesse sont d'ailleurs intégrés aux CRÉ. Leur composition varie toutefois selon les particularités respectives de chaque région. En somme, le mandat des forums jeunesse régionaux se décline selon les objectifs suivants :

- Assurer la représentation, la concertation et la mobilisation des jeunes en région.
- Offrir un lieu d'apprentissage privilégié à l'exercice de la citoyenneté et à la préparation de la relève pour les instances décisionnelles.
- Participer au développement régional.

- Poursuivre et bonifier la concertation des représentants jeunes en région avec les partenaires locaux et régionaux.
- Exercer un rôle-conseil en matière de jeunesse auprès du gouvernement et des conférences régionales des élus.
- Intensifier les liens qui existent entre les forums et les conférences régionales des élus de manière à ce que chacune de ces organisations tienne compte de l'action de sa vis-à-vis dans l'élaboration de son plan d'action ou de son plan quinquennal de développement.
- Accentuer la représentation des jeunes des communautés autochtones, culturelles et anglophones au sein des forums.
- Consolider la représentation de jeunes de chacun des territoires de la région au sein des forums.

Dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, le gouvernement a bonifié l'enveloppe budgétaire accordée aux forums jeunesse régionaux, ainsi que celle destinée à la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec (TCFJRQ), dans le but de consolider la participation citoyenne des jeunes en région.

Clientèle

Jeunes du Québec

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Conférences régionales des élus, forums jeunesse régionaux, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec

État de situation

En 2009-2010, la Stratégie d'action jeunesse a permis de consolider les forums jeunesse régionaux du Québec en majorant de 25 % le financement de leur fonctionnement. En 2010-2011, une augmentation additionnelle de 2 % s'est ajoutée à la majoration appliquée l'année précédente.

Au total, les forums jeunesse disposent de 311 sièges votants et de 26 sièges non votants. Ils génèrent 72 emplois dans l'ensemble des régions du Québec, auxquels s'ajoutent quatre emplois créés par la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec. De nombreux jeunes sont touchés ou mobilisés par les activités des forums jeunesse régionaux. En effet, depuis le lancement de la Stratégie d'action jeunesse, 32 802 jeunes ont contribué à la conceptualisation d'une activité ou à son organisation logistique, 212 924 y ont participé, et 201 698 ont reçu des services dans le cadre d'un projet réalisé par un forum jeunesse.



Valoriser l'engagement citoyen

Poursuivre la réalisation d'activités de reconnaissance de l'implication citoyenne des jeunes

Afin d'encourager l'engagement citoyen, le Secrétariat à la jeunesse organise annuellement, en collaboration avec le réseau des forums jeunesse régionaux du Québec, une activité nationale de reconnaissance de la participation citoyenne dont le but est de valoriser l'engagement de jeunes de 18 à 35 ans dans leur communauté. Il s'agit également d'une façon de rendre visible la participation citoyenne auprès des jeunes du Québec grâce à des activités réalisées par les lauréates et lauréats dans leur région. Les concours d'engagement citoyen s'adressent aux jeunes de 18 à 35 ans qui ont accompli des activités contribuant à l'amélioration des conditions de vie de gens de leur communauté. Ils visent à mettre en valeur ces jeunes et leurs actions de manière à valoriser la participation citoyenne dans l'ensemble des régions du Québec.

Clientèle

Jeunes âgés de 18 à 35 ans

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Forums jeunesse régionaux, conférences régionales des élus,
Les Offices jeunesse internationaux du Québec et Haut
Commissariat à la jeunesse du gouvernement français

État de situation

L'édition 2009-2010 du concours *Je prends ma place* a reconnu l'engagement citoyen de 21 lauréates et lauréats. Afin de les récompenser et de faire valoir leur engagement à l'international, un séjour en France a d'ailleurs eu lieu du 25 octobre au 4 novembre 2009.

En 2010-2011, aucune activité de reconnaissance de la participation citoyenne des jeunes n'a eu lieu. Cette année a plutôt été l'occasion, pour le Secrétariat à la jeunesse et pour ses partenaires, de repenser la formule du concours et de la bonifier pour les années à venir. La nouvelle mouture de l'Activité nationale de reconnaissance de la participation citoyenne a vu le jour en octobre 2011.

Consolider et développer l'expertise des agents de participation citoyenne des forums jeunesse

Localisés dans les forums jeunesse régionaux du Québec depuis 2006, les agents de participation citoyenne (APC) ont pour principal mandat de susciter la participation des jeunes dans leur communauté et de les aider à s'engager à l'échelle locale et régionale. Concrètement, le travail des APC prend les formes suivantes :

- Favoriser l'éducation à la citoyenneté par des actions de représentation dans le milieu et par la mise en œuvre de projets locaux et régionaux.
- Conseiller les jeunes et les organismes afin d'accroître la place de la jeunesse dans les instances décisionnelles locales et régionales en encourageant notamment la formation d'une relève municipale.
- Contribuer à la mise en œuvre des différentes mesures de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 en matière de participation citoyenne, dont le projet Électeurs en herbe et les activités favorisant la valorisation de l'engagement des jeunes dans leur communauté.
- Appuyer les jeunes anglophones, autochtones et issus des communautés culturelles du Québec dans leurs initiatives de participation citoyenne.
- Informer les jeunes des possibilités d'échanges et de projets hors Québec et internationaux liés à la participation citoyenne.

Clientèle

Jeunes du Québec

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Forums jeunesse régionaux, conférences régionales des élus, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et organismes jeunesse locaux et régionaux

État de situation

Entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 juillet 2011, 307 projets ont été réalisés par les 21 agents de participation citoyenne qui œuvrent dans l'ensemble des régions du Québec. Au total, ces projets ont touché 224 255 jeunes.



Soutenir la réalisation de l'École d'été permettant la rencontre de jeunes engagés dans leur milieu

Organisée chaque année depuis 2004 par l'Institut du Nouveau Monde (INM), l'École d'été est une école de citoyenneté pour les jeunes de 15 à 35 ans. Au cours de cet événement festif qui dure quelques jours, les jeunes participants sont conviés à des conférences, à des tables rondes, à des séminaires et à des ateliers. Les diverses activités offertes permettent aux jeunes d'accroître leurs connaissances des grands enjeux du monde dans lequel ils évoluent et d'acquérir des compétences civiques. En somme, les objectifs de l'École d'été sont les suivants :

- Encourager la participation civique et responsable des jeunes citoyennes et citoyens.
- Favoriser le développement des compétences civiques, le renforcement du lien social et la valorisation des institutions démocratiques.
- Encourager la participation des jeunes citoyennes et citoyens du Québec aux débats publics.
- Sensibiliser les jeunes aux grands enjeux contemporains.
- Offrir aux jeunes des occasions de formuler des propositions et d'élaborer des projets pour la société de demain.

Clientèle

Jeunes de 15 à 35 ans

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaire

Institut du Nouveau Monde

État de situation

L'édition 2009 de l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde (INM) s'est tenue du 27 au 30 août à Montréal. Il s'agissait de la sixième édition de l'événement, qui avait pour thème « Et si on prenait le pouvoir ? » Cette édition a offert 70 activités, dont quatre parcours citoyens qui ont pris la forme de jeux de rôles portant sur des problématiques sociales actuelles et non résolues. Par ailleurs, l'École d'été 2009 a pu compter sur la collaboration de 150 conférenciers, dont deux conférenciers internationaux, et a attiré 507 participants inscrits à la programmation complète de l'événement.

En 2010, l'INM a tenu l'École d'été du 12 au 15 août, toujours à Montréal. Cette septième édition avait pour thème « Cet été, on fait la une! » et proposait 55 activités sous la forme de tables rondes, d'ateliers pratiques, de déjeuners-rencontres, etc. Trois parcours citoyens ont également été organisés à l'occasion de cette édition. 97 conférenciers, dont un conférencier international, faisaient par ailleurs partie de la programmation, à laquelle 451 participants se sont inscrits.

Initier au processus électoral et aux institutions démocratiques

Poursuivre les Parlements au secondaire qui initient les jeunes au fonctionnement des institutions parlementaires

Les Parlements au secondaire visent à initier les jeunes de tous les niveaux du secondaire au processus électoral et aux institutions démocratiques. Pour ce faire, ces parlements poursuivent les objectifs suivants :

- > Susciter la participation des élèves aux décisions touchant la vie de l'école dans un esprit de concertation entre le conseil d'établissement, la direction et les membres du personnel de l'école.
- > Appuyer les élèves dans l'implantation de leur Parlement.
- > Contribuer au développement du sentiment d'appartenance des élèves à leur milieu de vie.
- > Permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances sur l'Assemblée nationale du Québec et d'apprendre à débattre en se fondant sur des valeurs comme le respect des opinions divergentes et l'art du compromis.
- > Amener les conseils d'élèves à présenter des projets de loi dans le cadre du concours *Prix des Parlements au secondaire*.

Tout au long de l'année scolaire, les écoles participantes sont soutenues dans la mise en place des Parlements par la Fondation Jean-Charles Bonenfant de l'Assemblée nationale. De plus, une formation d'une journée pour les élèves et pour les responsables scolaires est organisée à l'Hôtel du Parlement à Québec. La Fondation Jean-Charles Bonenfant distribue par ailleurs aux participants le matériel nécessaire à la tenue des Parlements au secondaire (guides pédagogiques pour les personnes responsables et pour les élèves, épinglettes, attestations, masses, drapeaux, etc.)

Clientèle

Élèves de tous les niveaux du secondaire

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Assemblée nationale, Fondation Jean-Charles-Bonenfant et Fédération des commissions scolaires du Québec

État de situation

En 2009-2010, 200 écoles secondaires de l'ensemble des régions du Québec participaient aux Parlements au secondaire. Ce sont donc 200 Parlements qui ont vu le jour dans les écoles, rejoignant ainsi plus de 5 000 jeunes. Une formation d'une journée à l'Hôtel du Parlement à Québec a eu lieu le 16 octobre 2009 et a attiré 90 personnes responsables et jeunes participants en provenance de 24 écoles.

L'année suivante, un total de 224 écoles secondaires ont participé aux Parlements au secondaire. Ces 224 Parlements rassemblaient plus de 5 500 jeunes qui ont ainsi pu être sensibilisés au processus électoral et au fonctionnement des institutions démocratiques.



Poursuivre le programme Électeurs en herbe qui initie les jeunes au processus électoral et à l'exercice de la citoyenneté

Le programme Électeurs en herbe a pour but d'initier les jeunes fréquentant des établissements scolaires de l'ensemble des régions du Québec au fonctionnement de la démocratie. En intéressant les jeunes à l'actualité et à la politique, ce programme développe leurs compétences civiques et exerce une influence sur leur participation citoyenne et électorale future. Concrètement, Électeurs en herbe propose différentes activités pédagogiques dans les classes participantes (forums de discussion, débats de candidats, simulations électorales, etc.) Ces activités sont choisies en tenant compte de la réalité des lieux fréquentés par les jeunes (carrefours jeunesse-emploi, maisons de jeunes, centres jeunesse, auberges du cœur, etc.) et visent à leur permettre de structurer leurs opinions, de développer leur esprit critique et de participer à un débat public. Généralement, ces activités ont lieu au cours de la dernière semaine de campagne électorale, et les résultats sont diffusés le jour du scrutin officiel.

Clientèle

Élèves des niveaux primaire et secondaire

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Forum jeunesse de l'île de Montréal, Conférence régionale des élus de l'île de Montréal, forums jeunesse régionaux, Directeur général des élections du Québec et Fédération des commissions scolaires du Québec

État de situation

En novembre 2009, des activités ont été organisées en lien avec les élections municipales. Au total, 15 000 jeunes y ont participé. 236 écoles primaires, secondaires, maisons de jeunes et organismes jeunesse ont alors planifié des activités dans le cadre du programme Électeurs en herbe, et ce, dans 159 municipalités. À l'occasion de ces élections, un partenariat avec Radio-Canada a par ailleurs permis aux jeunes participants de s'exprimer sur un blogue.

En 2010-2011, il n'y a pas eu d'édition d'Électeurs en herbe. Les élections fédérales du 2 mai 2011 ont toutefois été l'occasion de relancer les activités du programme.



Treizième choix stratégique

Soutenir l'implication des jeunes Autochtones dans leur communauté et dans la société québécoise

Afin de favoriser la participation de chaque jeune du Québec au développement régional, le gouvernement soutient plus spécifiquement les jeunes Autochtones qui occupent une place importante dans différentes régions. Ainsi, le gouvernement vise l'amélioration de la réussite éducative des Autochtones qui sont confrontés à des problématiques spécifiques en matière d'éducation, notamment sur le plan linguistique. Une représentation plus équitable des jeunes Autochtones au sein d'instances régionales telles que les forums jeunesse est également visée, de manière à ce que ces jeunes aient l'occasion de participer activement au développement de leur communauté. Finalement, le gouvernement souhaite améliorer la qualité de vie des jeunes Autochtones dans le but de favoriser leur intégration sociale et de maximiser leurs chances de réussite.

Les mesures

- Favoriser la réussite éducative
- Encourager la représentativité
- Améliorer la qualité de vie



Favoriser la réussite éducative

Poursuivre les travaux de la Table de concertation sur la scolarisation des élèves autochtones

La Table de concertation sur la scolarisation des élèves autochtones a été mise sur pied en décembre 2007 dans le but de déterminer les problèmes auxquels doivent faire face les jeunes Autochtones et de trouver des pistes de solution visant à faciliter leur scolarisation. Cette organisation est née à la suite du Forum socioéconomique des Premières Nations, tenu à Mashteuiatsh en octobre 2006, au cours duquel le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) avaient convenu de la création d'un organisme dont le mandat serait d'examiner les défis que représente la scolarisation des élèves autochtones, jeunes et adultes, dans les établissements d'enseignement québécois. Les problématiques abordées par la Table sont les suivantes :

- l'accès à l'éducation, l'intégration, la persévérance et la réussite scolaires des élèves et des étudiantes et étudiants issus des Premières Nations qui fréquentent les établissements d'enseignement du Québec;
- les questions relatives au financement de la scolarisation des personnes;
- les objectifs de réussite scolaire des Autochtones et leur suivi;



- le transfert des élèves d'un système éducatif à un autre;
- le respect et l'harmonie entre les Autochtones et les autres Québécoises et Québécois dans le contexte scolaire;
- le partage des pratiques exemplaires, la collecte et la publication de données.

Les représentants de la Table, le MELS et le Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN) se sont rencontrés plusieurs fois depuis sa mise sur pied, en plus d'avoir initié des projets communs prometteurs.

Clientèle

Élèves autochtones, jeunes et adultes

Responsable

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Partenaire

Conseil en éducation des Premières Nations

État de situation

La Table de concertation sur la scolarisation des élèves autochtones a organisé une rencontre en juin 2009, une en février 2010 et deux autres en 2011. De 2012 à 2015, trois rencontres annuelles sont prévues.

Actuellement, la Table de concertation chapeaute la mise en œuvre de huit actions; par exemple, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport soutient financièrement un programme d'aide aux devoirs mis sur pied par le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec qui favorise l'apprentissage et la réussite scolaires des Autochtones hors réserve. De plus, un protocole d'entente entre le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, le Conseil en éducation des Premières Nations et le MELS est en processus de rédaction afin de promouvoir la réussite éducative des Autochtones. Le MELS participe également au Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, qui assure le partage des préoccupations relatives à la réussite éducative des Autochtones dans l'ensemble des provinces canadiennes.

Soutien des projets d'écoles du réseau scolaire public québécois visant notamment à l'amélioration des compétences linguistiques des élèves autochtones

Afin de favoriser la réussite des jeunes Autochtones en ce qui a trait à leurs compétences linguistiques, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) soutient la réalisation de projets dans le réseau scolaire public. Les écoles et les commissions scolaires qui souhaitent bénéficier d'un appui sont appelées à soumettre leurs besoins en précisant les ressources humaines qu'elles souhaitent embaucher ainsi que les activités prévues pour atteindre les objectifs. Un comité d'analyse étudie ces projets et attribue l'aide financière. La voie d'intervention privilégiée étant la consolidation de la langue d'enseignement, le financement est accordé en priorité aux projets visant l'amélioration des compétences linguistiques des élèves autochtones. Cette allocation ne se substitue pas aux sommes déjà reçues par l'intermédiaire des programmes de francisation, mais vient plutôt la compléter. Les principaux objectifs de cette mesure d'appui sont donc de permettre aux élèves autochtones d'acquérir un profil scolaire comparable à celui des autres élèves de l'école qu'ils fréquentent, et d'assurer pour les élèves touchés la transition harmonieuse entre l'école de bande et l'établissement scolaire du réseau public québécois.

Clientèle

Élèves autochtones

Responsable

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Partenaires

Commissions scolaires

État de situation

En 2009-2010, une cinquantaine d'écoles ont pu bénéficier du soutien du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la réalisation de projets visant à améliorer les compétences linguistiques des jeunes autochtones. Au total, 50 projets ont été financés, et 1 827 jeunes ont été rejoints.

L'année suivante, 20 commissions scolaires ont présenté des demandes de financement. Un total de 51 projets ont alors été retenus par le Ministère et ont permis de toucher 1 800 jeunes.



Encourager la représentativité

Favoriser la concertation et l'engagement des jeunes Autochtones

Afin de favoriser le réseautage et la participation citoyenne des jeunes Autochtones, le gouvernement du Québec soutient l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), qui représente 29 communautés autochtones. C'est à l'occasion du Sommet socioéconomique de Mashteuiatsh que le gouvernement a décidé d'appuyer l'APNQL pour encourager la concertation et l'engagement des jeunes Autochtones du Québec. Le soutien offert à l'APNQL cible plusieurs objectifs :

- Créer un réseau jeunesse (15 à 30 ans) afin de faire circuler l'information destinée aux jeunes des Premières Nations et de mettre en contact les organismes autochtones québécois et canadiens.
- Appuyer les initiatives des communautés et des nations qui souhaitent se structurer sur le plan de la jeunesse.
- Mobiliser les jeunes des Premières Nations qui désirent s'engager au niveau local (dans la communauté), régional (forum jeunesse régional), provincial (activité organisée par un organisme dans la province) ou national (Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations).
- Encourager et promouvoir une plus grande participation des jeunes des Premières Nations vivant dans les régions du Québec et du Labrador.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, l'APNQL s'est doté, à la suite du Forum socioéconomique de Mashteuiatsh tenu en 2006, d'un poste de coordonnateur jeunesse. Basé dans les bureaux de l'APNQL, ce coordonnateur promeut les intérêts de tous les jeunes Autochtones du Québec. Pour ce faire, il visite les différentes communautés dans le but de mettre sur pied des conseils des jeunes Autochtones dans chaque réserve. En outre, il organise un forum des jeunes des Premières Nations sur une base régulière et assure l'intendance d'un site Internet.

Clientèle

Jeunes Autochtones de 15 à 30 ans

Responsables

Secrétariat à la jeunesse et Secrétariat aux affaires autochtones

Partenaire

Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

État de situation

En 2009-2010, le coordonnateur du réseau jeunesse de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) a réalisé 41 actions qui lui ont permis de rencontrer directement les jeunes Autochtones. 330 jeunes ont ainsi été rejoints. Par ailleurs, le site Web de l'APNQL a accueilli 3 309 visiteurs par l'entremise de divers réseaux sociaux.

L'année suivante, 56 actions ont permis au coordonnateur jeunesse d'entrer en contact avec 372 jeunes Autochtones. Cette même année, 2 500 personnes ont été rejointes par le réseau jeunesse de l'APNQL grâce aux médias sociaux et au site Internet de l'organisme.

Favoriser la concertation et l'engagement des jeunes Autochtones en milieu urbain

Selon Statistique Canada, 40 % des Autochtones vivent en milieu urbain. Le gouvernement du Québec souhaite donc encourager le réseautage et la participation citoyenne chez ces jeunes dont la réalité est parfois différente de celle vécue par les Autochtones qui vivent dans les communautés. La nécessité de favoriser la mobilisation des jeunes Autochtones des milieux urbains a été mise en lumière à l'occasion du Sommet socioéconomique de Mashteuiatsh. Le gouvernement a alors décidé de soutenir le Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ). Le RCAAQ a été fondé pour et par les Autochtones urbains qui désiraient se doter d'une structure provinciale de concertation, de coordination et de représentation. Ce regroupement a d'ailleurs en son sein le Conseil des jeunes Autochtones en milieu urbain du Québec, qui est composé d'un représentant par conseil local des jeunes Autochtones de chaque centre d'amitié.

Le soutien offert au RCAAQ vise essentiellement à favoriser la concertation et le réseautage des jeunes Autochtones vivant en milieu urbain par l'entremise d'une coordination jeunesse dont les mandats sont, entre autres, les suivants :

- Favoriser la participation des jeunes Autochtones à leur milieu de vie.
- Représenter le RCAAQ dans les comités qui traitent de dossiers jeunesse.
- Examiner les différents rapports et recherches ayant trait à la jeunesse autochtone en milieu urbain au Québec et au Canada.
- Organiser des activités jeunesse pour les membres du RCAAQ ou y participer activement.
- Informer les jeunes des programmes ou des ressources disponibles dans la collectivité.
- Coordonner un conseil des jeunes du Regroupement.

**Clientèle**

Jeunes Autochtones de milieu urbain

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaire

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

État de situation

En 2009-2010, toutes les ressources du Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) ont participé à la prise en charge des activités jeunesse. Au total, 26 activités ont alors été menées. Les 10 centres d'amitié autochtones du Québec ont rejoint 191 jeunes au cours de cette période. Par ailleurs, plus de 20 partenaires autochtones, gouvernementaux et civils ont établi un partenariat avec le RCAAQ.

En 2010-2011, l'ensemble des ressources du RCAAQ a réalisé 20 activités jeunesse. 132 jeunes ont été rejoints par l'intermédiaire des 10 centres d'amitié autochtones du Québec au cours de l'année. Le RCAAQ a maintenu ses multiples partenariats avec ses partenaires autochtones, gouvernementaux et civils.

Favoriser la concertation et le réseautage des jeunes femmes autochtones

Femmes autochtones du Québec (FAQ) a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des femmes autochtones par la promotion de la non-violence, de la justice, de l'égalité des droits et de la santé. Cet organisme est par ailleurs doté d'un Conseil des jeunes femmes autochtones qui vise à favoriser la participation active de ces dernières à leur milieu de vie. Le gouvernement du Québec a décidé de soutenir Femmes autochtones du Québec à la suite du Sommet socioéconomique de Mashteuiatsh, qui a été l'occasion de mettre en évidence la nécessité de favoriser la concertation et le réseautage des jeunes femmes autochtones du Québec.

Le soutien offert à FAQ vise à favoriser la participation des jeunes femmes autochtones à leur milieu de vie. À cet effet, FAQ s'est doté d'un poste de coordination jeunesse pour défendre les intérêts des jeunes femmes autochtones. Celle-ci coordonne les efforts menés collectivement dans le but de promouvoir les intérêts communs des femmes autochtones. Par conséquent, la coordonnatrice agit à titre de représentante afin de faire valoir les besoins, les préoccupations et les opinions de ces femmes sur les scènes régionale, provinciale et nationale.

Clientèle

Jeunes femmes autochtones du Québec

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaire

Femmes autochtones du Québec

État de situation

En 2009-2010, cinq réalisations ont été menées par Femmes autochtones du Québec grâce à la collaboration de la coordinatrice jeunesse. 70 jeunes femmes autochtones ont participé activement à ces activités. Par ailleurs, 400 jeunes autochtones et intervenants faisant partie du réseau jeunesse ont régulièrement reçu de l'information de la part de l'organisme. La concertation et le réseautage des jeunes femmes autochtones s'appuyaient alors sur la collaboration de sept partenaires provinciaux.

En 2010-2011, le nombre d'actions réalisées par la coordinatrice jeunesse s'est élevé à 15. Plus de 275 jeunes femmes autochtones y ont participé activement. Comme l'année précédente, 400 jeunes Autochtones et intervenants faisaient alors partie du réseau jeunesse de Femmes autochtones du Québec et recevaient régulièrement de l'information de la part de l'organisme. Au cours de cette période, un partenaire provincial s'est ajouté aux sept partenaires déjà présents pour assurer la concertation et le réseautage des jeunes femmes autochtones de l'ensemble des régions du Québec.



Bonifier les frais de fonctionnement du Forum jeunesse de l'Administration régionale crie et de l'Association des jeunes du Nunavik Saputiit

Afin d'assurer la représentation, la concertation et la mobilisation des jeunes au sein des communautés crie et inuite, les frais de fonctionnement du Forum jeunesse de l'Administration régionale crie et de l'Association des jeunes du Nunavik Saputiit ont été bonifiés dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Le Forum jeunesse constitue un lieu d'apprentissage privilégié en ce qui a trait à l'exercice de la citoyenneté et à la préparation de la relève pour les instances décisionnelles. Il s'inscrit par ailleurs comme un important acteur du développement régional. Les objectifs poursuivis par l'organisme sont les suivants :

- Consolider la représentation des jeunes au sein des communautés crie et inuite.
- Poursuivre et bonifier la concertation des représentants jeunes de ces communautés avec les partenaires locaux et régionaux.
- Exercer un rôle-conseil en matière de jeunesse auprès du gouvernement, de l'Administration régionale crie et de l'Administration régionale Kativik.
- Intensifier les liens qui existent entre les forums et leur administration régionale de manière à ce que chacune de ces organisations tienne compte de l'action de sa vis-à-vis dans l'élaboration de son plan d'action ou de son plan quinquennal de développement.
- Consolider la représentation de jeunes de chacune des communautés de la région au sein du forum.

Clientèle

Jeunes des communautés crie et inuite

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Forum jeunesse de l'Administration régionale crie, Association des jeunes du Nunavik Saputiit et Secrétariat aux affaires autochtones

État de situation

En 2009-2010, le financement des frais de fonctionnement de l'Association des jeunes du Nunavik Saputiit a notamment contribué à la création de trois emplois. Quinze jeunes issus des 15 communautés inuites siégeaient alors à l'Association. L'année suivante, cinq emplois y ont été financés, et le nombre de jeunes siégeant au conseil d'administration est demeuré stable.

Au cours des années 2009-2010 et 2010-2011, sept emplois ont été maintenus au Forum jeunesse de l'Administration régionale crie, où siégeaient 22 jeunes.

Reconduire le Fonds d'investissement jeunesse des communautés crie et inuite

Le Fonds d'investissement jeunesse des communautés crie et inuite est un outil financier pour la mise en œuvre de projets novateurs réalisés par et pour les jeunes. Ces projets ont un impact structurant sur le développement économique et social des jeunes des communautés ciblées. Géré par des jeunes, ce fonds est un outil qui permet de mobiliser et de concerter les partenaires du milieu pour aider les jeunes ainsi que pour favoriser le développement de chacune de ces communautés.

Clientèle

Jeunes des communautés crie et inuite

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Forum jeunesse de l'Administration régionale crie et Association des jeunes du Nunavik Saputiit

État de situation

En 2009-2010, l'Association des jeunes du Nunavik Saputiit a développé treize projets locaux et trois projets régionaux. Les projets locaux ont rejoint 1 151 jeunes Inuits. Quant aux projets régionaux, ils ont rejoint 500 jeunes Inuits. Le nombre de projets réalisés en 2010-2011 n'est pas encore connu.

Le Forum jeunesse de l'Administration régionale crie a quant à lui réalisé sept projets en 2009-2010. L'année suivante, ce sont 22 projets qui ont été mis en œuvre.



Améliorer la qualité de vie

Renouveler le Programme d'aide financière pour l'embauche de coordonnateurs et de coordonnatrices du sport et du loisir et d'implication communautaire et citoyenne dans les communautés autochtones

Afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes Autochtones du Québec, le gouvernement a mis sur pied un Programme d'aide financière pour l'embauche de coordonnateurs et de coordonnatrices du sport et du loisir et d'implication communautaire et citoyenne dans les communautés autochtones. Ce programme vise notamment à favoriser l'adoption et le maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes Autochtones du Québec. Il permet ainsi de consolider et de bonifier les acquis développés par les 15 communautés autochtones ayant participé au programme dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Grâce à la collaboration de Québec en forme, une coordination nationale assure la liaison et le suivi des coordonnateurs locaux.

Clientèle

Jeunes Autochtones

Responsable

Secrétariat aux affaires autochtones

Partenaires

Secrétariat à la jeunesse, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Québec en forme

État de situation

En 2009-2010, 15 coordonnateurs ont été embauchés. Environ 5 000 enfants et adolescents vivant en milieu défavorisé ont participé aux activités réalisées ou en ont bénéficié. Ces activités ont pris diverses formes : des terrains de jeux, des camps de jour, des sports d'équipe, des activités de psychomotricité, de conditionnement physique, d'athlétisme ou d'animation à la maison des jeunes. Certaines activités ponctuelles ont également été organisées : des randonnées, du canot, des olympiades, des tournois, des marches communautaires, des événements culturels, des séjours en forêt, des excursions, de la pêche, des rassemblements jeunesse et les jeux de la Commission en éducation des Premières Nations.

En 2010-2011, les 15 coordonnateurs sont demeurés en poste et les activités qu'ils ont organisées ont rejoint environ 5 000 jeunes. Dans l'ensemble, ces activités ont pris les mêmes formes que celles qui ont eu lieu l'année précédente.

Soutenir la réalisation d'œuvres cinématographiques et musicales par les jeunes Autochtones

Afin de développer la pratique artistique des jeunes Autochtones vivant dans les régions éloignées du Québec et de leur rendre plus accessibles les équipements, les installations, les services et les ressources culturelles professionnelles, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) soutient l'organisme Corporation Wapikoni mobile.

Le Wapikoni mobile offre chaque année une formation en création cinématographique (documentaires et courts métrages) et musicale à plus de 150 jeunes Autochtones âgés de 15 à 30 ans et provenant d'une région éloignée. Grâce à deux studios ambulants, les jeunes formateurs et animateurs professionnels se déplacent dans différentes communautés amérindiennes francophones et anglophones des régions isolées du Québec (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais, Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Lanaudière et Laurentides). Leur mission est de stimuler le potentiel créatif des jeunes Autochtones et d'amener ces derniers à se valoriser par la création artistique.

Clientèle

Jeunes Autochtones de 15 à 30 ans vivant dans les régions éloignées du Québec

Responsable

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Partenaires

Secrétariat à la jeunesse, Secrétariat aux affaires autochtones, Patrimoine canadien, ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, Conseil des Arts du Canada, Service Canada, Conseil des arts et des lettres du Québec, Conseil en éducation des Premières Nations, Office national du film du Canada et Fonds canadien de télévision

État de situation

En 2009-2010, 12 ateliers de formation ont été offerts dans différentes communautés autochtones du Québec. Ces ateliers ont rejoint 329 jeunes des Premières Nations, dont 134 femmes. 158 vidéos et pièces musicales ont alors été créées.

En 2010-2011, le nombre d'ateliers offerts s'est élevé à 14. Présentés dans autant de communautés autochtones réparties dans six régions du Québec, ces ateliers ont permis la réalisation de 138 projets, à savoir 88 courts-métrages et 50 créations musicales. Au total, 500 jeunes Autochtones ont été rejoints.



Poursuivre les activités de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones, notamment par l'organisation d'un colloque

Dans le but de prévenir le suicide chez les jeunes Autochtones, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) soutient l'Association prévention suicide Premières Nations et Inuits du Québec et du Labrador (APSPNIQL). Cette association tient chaque année un colloque à l'intention des représentants des communautés.

Clientèle

Jeunes Autochtones

Responsable

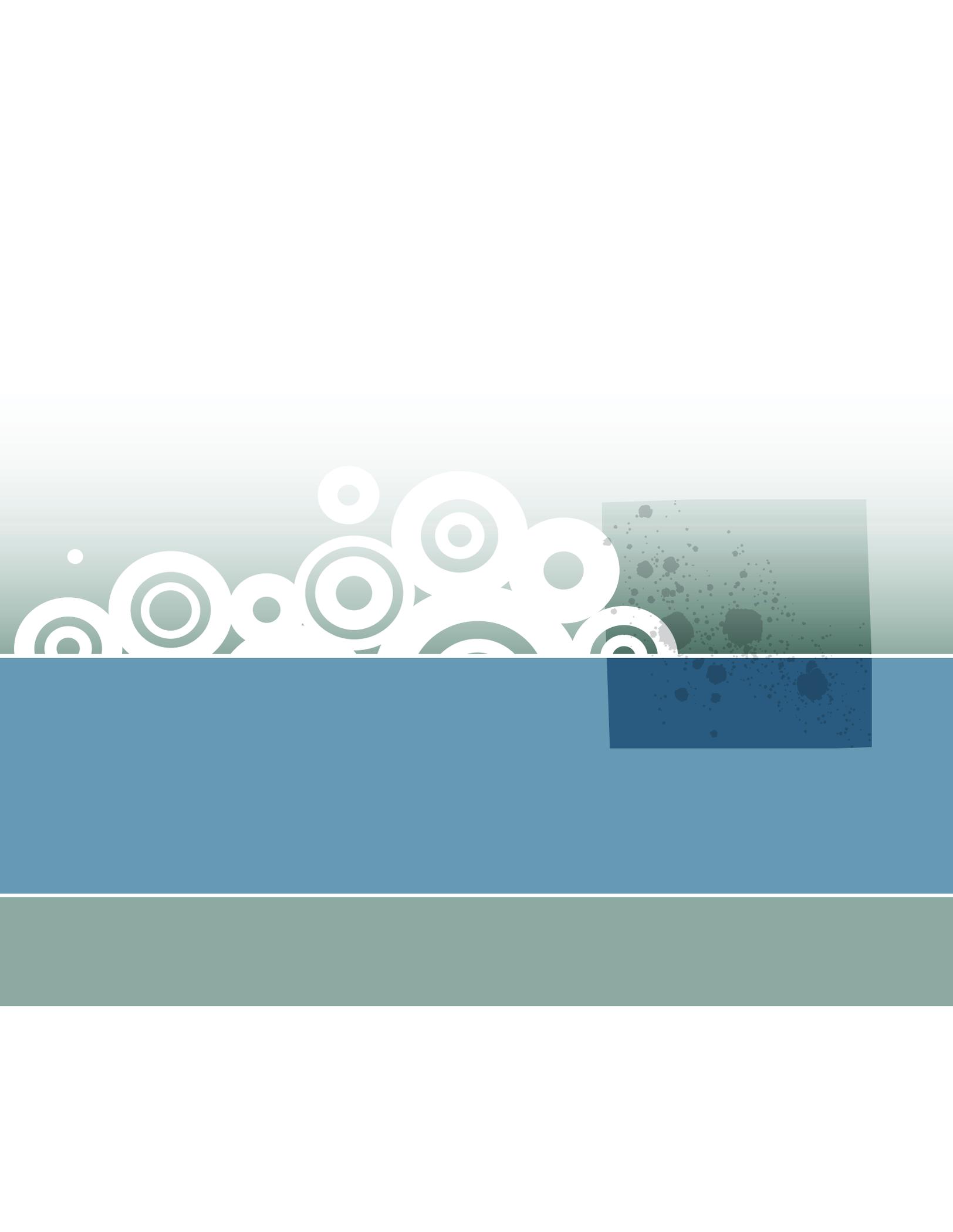
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Partenaires

Réseau de la santé et des services sociaux, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador et Association prévention suicide Premières Nations et Inuits du Québec et du Labrador

État de situation

La huitième édition du colloque de prévention du suicide de l'Association prévention suicide Premières Nations et Inuits du Québec et du Labrador (APSPNIQL) a eu lieu du 27 novembre au 2 décembre 2010 à Montréal. Lancé sous le thème « De toutes les directions, honorer la vie ensemble », cet événement a attiré la participation de 750 personnes.





Défi de **la diversité**

Pour une société inclusive

Rappel des choix stratégiques

La diversité constitue pour le Québec une richesse, une valeur ajoutée. C'est pourquoi le gouvernement souhaite lutter contre la discrimination, et prône l'adoption de valeurs telles que l'ouverture, la tolérance et le respect de la différence. Afin d'offrir à chaque jeune du Québec des chances égales de réussir, il importe en effet de combattre la méconnaissance et les préjugés, qui sont des obstacles à l'intégration et à l'épanouissement des jeunes des communautés culturelles. En faisant de l'apprentissage du « vivre ensemble » une priorité, le gouvernement travaille à faire du Québec une société inclusive et égalitaire, dans laquelle les jeunes de toutes origines parviennent à trouver leur place.

En plus de favoriser le respect de la diversité, le gouvernement cherche à stimuler la participation active des jeunes issus de l'immigration ou des communautés culturelles au développement de la société québécoise. Citoyens du Québec à part entière, ces jeunes doivent se voir offrir l'occasion de participer pleinement à la vie sociale, économique, politique et culturelle de leur société d'accueil. C'est ainsi qu'ils pourront contribuer à *Enrichir le Québec de sa relève*.

Les choix stratégiques

Favoriser le respect de la diversité

Soutenir la participation des jeunes issus de l'immigration

DÉFI DE
LA DIVERSITÉ





Quatorzième choix **stratégique**

Favoriser le respect de la diversité

Afin de collaborer à faire du Québec une société plus inclusive, la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 s'est donné pour objectif de promouvoir l'ouverture à la différence, de favoriser l'égalité des chances et de soutenir les jeunes victimes de discrimination. Développer un environnement propice à la tolérance et à l'ouverture signifie apprendre à vivre ensemble dans le respect de nos valeurs communes. Pour ce faire, il importe de multiplier les occasions d'échange et de rapprochement entre les jeunes de différentes origines, et de mettre en valeur divers modèles de réussite.

Afin que le Québec devienne une société plus juste et équitable, la Stratégie contribue par ailleurs à faire la promotion de comportements égalitaires entre les filles et les garçons auprès de jeunes en bas âge. Ainsi, la Stratégie d'action jeunesse participe à faire du respect de la différence et de l'égalité homme-femme des valeurs collectives rassembleuses pour l'ensemble des Québécoises et Québécois.

Les mesures

- S'ouvrir à la diversité
- Promouvoir l'égalité des chances
- Soutenir les jeunes victimes de racisme et de discrimination



S'ouvrir à la diversité

Soutenir la réalisation d'activités favorisant les rapprochements interculturels chez les jeunes d'âge scolaire

Les activités de rapprochement interculturel incitent les jeunes de toutes origines dans toutes les régions du Québec à s'ouvrir à la diversité ethnoculturelle, à combattre la discrimination et à participer à la vie de leur milieu. Les jeunes ont ainsi la possibilité d'accroître leur aptitude à vivre ensemble dans un Québec pluraliste, notamment grâce à des activités de jumelage entre élèves de milieux différents. La mise en œuvre de ces activités est possible grâce à la collaboration active des écoles participantes.

Clientèle

Jeunes de toutes origines dans toutes les régions du Québec

Responsable

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Partenaires

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles,
commissions scolaires et cégeps

État de situation

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport regroupe les activités de rapprochement interculturel en trois catégories : les projets favorisant le jumelage d'élèves de diverses origines, venant de milieux ethnoculturels différents, les projets d'échanges entre élèves francophones et allophones, et le soutien aux écoles faisant appel aux services d'organismes de sensibilisation interculturelle.

Types d'activités	2009-2010	2010-2011
Projets favorisant le jumelage d'élèves de diverses origines, venant de milieux ethnoculturels différents	Nombre de projets : 47	Nombre de projets : 46
	Nombre de jeunes engagés dans des activités ou des projets : 2 115 élèves	Nombre de jeunes engagés dans des activités ou des projets : 2 300 élèves
	Nombre d'établissements impliqués dans la réalisation d'activités : 95 écoles venant de 25 commissions scolaires et 2 établissements privés	Nombre d'établissements impliqués dans la réalisation d'activités : 92 écoles venant de 26 commissions scolaires
Projets d'échanges entre élèves francophones et allophones	Nombre de projets : 81	Nombre de projets : 80
	Nombre de jeunes engagés dans des activités ou des projets : environ 3 650 élèves	Nombre de jeunes engagés dans des activités ou des projets : environ 4 000 élèves
	Nombre d'établissements impliqués dans la réalisation d'activités : 14 commissions scolaires	Nombre d'établissements impliqués dans la réalisation d'activités : 13 commissions scolaires
Soutien aux écoles faisant appel aux services d'organismes de sensibilisation interculturelle	Nombre de jeunes engagés dans des activités ou des projets : environ 14 000 élèves	Nombre de jeunes engagés dans des activités ou des projets : environ 16 500 élèves
	Nombre d'établissements impliqués dans la réalisation d'activités : 32 écoles venant de 20 commissions scolaires	Nombre d'établissements impliqués dans la réalisation d'activités : 47 écoles venant de 30 commissions scolaires



Susciter des occasions de rapprochement entre les jeunes et les policiers

Dans le but d'accroître l'ouverture à la diversité, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et le ministère de la Sécurité publique ont mis en œuvre un projet visant à renforcer le lien de confiance et à favoriser les rapprochements entre les policiers et les jeunes Montréalais des communautés culturelles. En collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le gouvernement a donc permis la réalisation d'activités facilitant l'échange et la concertation entre les jeunes et les policiers. Dans chacun des arrondissements ciblés, ces activités ont pris la forme de rencontres d'échange et d'information, de journées d'immersion policière et d'activités sportives et récréatives. Ces contacts ont eu des effets bénéfiques non seulement auprès de jeunes qui ont pu démystifier les pratiques policières, mais également auprès des policiers qui sont parvenus à mieux comprendre les réalités de ces jeunes des communautés culturelles et, ainsi, à enrichir leurs interventions auprès de ces derniers.

Clientèle

Jeunes Montréalais des communautés culturelles

Responsable

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Partenaires

Ministère de la Sécurité publique, milieux municipal et policier et organismes communautaires

État de situation

Pour l'année 2009-2010, une série d'activités pour les jeunes a eu lieu dans chacun des arrondissements visés. Le nombre de postes de quartier ayant participé s'est élevé à six. Ces postes ont été choisis en fonction de l'indice de pauvreté et d'exclusion sociale élevé des quartiers dans lesquels ils sont situés, à savoir Saint-Laurent, Ahuntsic, LaSalle, Petite Bourgogne, Saint-Michel et Montréal-Nord.

Chacun des postes de quartier ciblés a réalisé les activités suivantes :

- trois rencontres d'échange et d'information portant notamment sur la mission et le fonctionnement du SPVM, les lois, les règlements, le système judiciaire et le continuum de force;
- quatre journées d'immersion policière permettant aux jeunes de découvrir le milieu policier (sécurité routière, identité judiciaire, École nationale de police du Québec, etc.);
- une activité sportive, sous la forme d'un tournoi, regroupant l'ensemble des participants.

Une activité de reconnaissance a finalement eu lieu à l'Hôtel Hyatt de Montréal, le 17 janvier 2011, pour souligner la clôture du projet. Des certificats de participation ont alors été remis aux jeunes.

Au total, 65 jeunes de 14 à 18 ans issus des communautés culturelles ont participé au projet. Le tiers des participants étaient des filles.

Promouvoir l'égalité des chances

Mettre en valeur des Québécoises et des Québécois des communautés culturelles pouvant servir de modèles aux jeunes

Le programme Modèles sans frontières vise à influencer positivement les jeunes issus des communautés culturelles et venant d'un milieu défavorisé en leur permettant de rencontrer des Québécoises et des Québécois aux profils diversifiés. Les modèles qui participent au programme Modèles sans frontières sont des personnes reconnues dans leur milieu pour leur engagement et qui, en raison de leur cheminement personnel ou de leur parcours professionnel, sont de véritables sources d'inspiration. Elles proviennent de nombreux secteurs d'activité : monde des affaires ou des finances, milieu communautaire, de la culture, du sport, du loisir, de la santé, de l'éducation, de la fonction publique, etc.

Les types de personnes modèles sont les suivants :

- des modèles nationaux qui jouissent d'une notoriété publique dans des domaines aussi variés que les sciences, les arts et les affaires;
- des modèles professionnels qui ont été sélectionnés en fonction du type d'emploi qu'ils occupent (dans divers secteurs d'activité), avec une attention particulière aux métiers non traditionnels occupés tant par les femmes que par les hommes;
- des modèles de proximité, engagés dans la vie municipale, scolaire ou communautaire de leur quartier.

Clientèle

Jeunes des communautés culturelles, plus particulièrement dans les milieux défavorisés

Responsable

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Partenaires

Organismes communautaires



État de situation

Tournée Trouve ta place! :

À l'occasion de la tournée *Trouve ta place!*, des jeunes des communautés culturelles de 3^e, 4^e et 5^e secondaire de la région de Montréal ont été invités à échanger avec des personnes modèles de diverses origines. En 2009-2010, les activités de sensibilisation ont rejoint 265 jeunes. En 2010-2011, ce sont six écoles secondaires de Montréal qui ont été visitées.

Cliniques sportives :

Grâce à la collaboration de la Fondation Bruny Surin, 18 cliniques sportives se sont installées dans des camps de jour de l'île de Montréal au cours de l'été 2009. 777 jeunes âgés de 9 à 12 ans ont été rejoints par ces cliniques et ont pu rencontrer Bruny Surin et d'autres athlètes de la relève. Ces derniers ont échangé avec les jeunes à propos de leur parcours personnel et professionnel, de ce qui leur a donné le goût de se dépasser, de l'importance de croire en ses rêves et des bienfaits de l'adoption de saines habitudes de vie. Chaque rencontre se terminait par une séance de mise en forme et de signature d'autographes.

Activité Marque un but pour ton avenir! :

L'événement *Marque un but pour ton avenir!* a permis d'offrir à plus de 700 jeunes la chance de jouer un match de soccer amical en présence de personnes modèles en octobre 2009. Le coureur Bruny Surin et la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Yolande James, étaient de la partie. Un concours lancé à cette occasion a attiré 2 500 inscriptions de jeunes provenant de toutes les régions du Québec.

Encourager l'affirmation et le développement de l'estime de soi des jeunes filles issues de l'immigration

Le programme Confiance sans limites propose des actions concrètes pour favoriser une saine estime de soi chez les jeunes des communautés culturelles, et ce, plus particulièrement chez les filles.

Des études tendent en effet à démontrer que certaines jeunes filles issues de l'immigration éprouvent des difficultés à se situer par rapport à leur culture d'origine et à celle de leur pays d'accueil. Par conséquent, elles ont parfois tendance à se replier sur elles-mêmes et à se déprécier, surtout si leur entourage dévalorise leur culture d'origine.

D'abord implanté à Montréal et par la suite à l'échelle du Québec, le programme Confiance sans limites vise les préadolescentes et adolescentes des communautés culturelles (de 12 à 17 ans) demeurant dans des quartiers où la pauvreté est présente et où le taux de chômage est important.

Clientèle

Jeunes des communautés culturelles, plus particulièrement les filles

Responsable

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Partenaires

Secrétariat à la Condition féminine et réseau de la santé et des services sociaux

État de situation

Le Théâtre Parminou, compagnie spécialisée dans le théâtre d'intervention, a conçu pour le volet Confiance sans limites une pièce sur mesure visant à traiter de différents enjeux associés à l'estime de soi.

Au cours de l'année 2009-2010, cette pièce a été présentée dans 15 écoles secondaires et dans deux centres jeunesse, rejoignant 4 700 jeunes, soit 3 000 filles et 1 700 garçons. Pour ce qui est de l'année 2010-2011, les représentations ont eu lieu dans 20 écoles secondaires à Montréal et en Montérégie. 2 720 jeunes ont alors assisté au spectacle, soit 1 790 filles et 930 garçons.



Élaborer des outils pour favoriser les comportements égalitaires entre les filles et les garçons

Afin de lutter contre les stéréotypes sexistes et de promouvoir des modèles et des comportements égalitaires, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine assume la responsabilité de concevoir des outils de sensibilisation adaptés aux jeunes. Ces outils ciblent non seulement la sexualité, mais également la façon d'envisager les rapports amoureux, l'orientation professionnelle, ainsi que les rôles tenus au sein de la famille, du milieu de travail et de la société en général. En plus de produire ces moyens d'intervention, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine appuie la tenue de conférences et la réalisation de projets visant à favoriser le développement de rapports égalitaires.

Clientèle

Jeunes de tout âge

Responsable

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Partenaires

Secrétariat à la Condition féminine, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et ministère de la Famille et des Aînés

État de situation

Depuis 2009, différents outils ont été conçus et de multiples projets ont été réalisés :

- Au cours de l'année 2009-2010, 19 établissements scolaires et cinq organismes autochtones ont mené des projets afin de promouvoir des rapports égalitaires.
- À l'automne 2010, le DVD *Être ou paraître* a été réalisé grâce à la collaboration de l'Office national du film dans le but de contrer les stéréotypes sexuels.
- Au 31 mars 2010, 53 formations et sept ateliers de mobilisation des collectivités autour de la question de l'hypersexualisation avaient déjà été offerts dans l'ensemble des régions du Québec, permettant ainsi de sensibiliser et de former plus de 1 350 personnes.
- Au cours de l'année 2010-2011, l'« égalimètre », un outil permettant aux universités et aux cégeps de faire un diagnostic de leur institution en matière d'égalité, a été élaboré.
- La même année, 21 projets présentés par le réseau scolaire et quatre, par les organismes autochtones ont été financés afin de promouvoir des comportements égalitaires.
- À l'hiver 2011, le coffret *D'égal(e) à égaux*, qui comprend un DVD de 28 minutes et son guide d'accompagnement d'une trentaine de pages, a été produit en 4 000 copies en vue d'une distribution élargie à l'ensemble des services de garde éducatifs, distribution qui aura lieu au cours de l'année 2011-2012.

Soutenir les jeunes victimes de racisme et de discrimination

Développer l'offre de service aux jeunes des communautés culturelles victimes de racisme et de discrimination

Afin de contrer le racisme et la discrimination, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles soutient les initiatives d'organismes communautaires qui œuvrent auprès des immigrantes et immigrants. Ces organismes se dévouent notamment à développer le sentiment d'appartenance des jeunes envers leur milieu de vie, à faciliter le développement de leur identité propre en harmonie avec leur culture familiale et celle du pays d'accueil, à favoriser l'apprentissage pratique nécessaire pour être actif socialement et économiquement, et à venir en aide aux jeunes victimes de racisme, de violence et d'exclusion.

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles soutient ainsi les jeunes des communautés culturelles qui sont victimes de discrimination en appuyant financièrement les services de référence et d'accompagnement offerts par des organismes communautaires. Ces services ont pour but d'aider les victimes à faire valoir leurs droits, à obtenir réparation et à recouvrer leur dignité. Une attention particulière est accordée aux victimes de crimes haineux, qui peuvent également avoir besoin de services psychosociaux.

Clientèle

Jeunes des communautés culturelles

Responsable

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Partenaires

Organismes communautaires

État de situation

En 2009, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a procédé à un appel de projets dans le cadre du programme Action diversité. Ce programme vise à soutenir des organismes communautaires et institutionnels qui mettent en œuvre des projets structurants favorisant la pleine participation des Québécoises et des Québécois de toutes origines au développement de la société. Cette phase préliminaire avait pour objectif de permettre l'offre de service dès 2010.

En 2010-2011, un organisme a offert des services d'accompagnement et de référence permettant aux jeunes des communautés culturelles victimes de racisme et de discrimination de faire valoir leurs droits. 1 613 jeunes ont su en bénéficier. En outre, 240 jeunes ont été rejoints par le volet Animation-intervention, et 1 373 jeunes ont participé aux activités de rapprochement interculturel du Club immigration.



Quinzième choix **stratégique**

Soutenir la participation des jeunes issus de l'immigration

Confrontée au phénomène actuel du vieillissement de la population, la société québécoise a besoin de tous ses jeunes pour assurer la relève. À cet égard, dans la mesure où plus des deux tiers des immigrantes et immigrants sont des jeunes de moins de 35 ans possédant dans l'ensemble un niveau de scolarité élevé, les nouveaux arrivants constituent un atout de taille pour le Québec. La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 poursuit donc l'objectif de faciliter l'accès au marché du travail pour les personnes immigrantes de manière à assurer la contribution de ces dernières à l'édification du Québec de demain. Par ailleurs, afin de favoriser une intégration rapide et réussie de ces nouveaux venus, la Stratégie d'action jeunesse cherche à accroître la participation des jeunes des communautés culturelles à la vie sociale, politique et culturelle de la société québécoise.

Les mesures

- Faciliter l'accès au marché du travail
- Accroître l'implication des jeunes des communautés culturelles



Faciliter l'accès au marché du travail

Accorder un crédit d'impôt remboursable aux employeurs qui offrent un stage en milieu de travail aux personnes immigrantes

Dans le cadre du Programme d'apprentissage en milieu de travail, le gouvernement accorde un crédit d'impôt supplémentaire aux entreprises qui proposent des stages aux personnes immigrantes. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, il s'agit là d'une manière de sensibiliser les entrepreneurs du Québec au fait que l'immigration leur donne accès à un bassin de travailleurs potentiels possédant de nombreux atouts sur le plan des compétences techniques et culturelles. Pour les entreprises offrant des stages à des travailleurs immigrants, le crédit d'impôt est donc porté à 40 % plutôt qu'à 30 %. De cette façon, le gouvernement soutient les entreprises qui forment un apprenti et offre aux personnes immigrantes une expérience de travail qui s'avère bien souvent être la première qu'elles vivent au Québec.

Clientèle

Jeunes immigrants en milieu de travail

Responsable

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Partenaires

Ministère des Finances et ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

État de situation

En 2009, 4 144 entreprises ont accueilli des apprentis dans le cadre du Programme d'apprentissage en milieu de travail, dont 341 étaient des immigrantes ou immigrants. Pendant cette période, 241 employeurs ont reçu un crédit d'impôt pour avoir accueilli des personnes immigrantes. En 2010, le Programme d'apprentissage en milieu de travail comptait un total de 2 862 entreprises qui accueillaient des apprentis (immigrants ou non).



Faciliter, dans le cadre de la mesure Québec pluriel, l'insertion professionnelle ou le retour en emploi ou aux études de jeunes issus des communautés culturelles ou des minorités visibles

Québec pluriel est un service de mentorat spécialisé de la mesure Service d'aide à l'emploi qui vise à soutenir les jeunes issus des communautés culturelles dans leur recherche, leur intégration ou leur maintien en emploi. Dans le cadre de Québec pluriel, ces jeunes se voient offrir des services d'employabilité et de soutien à la recherche d'emploi, des formations ciblant l'appropriation du contexte culturel propre au marché du travail québécois et l'accompagnement d'un mentor pendant une période minimale de 12 semaines. Ces services comprennent des activités individuelles et de groupe.

Clientèle

Jeunes de 16 à 35 ans issus des communautés culturelles ou des minorités visibles

Responsable

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Partenaires

Organismes spécialisés en employabilité et organismes intervenant auprès des jeunes issus des communautés culturelles ou des minorités visibles

État de situation

En 2009-2010, 287 jeunes ont été jumelés à un mentor qui les a appuyés dans une démarche personnelle liée à l'emploi. Pendant cette période, le nombre de retours en emploi ou aux études a pu être estimé à 176. Au cours de l'année suivante, 273 jumelages ont été réalisés, permettant de compléter 178 retours aux études ou en emploi.

Offrir des emplois d'été valorisants aux jeunes des minorités visibles

Dans le but d'encourager la persévérance scolaire et de favoriser l'ouverture à des perspectives de carrière chez les jeunes, plus particulièrement ceux issus des minorités visibles, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, en collaboration avec la Ville de Montréal, offre à ces jeunes des expériences de travail d'été valorisantes. Le ministère cible plus particulièrement les jeunes âgés de 16 à 18 ans vivant dans des quartiers défavorisés de Montréal et ayant choisi de poursuivre leurs études, parce qu'ils sont jugés plus à risque lorsqu'il est question de décrochage ou de discrimination systémique.

Les emplois d'été offerts aux jeunes des minorités visibles leur ouvrent l'accès à des réseaux d'employeurs, en plus de leur permettre d'acquérir une expérience de travail rémunérée, valorisante et encadrée. En outre, une telle initiative a pour effet d'occuper ces jeunes pendant les vacances d'été, contribuant ainsi à soutenir leur insertion socioprofessionnelle et à prévenir le développement de foyers de délinquance.

Créée en 2009, cette initiative consiste en un programme d'emplois d'été d'une durée de trois ans.

Clientèle

Jeunes âgés de 16 à 18 ans qui ont choisi de poursuivre leurs études

Responsable

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Partenaires

Ministères et organismes publics, Ville de Montréal, secteurs privé et communautaire

État de situation

Au cours de l'été 2009, 509 jeunes provenant de 22 écoles ont achevé avec succès leur emploi d'été. En 2010, le nombre de jeunes ayant effectué leur travail saisonnier s'est élevé à 600, et ces jeunes venaient de 25 écoles. Alors que 68 employeurs participaient au programme en 2009, l'édition 2010 comptait sur la précieuse collaboration de 85 employeurs.



Soutenir l'instance de représentation et de concertation des jeunes issus des communautés culturelles

Afin de favoriser la pleine intégration des jeunes issus des communautés culturelles au sein de la société québécoise, la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 a mis sur pied le Comité de représentation et de concertation des jeunes issus des communautés culturelles et des minorités visibles.

À l'étape de l'élaboration de la Stratégie d'action jeunesse, le Secrétariat à la jeunesse a constaté qu'il était difficile d'entrer en contact avec des jeunes leaders issus des minorités ethnoculturelles pour connaître leurs préoccupations et leurs besoins. L'absence de structure nationale permettant un lien de communication entre ces leaders et le Secrétariat à la jeunesse contribuait à expliquer les difficultés éprouvées.

C'est pour cette raison que le Secrétariat à la jeunesse a entrepris de former un comité consultatif composé de jeunes des communautés ethnoculturelles, dont les rencontres ayant débuté à la fin mars 2012 sont animées et financées par le Secrétariat à la jeunesse. Ce comité a pour principal mandat de conseiller le Secrétariat à la jeunesse dans l'élaboration et dans le suivi de ses politiques et plans d'action jeunesse touchant l'intégration des jeunes issus des minorités ethnoculturelles.

Clientèle

Jeunes issus des minorités ethnoculturelles

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles,
organismes des communautés culturelles et organismes jeunesse

État de situation

Le Comité de représentation et de concertation des jeunes issus des communautés culturelles et des minorités visibles est composé de 15 jeunes provenant des régions du Québec où est établi un nombre significatif de Québécois issus des communautés culturelles. Il s'agit d'étudiants et de professionnels âgés de 15 à 35 ans qui ont été sélectionnés dans les territoires de déploiement de Québec pluriel et dans des régions qui connaissent une présence immigrante croissante, selon la répartition suivante : Montréal (quatre), Capitale-Nationale (deux), Sherbrooke (deux), Outaouais (deux), Laval (deux), Mauricie—Centre-du-Québec (un), Bas-Saint-Laurent (un) et Montérégie (un). La première réunion a eu lieu à la fin mars 2012 à Montréal.





Défi de l'environnement

Une jeunesse engagée pour un Québec plus vert

Rappel du choix stratégique



Au Québec, comme ailleurs dans le monde, la protection de l'environnement constitue un sujet d'actualité des plus préoccupants auquel les citoyennes et citoyens accordent une importance grandissante. Ayant bénéficié d'une sensibilisation accrue dès leur plus jeune âge, les nouvelles générations de Québécoises et de Québécois font preuve d'un engagement croissant à l'égard de la préservation de l'environnement. En matière de développement durable, les jeunes refusent d'être de simples spectateurs et souhaitent devenir des acteurs du changement. Certains prônent l'adoption de pratiques respectueuses pour l'environnement, d'autres choisissent d'accroître leur expertise et de faire carrière dans le domaine environnemental. Le gouvernement envisage l'augmentation du savoir-faire en matière de préservation des ressources, ainsi que la valorisation des emplois liés à ce secteur comme des manières incontestables de garantir une amélioration de la qualité de vie aux générations futures. Il choisit donc de favoriser le développement de l'expertise environnementale en encourageant la réalisation de projets environnementaux chez les jeunes du Québec et en incitant ces derniers à contribuer à d'importants dossiers touchant la préservation de l'environnement.

Le choix stratégique

Développer l'expertise environnementale

DÉFI DE
L'ENVIRONNEMENT





Seizième choix stratégique

Développer l'expertise environnementale

De plus en plus sensibles à la cause de l'environnement, les jeunes Québécoises et Québécois ont le potentiel de devenir des acteurs de changement en ce domaine. Créatifs et innovants, les jeunes peuvent sans contredit contribuer à la préservation de l'environnement. Le gouvernement du Québec souhaite donc appuyer les jeunes dans leurs démarches visant à accroître leurs connaissances, à développer leurs compétences et à acquérir de l'expérience en la matière. Ces jeunes sont ainsi mieux outillés pour construire le Québec de demain, en se basant sur des valeurs vertes qui améliorent la qualité de vie de l'ensemble des citoyennes et citoyens.

Les mesures

- Accompagner les jeunes dans leurs projets environnementaux
- Offrir des stages environnementaux



Accompagner les jeunes dans leurs projets environnementaux

Mettre en œuvre des projets d'engagement environnemental

C-Vert est un projet d'écologie urbaine qui vise à soutenir l'engagement environnemental et communautaire des jeunes âgés de 14 à 16 ans. Il offre à des jeunes de quartiers populaires l'accès à une expérience alliant éducation et action en matière d'environnement. Le projet C-Vert intègre des éléments d'immersion et d'éducation en nature, des ateliers pratiques sur l'environnement et l'écologie, ainsi qu'une participation à des initiatives communautaires. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Inciter les jeunes à contribuer à la protection de l'environnement en milieu urbain.
- Mobiliser les jeunes autour d'un projet de développement et les sensibiliser à l'importance de leur contribution quotidienne en vue d'améliorer leur milieu de vie.
- Lutter contre le décrochage scolaire et le désengagement social en permettant aux jeunes de quartiers populaires d'accéder à une expérience d'éducation et d'action.
- Offrir aux jeunes une expérience formatrice pouvant les mener à des carrières dans le domaine du développement durable.

Initialement implanté dans certains quartiers défavorisés de Montréal, puis à Gatineau, le projet C-Vert poursuivra son déploiement progressif dans diverses régions du Québec au cours des prochaines années.

Clientèle

Jeunes âgés de 14 à 16 ans

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman, organismes locaux et régionaux, Fondation David Suzuki et organismes communautaires et privés

État de situation

En 2009-2010, C-Vert a organisé des activités dans quatre arrondissements de la métropole. Au total, 13 écoles secondaires ont été visitées par C-Vert, et quatre groupes d'une vingtaine de jeunes ont été créés (un par arrondissement). De septembre 2009 à juin 2010, 138 ateliers ont été offerts. Par ailleurs, 17 corvées et événements et 12 expéditions en nature ont été organisés grâce à la collaboration de 14 organismes. Au total, 80 jeunes ont participé aux activités de C-Vert au cours de l'année.

En 2010-2011, des activités ont eu lieu dans quatre arrondissements de Montréal ainsi que dans la région de Gatineau. Quatorze écoles secondaires ont été visitées, et cinq groupes d'une vingtaine de jeunes ont été créés (un dans chacun des arrondissements de Montréal et un à Gatineau). Au cours de cette année, C-Vert a permis la réalisation de 188 ateliers, et de 32 corvées et événements. De plus, 16 expéditions en nature ont eu lieu. Grâce à la collaboration de 21 organismes, 100 jeunes ont eu la chance de participer aux activités de C-Vert en 2010-2011.



Créer trois postes d'agents étudiants du développement durable

Dans le but de promouvoir le développement durable dans les établissements postsecondaires du Québec, le Partenariat jeunesse pour le développement durable (PJDD) a été établi dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse. Ce partenariat consiste à créer des postes d'agents de développement durable dans les établissements postsecondaires afin que les étudiants s'approprient les projets de développement durable et que ce genre de pratique puisse se généraliser pour les années futures. La création de ces postes permet également d'aider les différents comités environnementaux existants ou en formation à se consolider, à se développer et à être plus stables. Les principaux mandats des agents du développement durable sont les suivants :

- Établir des ressources générales (site Internet, prospectus, guides, etc.) sur le développement durable en lien avec ce qui est déjà produit par les divers groupes de l'ensemble du Québec.
- Mettre en place une banque de données sur le sujet, qui devient ainsi la référence à travers le Québec.
- Établir le contact avec l'ensemble des groupes étudiants environnementaux sur le campus des cégeps et des universités.
- Favoriser la création de tels groupes en allant recruter des jeunes directement sur les campus.
- Produire des conférences, ateliers et autres pour favoriser l'éclosion de projets menés par les comités locaux dans les établissements.
- Assister les comités locaux dans la réalisation de leurs projets.

Clientèle

Étudiants des niveaux collégial et universitaire

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

Partenaires

Fédération étudiante universitaire du Québec, Fédération étudiante collégiale du Québec, ENvironnement JEUnesse, Coalition jeunesse Sierra et établissements collégiaux et universitaires

État de situation

En 2009-2010, cinq postes d'agents étudiants du développement durable ont été créés et pourvus. 31 groupes environnementaux étudiants ont été formés et ont mis de l'avant 75 initiatives et projets environnementaux. Tout au long de l'année, 2 204 jeunes y ont participé. Des conférences et ateliers ont notamment été offerts, et 120 jeunes y ont assisté.

En 2010-2011, les cinq postes d'agents étudiants du développement durable sont demeurés en place. 66 groupes environnementaux étudiants ont été actifs au cours de l'année. Ces groupes ont mené 218 initiatives et projets environnementaux, auxquels 7 244 jeunes ont participé. Les conférences et ateliers offerts ont attiré 1 289 jeunes.

Offrir des stages environnementaux

Soutenir la mise sur pied de stages environnementaux

Les stages environnementaux ont pour objectif de permettre aux jeunes participants d'œuvrer dans d'importants dossiers environnementaux et de parfaire leurs connaissances en la matière. Ces stages d'une durée minimale de trois mois sont offerts dans les secteurs de l'agriculture, des changements climatiques et de l'efficacité énergétique, de la conservation et de la protection de la diversité biologique, du développement urbain et de l'éducation à l'environnement. En plus d'offrir à des jeunes la possibilité d'acquérir des expériences professionnelles en lien avec leurs objectifs, ces stages les amènent à développer des compétences interdisciplinaires et transdisciplinaires grâce à des formations en gestion de projets, en animation et en mobilisation des citoyens, en communication, en développement du leadership et en travail d'équipe.

La clientèle ciblée pour ces stages est constituée de jeunes finissants, de 18 à 30 ans, issus du cégep ou de l'université. Les participants doivent avoir complété ou poursuivre des études dans des disciplines connexes au développement durable, notamment en environnement ou en sciences naturelles.

Clientèle

Jeunes finissants, âgés de 18 à 30 ans, issus du cégep ou de l'université

Responsable

Secrétariat à la jeunesse

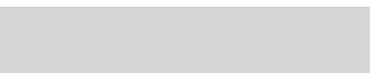
Partenaires

Katimavik Services Jeunesse et organismes locaux et régionaux

État de situation

Pour l'année 2009-2010, 76 jeunes ont pu réaliser un stage grâce à la collaboration de 48 organismes partenaires.

En 2010-2011, 72 jeunes ont effectué un stage. 51 organismes ont accueilli des stagiaires pendant cette période.



Conclusion

Depuis le lancement de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, le gouvernement du Québec a assuré le suivi de 115 moyens d'action grâce à l'étroite collaboration de 14 ministères et organismes gouvernementaux et de près de 300 partenaires non gouvernementaux. L'étendue de ces partenariats met en évidence le caractère rassembleur de la Stratégie d'action jeunesse, qui parvient à rallier une multitude d'intervenants jeunesse autour d'un but commun, à savoir le développement du plein potentiel de chacun des jeunes du Québec.

Né d'un suivi continu, le présent rapport permet de constater que la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 a déjà entraîné, au cours de ses deux premières années d'existence, d'excellents résultats. Ce rapport est également l'occasion de souligner l'ampleur de la Stratégie et le défi que constituait sa mise en œuvre. À cet égard, la fiabilité des partenaires de même que leurs efforts et leurs actions soutenus ont permis d'en assurer le succès. En effet, sur un total de 115 moyens d'action, 114 étaient en cours de réalisation ou étaient terminés au 31 mars 2011. Il s'agit là d'un constat des plus positifs compte tenu de la complexité d'une telle mise en œuvre.

Il importe par ailleurs de souligner la diversité des moyens d'action contenus dans la Stratégie d'action jeunesse. Alors que certaines réalisations présentées dans ce rapport d'étape concernent l'instauration de politiques, de programmes ou de mesures, d'autres consistent en des activités de sensibilisation, de formation ou de recherche et plusieurs ont trait au financement de projets qui s'adressent aux jeunes bénéficiant directement d'un programme donné. Si ces différentes actions rendent l'évaluation plus complexe, elles montrent en contrepartie toute la richesse de la Stratégie dont les réalisations s'adaptent aux besoins des jeunes et prennent donc différentes formes.

Afin de faire un suivi adéquat des divers moyens d'action mis en place, le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) s'est assuré, au cours des deux premières années de la Stratégie d'action jeunesse, d'analyser de façon continue les indicateurs de réussite préalablement établis. Au cours de cette période, ce sont près de deux millions de jeunes qui ont été rejoints d'une manière ou d'une autre par les divers moyens d'action de la Stratégie. Parmi eux, plus de 350 000 jeunes ont bénéficié d'un service direct. Par ailleurs, plus de 450 emplois ont été créés et maintenus dans le cadre de cette Stratégie.

En terminant, le SAJ tient à souligner à nouveau l'importance de la collaboration de ses partenaires dans le succès de la Stratégie d'action jeunesse. Pour les deux prochaines années de sa mise en œuvre, les défis qui demeurent résident principalement dans la continuité de ce qui a déjà été entrepris et dans la mise en valeur des résultats qui gagneront à être connus des jeunes et de l'ensemble de la population du Québec.

Merci à tous les partenaires de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 qui, grâce à leurs efforts constants, contribuent à *Enrichir le Québec de sa relève*.

